

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	1
<i>INTRODUCTION</i>	5
<i>PARTIE 1 LE CADRE ORGANISATIONNEL DU PROJET</i>	6
1. Les différents éléments qui composent la problématique du fonctionnement de l'association	6
1.1 L'AJHaG est une association : une société participative.....	6
1.2 L'AJHaG est une association de prévention spécialisée : une mission d'intérêt général cadrée par des textes	6
1.3 Elle intervient sur les Hauts de Garonne : un territoire, une identité.....	7
1.4 Elle a été créée en 1968 : le poids de l'idéologie.....	7
2. Le passage récent d'une « logique administrateurs-salariés » à une « logique de service ».....	7
2.1 L'analyse qui a fondé la décision du changement : une situation décalée.....	7
2.2 Un référentiel commun : le projet associatif.....	9
2.2.1. Les valeurs : éducation populaire et développement durable.....	9
2.2.2. Le positionnement associatif dans le champ institutionnel et celui des politiques publiques.....	10
2.2.3. Le champ d'élaboration des orientations et des objectifs qui en découlent : entre l'aide sociale à l'enfance et la politique territoriale animée par le maire.....	12
2.3 Notre organisation doit faire face à une tendance au morcellement	13
2.3.1 La distinction des champs de compétences.....	14
2.3.2 Donner plus de sens aux relations verticales : DP, CE, commission d'échange.....	15
2.3.3 Articuler d'une manière dynamique les moyens territorialisés et moyens transversaux.....	16
2.4 La traduction actuelle en terme de moyens humains et matériels	17
2.4.1 L'organigramme	17
2.4.2 Les moyens matériels.....	17
➤ Les locaux.....	18
➤ Le système de communication informatique	19
<i>PARTIE 2 LE CADRE METHODOLOGIQUE DU PROJET</i>	20
1. La nature des processus d'exclusions visée en Prévention Spécialisée	20
1.1 Les modèles théoriques.....	20
1.1.1 Prévention-Délinquance : des « blousons noirs » aux « jeunes des banlieues »	21
1.1.2 Prévention-Inadaptation : l'adolescence, la référence dominante des éducateurs spécialisés.....	22
1.1.3 Prévention-Marginalité : le changement social dans le consensus.....	23
1.1.4 Prévention-Exclusion (société hiérarchisée) : le changement social dans le conflit.....	23
1.1.5 Prévention-Exclusion (société libérale) : l'insertion et le développement local comme réponse au « vide social ».....	24
1.2 Modèles théoriques et publics induits : agir sur « les processus d'inadaptation (ou d'exclusion) et non sur un public figé par des références administratives.....	28
2. La mise en œuvre du projet.....	29
2.1 Les différentes étapes du projet	29
2.2 L'importance d'un vrai diagnostic : la réponse est dans le diagnostic.....	30
2.3 La stratégie globale développée par l'AJHaG sur la rive droite : s'appuyer sur les dynamiques de projet et les dynamiques de conflit.....	32

3. La mise en œuvre des moyens pour le suivi et l'évaluation du projet	36
3.1 La gestion de la force de travail et l'emploi du temps qui en découle sont orientés vers nos objectifs	36
3.2 Le suivi des actions.....	37
3.3 Les bilans évaluation	37
3.4 La démarche qualité.....	38

PARTIE 3 LES PROJETS ET ACTIONS DEVELOPPEES PAR L'AJHAG.....39

1 Le diagnostic : les caractéristiques dominantes de la « rive droite » et sa problématique... 39	39
1.1 La situation géographique de la rive droite.....	39
1.2 Le contexte urbain : un territoire de logements sociaux	40
1.3 Le contexte social : les trois communes les plus pauvres d'Aquitaine	42
➤ Des handicaps sociaux lourds	42
➤ La délinquance et le sentiment d'insécurité : une préoccupation politique omniprésente sur la rive droite	43
1.4 La question politique de fond pour les trois communes est : la dynamique communale a-t-elle les ressources suffisantes pour dépasser la seule gestion des « handicaps sociaux » et mettre en oeuvre un véritable projet de développement ?	47
1.5 Conclusion	48
2. Élaboration des projets d'intervention de l'AJHAG : les projets d'intervention sur les trois communes	49
2.1. Les phases d'élaboration d'un projet d'intervention.....	49
2.1.1 Un diagnostic socio-démographique et urbain des trois communes et des différents quartiers. 49	49
2.1.2 Une approche de la dynamique politico-institutionnelle des communes.	50
2.1.3 Une problématisation de la question sociale sur les communes et leurs quartiers	51
2.2. Les axes du projet d'intervention.....	51
➤ Axe 1 : L'axe éducatif et insertion.....	51
➤ Axe 2 : L'approche territoriale par le conflit : la médiation	51
➤ - Axe 3 : La mobilisation, la responsabilisation et la prise d'initiative des jeunes et des habitants	51
3. Le projet d'intervention sur la commune de LORMONT	53
3.1 Le diagnostic socio-démographique et urbanistique de la commune et de ses quartiers	53
3.1.1 Le diagnostic socio-démographique et urbain de la commune de Lormont	54
➤ Un habitat social important et concentré sur le plateau.	54
➤ Un Grand Projet de Ville qui va modifier le contexte urbain et la démographie des quartiers de la commune	54
➤ Une commune pauvre : Les données CAF montrent de faibles évolutions positives sur le plan communal entre 2000 et 2005	62
➤ La problématique de l'emploi demeure prioritaire pour la commune de Lormont	63
➤ Le taux de retards scolaires des deux collèges sont plus élevés que celui enregistré sur l'ensemble du département de la Gironde.	64
➤ Une délinquance et un sentiment d'insécurité : une préoccupation politique	65
3.1.2 Le diagnostic socio-démographique et urbain des quartiers	67
➤ Des quartiers à forte concentration de logements sociaux	68
➤ Une forte précarité qui concerne tous les quartiers	69
➤ Le chômage : une préoccupation sur tous les quartiers.....	72
➤ La délinquance et le sentiment d'insécurité : une délinquance qui touche tous les quartiers 75	75
3.2 Approche de la dynamique politico-institutionnelle de la commune de Lormont	77
➤ Le partenariat « historique » développé sur Lormont	78
➤ La bipolarisation du partenariat lormontais : dispositif Éducation Nationale et dispositifs Politique de la Ville.....	78
3.3 Problématisation de la question sociale sur la commune et ses quartiers	79
➤ En terme de handicaps sociaux	79
➤ En terme de dynamique sociale	79
➤ En terme de dynamique communale.....	79

3.4. Le projet d'intervention à travers les projets et actions développés par l'AJHaG	81
3.4.1 Rappel des axes d'intervention du projet de l'AJHaG	81
3.4.2 Stratégie d'intervention sur Lormont	82
➤ Présence sociale et éducative en milieu naturel : le travail de rue	82
➤ Génicart I	82
➤ Génicart III	84
➤ Quartier Carriet	85
➤ Quartier Alpilles-Vincennes	86
➤ Mobilisation des parents et des jeunes dans le cadre d'une action globale et dans la durée : accompagnement éducatif et de soutien scolaire	86
➤ Articulation des dispositifs publics et partenariaux à l'échelle du territoire lormontais	87
➤ Projets mobilisant différentes composantes de la population	88
➤ Le contenu des projets avec les pères, les mères et les adolescents	89
4 Le projet d'intervention sur la commune de CENON	93
4.1 Le diagnostic socio-démographique et urbanistique de la commune et de ses quartiers	94
4.1.1 Le diagnostic socio-démographique et urbain de la commune de Cenon	94
➤ Un habitat social important et concentré sur le plateau.	94
➤ Le Grand Projet de Ville va modifier les quartiers du 8 mai 45 et de la Marègue	94
➤ Une commune pauvre : les indicateurs CAF révèlent une grande précarité	98
➤ Le chômage : un phénomène important et durable qui enregistre une baisse entre 2001 et 2003	98
➤ Des taux de retards scolaires qui diminuent dans les deux collèges	99
➤ La délinquance et le sentiment d'insécurité : un fait social réel et mesurable qui ne concerne pas que la commune de Cenon	100
➤ Le nombre de jeunes pris en charge par la PJJ est en augmentation	103
4.1.2 La situation socio-démographique et urbaine de la commune par quartier	104
➤ Des quartiers à forte densité de logements HLM	104
➤ Le quartier de La Marègue	104
● Un quartier de jeunes marqué par des indicateurs sociaux préoccupants	105
● Un quartier qui concentre la pauvreté	105
● Le nombre de demandeurs d'emplois baisse de façon différenciée, selon l'âge, de 2001 à 2005	105
➤ Le quartier de La Saraillère–Grand Pavois	106
● Des indicateurs synonymes de difficultés sociales importantes	106
● Un quartier dont le niveau de paupérisation tend à s'infléchir	107
● Le nombre de demandeurs d'emploi baisse de façon différenciée, selon l'âge, de 2001 à 2005	107
● Une modification du bâti dans le cadre des démolitions–reconstructions va entraîner le changement de la composition démographique du quartier	107
➤ Pelletan, Palmer, Morlette à Cenon	108
● Un quartier marqué par des situations sociales préoccupantes	108
● Une situation socio-économique des ménages qui s'aggrave entre 1999 et 2004	109
● Le nombre des chômeurs de moins de 25 ans est en baisse mais le nombre total de chômeurs augmente	110
● Un quartier destiné à devenir une référence de centre ville	110
➤ La délinquance, une réalité observable sur tous les quartiers de Cenon	110
4.2 Approche de la dynamique politico-institutionnelle de la commune de Cenon	114
➤ première époque (avant 1991)	114
➤ deuxième époque (1991 - 1996)	114
➤ troisième époque (1996 - 2000)	115
➤ quatrième époque (de 2000 à aujourd'hui)	116
4.3 Problématisation de la question sociale sur la commune et ses quartiers	118
➤ La commune de Cenon doit faire face à un niveau de handicaps sociaux très lourd sans pouvoir s'appuyer sur un partenariat aussi performant qu'à Lormont	118
➤ La commune doit impérativement organiser le partenariat sur la commune	119
4.4 Le projet d'intervention à travers les projets et actions développés par l'AJHaG	120

4.4.1 Rappel des axes d'intervention du projet de l'AJHaG	120
4.4.2 Stratégie d'intervention sur Cenon	120
➤ Présence sociale et éducative en milieu naturel : le travail de rue	121
- Palmer	121
- La Saraillère-Grand Pavois	123
- La Marègue	124
- Les autres quartiers	125
➤ La médiation dans les conflits.....	125
➤ La mobilisation des habitants et des jeunes : un exercice difficile à concrétiser sur une toile de fond sécuritaire trop prégnante	125
5. Projet d'intervention sur la commune de FLOIRAC	127
5.1 – Le diagnostic socio-démographique et urbanistique de la commune et de ses quartiers	128
5.1.1 Le diagnostic socio-démographique et urbain de la commune de Cenon	128
➤ Une situation spatiale doublement clivée.....	128
➤ Un habitat social réparti sur l'ensemble de la commune	128
➤ Une commune pauvre selon les indicateurs CAF	129
➤ Le chômage est un phénomène important et durable	130
➤ Un taux de retard scolaire important dans les collèges	131
➤ La délinquance : un fait social réel et mesurable qui ne concerne pas que la commune de Floirac	132
➤ Le Grand Projet de Ville va modifier en profondeur le Bas Floirac	136
5.1.2 – La situation socio-démographique de la commune par quartier	137
➤ Une paupérisation qui se stabilise à un niveau élevé et qui progresse chez les couples avec enfants	137
➤ Le chômage est un phénomène durable qui est reparti à la hausse depuis 2003 pour les deux catégories de chômeurs.....	138
➤ Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans diminue depuis 2001 alors que le nombre global de chômeurs, après avoir baissé jusqu'en 2003, est reparti à la hausse en 2005	140
➤ Une modification du bâti dans le cadre des démolitions–reconstructions et créations qui va entraîner un changement de composition démographique du quartier et du Bas Floirac	141
➤ La délinquance, une réalité sociale sur tous les quartiers de Floirac.....	143
5.2 Approche de la dynamique politico-institutionnelle de la commune de Floirac.....	145
➤ La commune de Floirac est fortement marquée par la rupture entre les zones géographiques du Haut-Floirac et du Bas Floirac	145
➤ - Le problème ne se pose pas en termes de manque et de carence d'équipements et d'intervenants sociaux.....	146
➤ La conscience collective d'appartenance aux quartiers se trouve réduite à une appartenance géographique et non à une dynamique sociale positivement vécue	146
➤ Une faiblesse des réseaux des acteurs institutionnels et de la vie collective.....	146
➤ Les jeunes : un facteur influent de crispation et de développement du sentiment d'insécurité.....	146
5.3 Problématisation de la question sociale sur la commune et ses quartiers	147
➤ ▫ En terme de handicaps sociaux.....	147
➤ En terme de dynamique sociale	147
5.4 Le projet d'intervention à travers les projets et actions développés par l'AJHaG	148
5.4.1 Rappel des axes d'intervention du projet de l'AJHaG	148
5.4.2 Stratégie d'intervention sur Floirac	148
➤ Présence sociale et éducative en milieu naturel : le travail de rue	148
➤ Dans le cadre des suivis individuels : un partenariat en réseau difficile à consolider.....	152
➤ Le champ de l'insertion professionnelle : un renforcement de notre stratégie.....	152
➤ L'intervention sur le milieu, une implication dans la dynamique communale sur le quartier Libération à Floirac.....	153
* La mobilisation des habitants :.....	153
- La fête de quartier sur le quartier Libération	153
- La création du collectif Floirac Libération (une initiative difficile et délicate à inscrire dans la durée).	153

INTRODUCTION

Histoire et diagnostic de 1997

Il est nécessaire de distinguer « projet de service » et « projet associatif ». Le projet associatif renvoie à l'habilitation avec un « label » accordé par le Conseil Général sur un cadre général et pour une durée de dix ans (long terme). Le projet de service renvoie plus à un cadre opérationnel et à des relations contractuelles de un à trois ans (moyen et court termes). Ce dernier est devenu une obligation dans les textes de loi du secteur : la loi du 02 janvier 2002 sur les services et établissements sociaux et médico-sociaux puis, plus récemment, la mise en œuvre de la « dotation globale » pour les associations de prévention spécialisée.

Notre association a connu différentes étapes importantes dans son histoire. En 1997, en embauchant son premier directeur, le bureau de l'association lui a demandé de produire un diagnostic sur le fonctionnement de l'AJHaG.

Ce document a été rédigé à partir d'une dynamique associative consistante et d'une pratique professionnelle riche qui méritaient d'être formalisées. Cette démarche était également indispensable pour nous permettre de projeter les activités de l'association dans l'avenir.

Le projet de service sera formalisé en référence à ce diagnostic. L'occasion de mesurer les effets concrets des directives proposées à l'époque se présente à nous.

Nous allons dans ce document présenter successivement :

- le cadre organisationnel du service qui met en œuvre le projet,
- le cadre méthodologique de l'action qui rend effectif le projet,
- les orientations, les objectifs et les stratégies qui structurent les projets sur l'ensemble de la rive droite et sur les communes de Lormont, Cenon et Floirac.

Partie 1

Le cadre organisationnel du projet

1. Les différents éléments qui composent la problématique du fonctionnement de l'association

« Créée en 1968, l'AJHaG est une association de Prévention Spécialisée qui intervient sur les Hauts de Garonne ».

Tous les mots qui constituent cette phrase contiennent les éléments pouvant nous permettre d'expliquer les valeurs fondatrices du fonctionnement de notre association :

1.1 L'AJHaG est une association : une société participative...

L'Association 1901 a été créée à l'origine pour permettre à la société civile de se mobiliser sur des intérêts particuliers et/ou des intérêts généraux. En donnant la possibilité de promouvoir des corps intermédiaires entre l'État et la population, la société française a fait le choix d'une démocratie participative. Même si les associations se sont développées au point de gérer, aujourd'hui, du personnel à la manière des entreprises, il n'en reste pas moins que ces valeurs sont encore d'actualité.

Ce type d'organisation va structurer de manière spécifique les rapports internes :

- les relations bénévoles-professionnels
- les relations administrateurs-salariés
- les relations employeur-employés

1.2 L'AJHaG est une association de prévention spécialisée : une mission d'intérêt général cadrée par des textes

La mission de Prévention Spécialisée est une mission d'intérêt général définie par des textes officiels (Art.72 et circ.). Elle se situe, par conséquent, dans le cadre d'une commande publique. Une habilitation, une charte et une convention en définissent, la plupart du temps, le contenu.

La Prévention Spécialisée faisant partie de l'ASE, le commanditaire de l'AJHaG est le Conseil Général.

1.3 Elle intervient sur les Hauts de Garonne : un territoire, une identité...

La zone habilitée est constituée de trois communes : Floirac, Cenon et Lormont. Le développement de ces communes est conditionné par des enjeux concurrentiels dans leurs interrelations, et des enjeux communs face à la communauté bordelaise.

Les caractéristiques géopolitiques de ce territoire d'intervention vont influencer les relations transversales du fonctionnement associatif :

- par la gestion politique d'une dynamique intercommunale complexe au sein du conseil d'administration,
- par la structuration de l'organisation des moyens d'intervention en trois équipes distinctes.

1.4 Elle a été créée en 1968 : le poids de l'idéologie...

Cette date de création symbolise bien deux données qui vont influencer le modèle de l'organisation : le poids de l'histoire et celui de l'idéologie.

- o L'idéologie avec notamment la primauté du pouvoir associatif sur les modalités de direction.
- o L'histoire spécifique de l'AJHaG avec des facettes très riches dont nous retiendrons 3 aspects :
 - l'implication personnelle des dirigeants dans la vie politique locale,
 - le développement progressif de l'association sur les trois communes,
 - l'ancienneté de l'association et ses conséquences sur le fonctionnement.

2. Le passage récent d'une « logique administrateurs-salariés » à une « logique de service »

2.1 L'analyse qui a fondé la décision du changement : une situation décalée...

L'AJHaG a développé ses activités sur la commune de Lormont jusqu'au début des années 1980. Son modèle d'organisation était strictement fondé sur l'idéologie associative comme beaucoup d'associations de prévention spécialisée.

Le système reposait sur l'engagement de bénévoles investis dans des fonctions d'administrateurs. La direction était assurée par l'exécutif du CA, le bureau, grâce à la disponibilité importante de ses membres et notamment celle du Président.

Ce cadre permettait à la fois une mobilisation de type militant et des rapports de proximité entre militants-bénévoles et professionnels. Le consensus idéologique donnait à leurs engagements réciproques une cohésion forte, mais provoquant aussi des tensions, dans la prise de décision, entre opportunité politique et opportunité pédagogique qui ne se distinguaient pas toujours facilement-(1). Ce modèle se caractérise par « la relation administrateurs-salariés ». La terminologie « association » englobait l'ensemble (cf. diagnostic).

Plus tard, les premiers développements de l'activité de l'association (sur Cenon) font émerger une fonction de cadre intermédiaire, nommé coordinateur. Sans réel pouvoir hiérarchique, le coordinateur assurait la liaison entre les différents acteurs. L'appellation « coordinateur », par opposition à « directeur », symbolisait les aspirations idéologiques du pouvoir associatif pour les bénévoles et de l'autogestion pour les professionnels.

Cette fonction allait subir une pression idéologique très forte qui allait rendre son exercice quasiment impossible à cause de la complexité grandissante de la gestion des rapports internes et du développement ses activités sur les Hauts de Garonne.

Le diagnostic a mis en évidence que l'AJHaG avait subi, comme beaucoup de structures du secteur social, l'évolution de son environnement social et institutionnel sans pouvoir réellement s'adapter.

Dans les faits, l'association continuait à fonctionner avec les règles du jeu d'un système « administrateurs- salariés ». Tout à fait pertinent au début de son existence, ce modèle a fait apparaître des limites dans le fonctionnement global de l'association.

Face à ces difficultés, l'association a décidé l'embauche d'un directeur. De fait, et sans en mesurer, peut-être, toutes les conséquences, un changement de système interne qui s'orientant vers "une logique de service" s'est opérée. Cette perspective a provoqué un nécessaire rééquilibrage dans le sens transversal pour recentrer le fonctionnement vers une logique de projet.

Quels sont les orientations qui ont permis d'engager le changement ? (cf. ci- contre) :

- formalisation d'un référentiel commun fondé sur un projet associatif afin de restaurer la dimension politique et la cohésion autour de valeurs communes,

- promouvoir une organisation professionnelle qui dépasse la logique de morcellement des moyens afin de structurer un véritable service(3),
- mettre en œuvre une méthodologie d'action qui s'appuie sur un diagnostic, des stratégies d'action(2) et des procédures d'évaluations.

2.2 Un référentiel commun : le projet associatif

Le projet associatif de l'AJHAG trouve son identité dans sa propre histoire sur les Hauts de Garonne, dans la manière dont il a pris en compte l'évolution de ce territoire et enfin, dans les options politiques qu'il a retenues en référence aux textes et aux politiques locales.

Nous avons privilégié trois dimensions qui nous semblent le mieux définir le projet associatif qui structurera le cadre du projet de service :

- les valeurs que nous avons commencé à évoquer sur la dimension associative de notre organisation.
- le positionnement de notre association dans le champ institutionnel et celui des politiques publiques, à partir d'une analyse rationnelle des textes.

2.2.1. Les valeurs : éducation populaire et développement durable

Le champ de la Prévention Spécialisée est traversé par les idéologies. Ce qui pouvait être considéré comme un signe de dynamisme à l'origine est peut-être devenu, aujourd'hui, un obstacle à son développement.

Nous pouvons constater que le discours dominant des professionnels ressemble plus à une « doctrine » cherchant à protéger le métier d'éducateur spécialisé travaillant en Prévention Spécialisée qu'une affirmation de valeurs démontrant nos capacités d'adaptation aux changements sociaux, nous qui sommes issus de **l'éducation populaire**.

Faire des principes qui sont attachés à notre pratique (respect de l'anonymat, de la libre adhésion) des valeurs associatives est en soi un non-sens.

La finalité de notre mission doit être centrée sur les intérêts des populations des quartiers populaires et non sur ceux de professionnels en mal d'identité.

Cette prise de position est volontairement formulée en préalable pour nous démarquer de cette tendance trop présente en Prévention Spécialisée.

Quelles sont nos valeurs associatives qui devraient inspirer nos pratiques ?

Le développement durable, avec toutes les valeurs qui lui sont rattachées, constitue pour nous une référence forte. Le séminaire organisé en 2002 sur le thème « Intégration

et Développement Durable, quel travail social ? » a constitué un point d'orgue dans notre prise de position politique.

Le développement durable met au cœur de ses principes "l'homme et son cadre de **vie**". Nos actions sont dirigées principalement vers les jeunes en difficulté, mais dans l'ensemble, elles s'appuient sur des stratégies centrées sur la dynamique de quartier (et/ou la commune) c'est-à-dire sur la vie quotidienne des habitants. Cette conception sous-entend que les solutions aux demandes et/ou aux problèmes posés par les jeunes viendront des jeunes eux-mêmes, mais aussi d'une mobilisation de leur environnement.

Ces valeurs ne sont pas nouvelles. Elles sont redevenues d'actualité dans des circonstances différentes. Le 6^o plan, dans un contexte de plein emploi, préconisait déjà pour l'action sociale « une dimension globale et promotionnelle » à l'adresse des populations des quartiers populaires. La grosse différence est que nous sommes passés de 300 000 chômeurs en 1970 à 3 000 000 en 2000 et que la crise est devenue mondiale.

2.2.2. Le positionnement associatif dans le champ institutionnel et celui des politiques publiques

Comment situer la Prévention Spécialisée dans les rapports entre les collectivités territoriales ?

De compétence Conseil Général, nous intervenons sur un territoire local : quartier, commune ou groupement de communes. Les deux décentralisations ont eu le souci d'organiser les champs de compétences en donnant notamment aux maires le rôle principal en matière d'animation de la politique locale. Pour notre association, trouver sa place dans le partenariat local devient d'une complexité rare. Le jeu des acteurs et des organisations pouvant varier, il est indispensable que nous ayons des repères clairs sur les rapports entre les collectivités territoriales et nous-mêmes, association de Prévention Spécialisée.

Nous avons matérialisé ci-contre deux schémas qui ont été conçus en respectant la législation en vigueur et notre conception des rapports politiques. Il est évident qu'il peut y avoir des différences d'appréciations, notamment de la part des collectivités, mais il est important dans la négociation que soient respectés par tous les interlocuteurs, d'une part, les textes en vigueur et, d'autre part, la marge possible de décisions liées à notre statut d'association.

➤ Rapports entre le Conseil Général et notre association de Prévention Spécialisée :

Nous pouvons distinguer les textes législatifs qui doivent s'imposer à tout le monde comme cadre et les documents contractuels formalisés qui structurent la politique locale.

- Les premiers sont nombreux. Nous retiendrons les textes spécifiques concernant notre mission, à savoir l'arrêté du 4/7/72 et les circulaires d'application, ainsi que la loi du 2 janvier 2002, textes qui organisent les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

- Les seconds peuvent varier selon les départements et dépendent des options politiques : l'habilitation (document obligatoire), la charte, la convention et les contrats d'objectifs.

➤ Rapports avec les communes : comment nous inscrire dans la politique de la ville et rester dans notre spécificité de Prévention Spécialisée ?

« L'action sur le milieu » constitue une dimension importante de notre projet et le niveau de superposition possible avec la politique de la ville.

Il est intéressant de noter que, déjà, à l'époque de l'écriture des textes de loi qui ont formalisé le cadre de la Prévention Spécialisée, les jeunes qui avaient des difficultés à s'intégrer dans les structures d'animation existantes, constituaient un de nos publics prioritaires. Cet objectif a très vite induit des pratiques que déjà nous appelions « *pratiques de médiation* ».

Rappelons que ces mêmes textes insistaient fortement pour que les actions développées soient animées d'un souci de « *prise en charge du milieu par lui-même* ».

Ces deux aspects de notre pratique de Prévention Spécialisée se retrouvent en bonne place dans la majorité des objectifs de la politique la ville. Nous pouvons conclure logiquement à la nécessité d'articulation de nos actions pour éviter le risque de soumettre les populations concernées à des enjeux de pratiques concurrentielles clientélistes.

➤ Quels sont les rapports triangulaires possibles ?

Notre association, par les engagements contractuels qu'elle a signés avec le Conseil Général, est un acteur de la politique qu'il développe. Pour autant notre association n'est pas en position d'être gérée directement par les services du Conseil Général. Nous devons garder notre dimension politique locale d'acteur associatif et faire reconnaître cette spécificité dans le cas où elle serait, dans les faits, contestée.

Nous avons là aussi matérialisé par un schéma comment nous concevons les rapports contractuels triangulaires :

- entre le Conseil Général et la Commune (ou groupement intercommunal), un contrat de développement durable sur des options politiques globales sur le canton est signé,

- entre le Conseil Général et notre association une habilitation est donnée, une convention et une charte sont signées,

- entre la commune et notre association, un contrat d'objectifs peut être signé dans le champ seulement de ce que nous avons appelé « l'action sur le milieu » c'est-à-dire sur des objectifs de promotion des populations ou des actions de « médiation ».

Nous allons préciser le champ possible du partenariat avec les communes qui peut être contractualisé en terme d'objectifs opérationnels.

2.2.3. Le champ d'élaboration des orientations et des objectifs qui en découlent : entre l'aide sociale à l'enfance et la politique territoriale animée par le maire...

Nous avons matérialisé le champ d'élaboration des objectifs dans le schéma ci-contre en distinguant deux mouvances : la mouvance du Conseil Général et la mouvance État-Commune.

La partition des champs se fait avec, d'un côté, l'action éducative « aide sociale à l'enfance » qui constitue l'axe central de la politique jeunesse du Conseil Général et, de l'autre côté, l'action sur le milieu c'est-à-dire que nous appelons, aujourd'hui, « l'action territoriale locale » ou la politique de la ville.

Les lieux de coordination se distinguent suivant la politique de référence : pour l'aide sociale à l'enfance, en principe, c'est le centre médico-social. En ce qui concerne l'action territoriale locale, cela peut varier selon les dispositifs mis en place. Le plus courant est le CCPD, bien que celui-ci ne soit pas le plus pertinent.

Il s'agit pour nous d'articuler ces deux dimensions, sans les opposer, dans le cadre du projet associatif et celui du projet de service.

La répartition des objectifs s'établit de la façon suivante :

Références	Instance coordination Dispositifs	Objectifs Actions
Mouvance Conseil Général	Aide sociale à l'enfance Centre médico-social Partenariat juridico-médico social	Action éducative article 45 du code de la famille - Prises en charge éducatives individualisées - Prises en charge éducatives de groupes - Mobilisation parentale - Travail de rue et utilisation de supports
Mouvances croisées relevant des deux politiques	Politique globale à l'échelle du territoire Coordination Politique de la ville Partenariat territorialisé CLSPD, VVV, ZEP...	Expertise, diagnostic Médiation des conflits Mobilisation des habitants Soutien aux projets de développement

2.3 Notre organisation doit faire face à une tendance au morcellement

Nous avons abordé précédemment deux facteurs importants qui tendent à déstructurer la nécessaire cohésion de notre organisation :

- la persistance de certains éléments d'un système « administrateurs-salariés » aujourd'hui dépassé (facteur endogène)
- les caractéristiques d'un territoire découpé en trois communes distinctes qui pourraient rendre hermétiques et/ou conflictuelles les communications inter-équipes (facteur exogène).

Nous pouvons préserver notre cohésion interne en nous mobilisant sur les trois aspects suivants :

- distinction des champs des compétences,
- articulation des moyens territorialisés et des moyens transversaux dans une logique de service,
- renouvellement du sens des différentes relations employeur-employés, administrateurs -salariés et bénévoles-professionnels.

2.3.1 La distinction des champs de compétences

La restauration de la dimension politique par l'élaboration du projet associatif a permis en partie de resituer l'association par rapport à une commande institutionnelle et aux réalités sociales du territoire habilité (paragraphe précédent). Elle a aussi constitué la première étape d'une démarche dont l'objectif était d'éclaircir les différents niveaux de responsabilité des acteurs dans l'organisation.

La distinction entre la dimension politique et la dimension technique, et la nécessaire répartition des rôles sont maintenant plus aisées même s'il reste du chemin à parcourir.

Tout en conservant ses responsabilités de contrôle et de maîtrise de la gestion, le bureau et son Président se sont largement plus mobilisés sur les questions politiques et celles des représentations institutionnelles qu'ils ne le faisaient à l'époque. L'implication du bureau dans la négociation de nouveaux rapports contractuels avec le Conseil Général et l'émergence du Forum (association de certains clubs de prévention du grand Sud-Ouest, dont le Président est celui de notre association), ont montré une dimension politique associative nettement plus marquée.

Une fois recentrés sur la dimension politique, le bureau et son Président se sont posés la question de leur articulation avec le directeur.

Le niveau de délégation entre le bureau et le directeur, non déterminé au moment de son embauche, a été une question centrale. Les options choisies devaient équilibrer vitalité associative et viabilité du fonctionnement du service : si la délégation était proche de zéro, le système ne changeait pas et si elle était excessive, il y avait un risque certain pour la vie associative.

Ce niveau de délégation devait, dans tous les cas, être suffisant pour permettre au directeur d'avoir la légitimité nécessaire à cette fonction et à la logique de service pour que celle-ci puisse se mettre véritablement en œuvre.

Des questions essentielles comme le pouvoir de sanction, l'embauche et le licenciement ont été discutées et formalisées dans des documents officiels comme le règlement intérieur.

Le projet associatif donnant la direction politique à tenir, il incombait au directeur de traduire en termes techniques ces orientations, c'est-à-dire de formaliser un projet d'intervention.

Le projet associatif et le projet d'intervention devaient constituer les référentiels pour tous les acteurs de l'organisation. Leurs formalisations devaient aider à repérer les champs d'investigation de chacun.

2.3.2 Donner plus de sens aux relations verticales : DP, CE, commission d'échange...

Le système « administrateurs-salariés » a eu comme inconvénients de minimiser le circuit de relations « employeur-employés » et de privilégier le rapport « bénévoles-professionnels » dans les commissions d'échanges.

Cette tendance qui prend sa source dans les débuts de l'association avait provoqué une confusion qui se traduisait par une mauvaise gestion des rapports institutionnels. Par exemple, ce qui relevait du conseil d'établissement était traité le plus souvent dans la commission d'échanges ou ailleurs comme dans les réunions d'équipes ou dans la réunion inter-équipes (avec la présence du coordinateur).

Il est intéressant de noter que les salariés eux-mêmes avaient des difficultés à s'inscrire dans cette démarche. Les élections du délégué du personnel étaient très instructives à ce sujet.

La distinction entre relation employeur-employés et relation bénévoles-professionnels, voire leurs redéfinitions, a permis de réorganiser les formes de communication.

Les projets de Prévention Spécialisée commandent, le plus souvent, une intervention simultanée du politique et du pédagogique. Cela implique une circulation de l'information permanente sur les actions, et le partage des enjeux et des stratégies pour qu'administrateurs et professionnels harmonisent leurs pratiques. C'est la fonction essentielle de la commission d'échanges qui doit être centrée sur le projet et les pratiques. Il est à noter que le bureau de l'association a tenté plusieurs formules pour dynamiser les rapports entre administrateurs-bénévoles et professionnels : commissions d'échanges, rencontres bureau-équipes et, aujourd'hui, Groupes de Réflexion et d'Action Locale.

En outre, la mission de Prévention Spécialisée est mise en œuvre, par une association qui embauche des salariés avec un contrat de travail dans le cadre du droit du travail et de la convention collective. Cela implique la gestion d'un rapport employeur-employés. Les instances prévues à cet effet doivent être redynamisées (DP, CE...).

Le Conseil d'Établissement est une instance qui fonctionne maintenant à l'AJHaG. Son rôle est très important car il permet aux salariés, par la voix des délégués du personnel et des délégués syndicaux, d'avoir un rapport direct avec le dirigeant de l'association sur les questions de fonctionnement du service (budget, formation continue, vie du service, etc.) sans passer par le directeur du service.

2.3.3 Articuler d'une manière dynamique les moyens territorialisés et moyens transversaux

Après avoir formalisé l'articulation entre le politique et le technique, précisé le rôle des dirigeants (président-directeur) et leurs espaces institutionnels de référence (association-service), se pose maintenant la question du fonctionnement du service lui-même avec l'articulation « équipes-siège ». Il y a un double enjeu de cohérence et de cohésion :

- garantir que les actions développées s'inscrivent bien dans le cadre du projet associatif et du projet d'intervention (dynamique descendante),
- promouvoir un fonctionnement qui permette à tous les acteurs de terrain de jouer pleinement leurs rôles avec suffisamment d'initiatives et de créativité (dynamique ascendante).

Le changement de représentation de l'institution a été important. Même s'il reste du chemin à faire, nous avons progressé dans le passage :

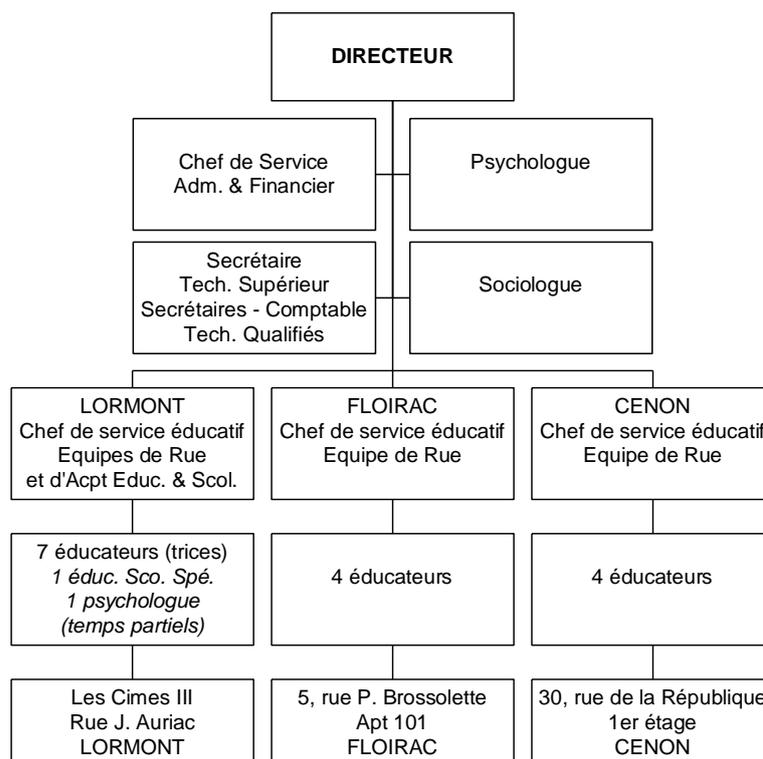
- d'un fonctionnement où il y a primauté de l'espace « équipe » avec un territoire communal et des moyens qui lui sont strictement propres et permanents, et tous les inconvénients que nous avons analysés précédemment (dans ce cas, le « siège » est vécu surtout comme une contrainte et donc comme un frein à son expression),
- à un fonctionnement où l'espace « équipe » est constitué de l'ensemble des professionnels, c'est-à-dire du service, avec un territoire intercommunal où l'organisation et la répartition des moyens (affectation des intervenants et des moyens matériels...) trouvent leurs logiques en référence au projet (dans ce cas, le « siège » devient l'espace de coordination et de ressources) (cf. schéma ci-contre).

L'exemple le plus flagrant de cette évolution est la mobilité du personnel par rapport à la constitution des équipes. Aujourd'hui, la majorité des éducateurs connaissent les jeunes des trois communes et, inversement, la majorité des jeunes de la rive droite connaissent l'ensemble des éducateurs de l'AJHAG.

Dans cette perspective, il est également fondamental que le fonctionnement garantisse aux acteurs de terrains l'initiative de la saisie d'opportunités pédagogiques. L'engagement des dépenses devra trouver des modalités qui permettent cette souplesse.

2.4 La traduction actuelle en terme de moyens humains et matériels

2.4.1 L'organigramme



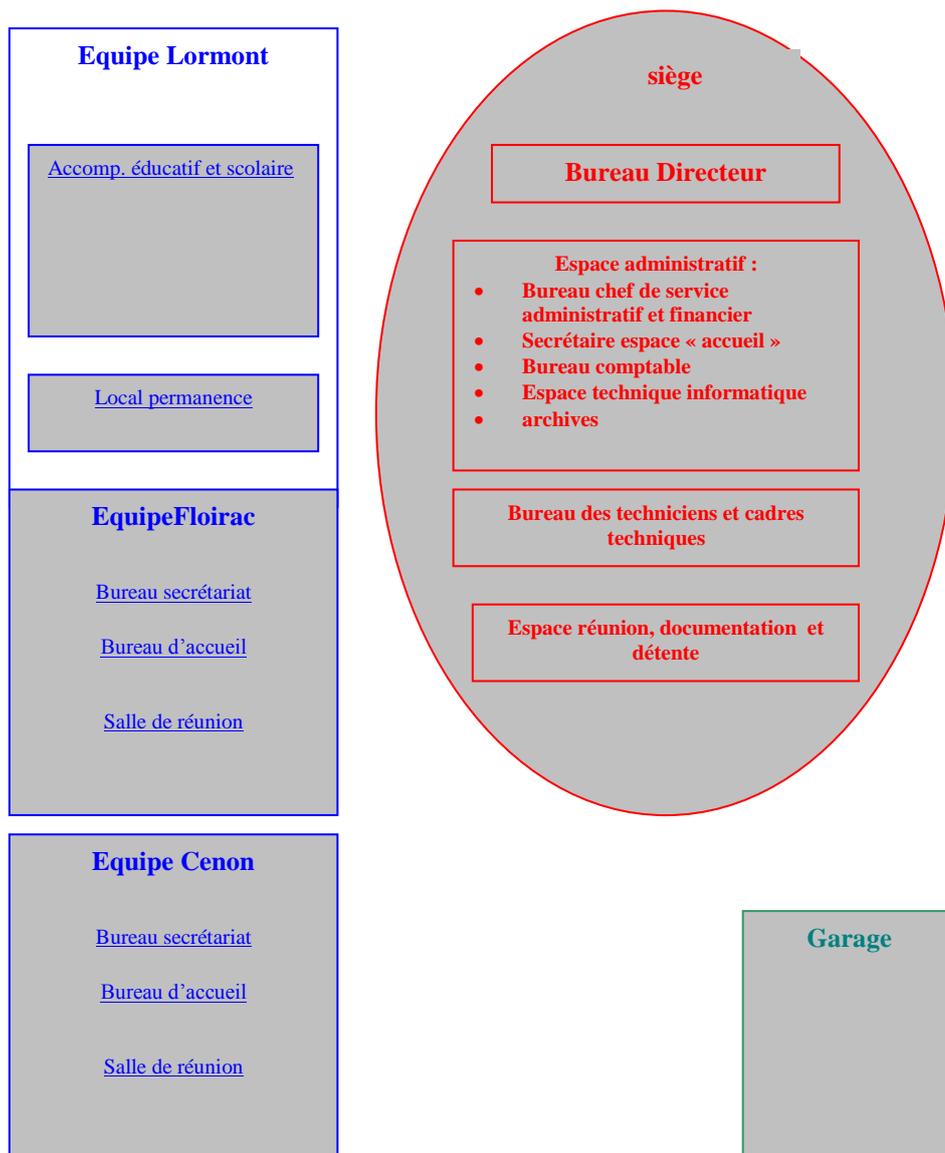
2.4.2 Les moyens matériels

Les moyens matériels pourraient être considérés en Prévention Spécialisée comme secondaires. Le plus souvent, ils ne sont que la traduction d'une stratégie de développement de l'institution. Il se peut d'ailleurs que celle-ci ne soit pas toujours consciente.

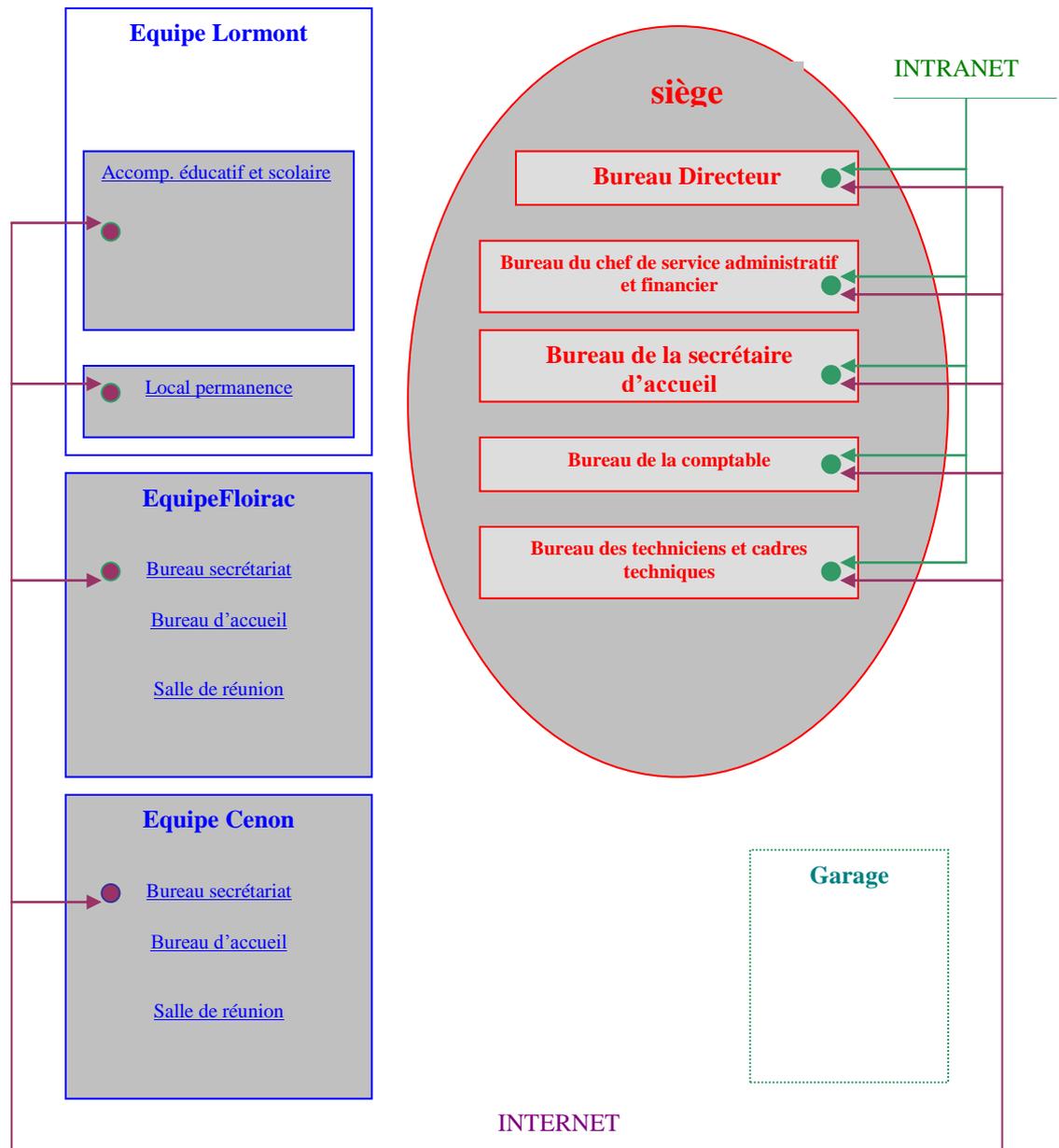
Nous n'aborderons dans ce document que les moyens matériels les plus importants. Ils sont de deux ordres : les locaux et les moyens informatiques.

Les deux répondent à une même volonté de favoriser deux dimensions qui pourraient paraître contradictoires : renforcer le siège pour affirmer une identité institutionnelle et simultanément permettre aux équipes de disposer de moyens matériels qui leur permettent de développer une certaine réactivité aux demandes issues de leur territoire de référence.

➤ **Les locaux**



➤ **Le système de communication informatique**



Partie 2

Le cadre méthodologique du projet

Contrairement à l'approche catégorielle dominante de l'époque de sa création (1972), la Prévention Spécialisée se définit plus par les caractéristiques d'un territoire que celles d'un public en particulier. La notion de « territoire » étant récente, on parlait dans le début des années 1970 de « milieu », voire de « secteur ». L'action de la Prévention Spécialisée est orientée vers la jeunesse, mais son public cible ne sera défini que par une analyse des processus d'exclusion de ce territoire spécifique dans lequel elle va intervenir. Le fondement théorique de son action prend donc, dans ce contexte, une importance fondamentale dans ce qu'il induit des caractéristiques du public.

1. La nature des processus d'exclusions visée en Prévention Spécialisée

Nous nous plaçons, dans ce paragraphe, dans l'hypothèse où nous avons dépassé le simple discours idéologique et repéré les modèles professionnels qui fonctionnent. Cet exercice se fait systématiquement en bilan d'équipe.

1.1 Les modèles théoriques

La Prévention Spécialisée, nous l'avons déjà dit, souffre, dans la définition de son travail, d'un excès d'idéologie qui la rend inefficace à transmettre le contenu de celui-ci. Elle est alors submergée par de nombreuses demandes où chacun (élu, partenaire...) voit en elle la réponse à ses problèmes. Le plus souvent, l'éducateur se doit d'être un pompier présent 24 h sur 24 h !

Le terme « prévention » concentre à lui tout seul toutes les données du problème. En quoi sommes-nous « spécialisés » ? À part la distinction sommaire entre prévention générale et prévention spécialisée, il est quasiment impossible de répondre à cette question.

L'enjeu essentiel de notre réflexion est de passer d'une intervention fondée sur des références strictement idéologiques et/ou doctrinales à une intervention fondée sur des concepts théoriques au sens premier du terme c'est-à-dire avec une approche la plus rigoureuse possible de la réalité. L'objectif est de structurer une intervention.

Par sa stratégie d'intervention, que vise la Prévention Spécialisée, et quelles situations cherche-t-elle à modifier ?

En se référant aux nombreux ouvrages sociologiques traitant de ces questions, nous pouvons isoler cinq réponses : la prévention vise-t-elle la délinquance, l'inadaptation, la marginalité ou l'exclusion (2 formes) ?

Chaque réponse induit un modèle d'intervention et il faut noter que chacun fait référence à une période de l'histoire de la prévention spécialisée. Chaque conception peut être discutée sur le fond et fait apparaître ses limites par rapport à une autre. Il n'en reste pas moins que l'analyse des pratiques actuelles, même si elles révèlent une tendance dominante allant vers l'une ou l'autre de ces conceptions, peuvent en intégrer plusieurs.

1.1.1 Prévention-Délinquance : des « blousons noirs » aux « jeunes des banlieues » ...

Face aux échecs de la prévention générale faite par les institutions traditionnelles (familles, écoles...) dans leurs fonctions de reproduction des rapports sociaux, la Prévention Spécialisée apparaîtrait comme la plus performante. On s'attache alors à la disparition des symptômes agressifs et des agissements perturbateurs de l'ordre public.

La normalisation des comportements individuels et de des comportements groupes dans les quartiers est l'objectif dominant.

Ce modèle est dominant au début de la prévention spécialisée et de l'éducation populaire, du temps des blousons noirs, durant les années 1950-1960. La situation de plein emploi fondait un jugement moral négatif sur l'oisiveté des jeunes. Face à leurs comportements délinquants, les pratiques les plus développées étaient les activités occupationnelles.

Ce modèle existe encore en partie en prévention spécialisée dans les pratiques de certains éducateurs, même parfois chez ceux qui le condamnent !

Avec l'émergence des nouvelles politiques sécuritaires, ce modèle redevient d'actualité mais pouvons-nous affirmer qu'il s'agisse des mêmes conceptions ?

Le contexte a changé. Nous ne sommes plus dans une situation de plein emploi. Les jeunes concernés ne sont plus tous issus de la classe ouvrière qui avait ses valeurs éducatives. Le taux de chômage est très élevé, et par conséquent, l'oisiveté ne peut être retenue comme seule explication du comportement des jeunes qui troublent l'ordre public. Il y a peut-être une similitude dans le jugement moral négatif qui sous-tend

l'analyse des actes posés par les jeunes et n'interroge pas la part de responsabilité de la société et des institutions en particulier.

La question de l'insécurité est centrale aujourd'hui. Certains l'attribuent à la disparition des solidarités de classe qui créaient un espace public et relationnel sécurisant grâce au lien social qui en découlait.

Pendant longtemps, l'enjeu principal des recherches sur le sentiment d'insécurité consistait à en montrer l'irrationalité.

Un autre courant recherchait la rationalité du sentiment d'insécurité dans la réalité de la victimation subie par les personnes.

Nous adhérons plus à la thèse de S. Roché selon laquelle le repli sur soi-même combiné à une absence de réseaux relationnels entraîne une peur qui se structure en inquiétude permanente liée non seulement au risque supposé de victimation mais aussi à la perception du monde extérieur.

La perte d'autorité des espaces traditionnels de socialisation tels que la famille, l'école, la police, une perte de crédibilité de la justice, la disparition d'espaces de solidarité, le chômage, la délinquance, les incertitudes quant à l'avenir etc. constituent un terreau favorable au développement du sentiment d'insécurité et à son exploitation politique.

1.1.2 Prévention-Inadaptation : l'adolescence, la référence dominante des éducateurs spécialisés...

L'inadaptation renvoie à la notion de pathologie sociale. Elle est la conséquence d'une difficulté provenant, soit d'une résistance, soit d'une incapacité.

La mission du travailleur social cherche à pénétrer, au moyen d'un diagnostic, les causes profondes de détresse individuelle et sociale. La formation au case-work ou aides psychologiques individualisées est la formation dominante dispensée aux travailleurs sociaux. Le case-work a pour objectif d'aider l'individu à découvrir et accepter la place qui lui convient le mieux dans le monde où il vit.

L'inspiration est psychanalytique. La personne est considérée dans sa totalité (action globale). Le familialisme lui sert de cadre. La relation d'aide caractérise la relation en se démarquant de l'assistance. Il existe plusieurs conceptions de la relation d'aide. L'une des plus connues, servant souvent de référence dans les instituts de travailleurs sociaux est « la thérapie centrée sur le client de Carl Rogers ».

1.1.3 Prévention-Marginalité : le changement social dans le consensus...

Cette orientation s'est constituée dans la critique de la conception précédente. La prévention n'est plus messagère de la loi. Elle offre une dimension d'accueil, permettant au sujet ou à la population d'évoluer, au lieu de demeurer figée dans une attitude de rejet. Cette évolution leur permettra ensuite progressivement d'intégrer la loi, à être prêts, comme tout adulte responsable, à contester, selon leur jugement, certains principes ou lois qui régissent notre société.

C'est l'analyse de la relation de la personne à son environnement qui prédomine. Agir sur cette relation et la modifier, c'est aider la personne dans la conquête de son autonomie.

L'intervention demeure centrée sur le sujet, mais le terme « autonomie » s'est substitué au terme « adaptation » comme objectif dominant.

Il ne s'agit plus de soigner et prévenir les déviations sociales des jeunes, mais de faire exister les marginaux dans leur liberté d'adhésion à notre action et favoriser en milieu naturel l'apprentissage de leur vie sociale, en éclairant leur liberté de décision, en interpellant les personnes et les institutions qui les entourent : il ne s'agit plus de normaliser, mais de favoriser une expression sociale.

Cette forme d'intervention s'inspire des modèles de développement américains (perspectives alternatives au contrôle social). Elle repose sur le concept de désorganisation sociale et vise le changement avec la participation des populations concernées.

1.1.4 Prévention-Exclusion (société hiérarchisée) : le changement social dans le conflit...

Cette orientation se fonde sur le constat de l'impossibilité d'élargir les opportunités offertes aux individus. « L'autonomie » et la « réalisation de soi » apparaissent comme un luxe pour certaines catégories sociales.

En effet, comment se fait-il que l'on retrouve le même type de problèmes sociaux dans les catégories sociales défavorisées ?

Certains travailleurs sociaux ont pris conscience de ces mécanismes et du rôle qui leur étaient assignés. Comme la charité masquait la domination, l'assistance masque l'exclusion. L'apparente neutralité des travailleurs sociaux est cette fois remis en cause.

La prévention au niveau des adolescents, des jeunes adultes et du milieu devient dans une telle optique, ce que nous pouvons appeler « une intervention promotionnelle ».

L'action vise une « conscientisation » des populations concernées. On a trop souvent réduit cette option à une volonté d'endoctrinement politique. Elle a tendance à globaliser au lieu d'individualiser, socialiser au lieu de « psychologiser ». Un parallèle est fait avec les stratégies conflictuelles de Saul Ainsky (« Manuel de l'animateur social »).

1.1.5 Prévention-Exclusion (société libérale) : l'insertion et le développement local comme réponse au « vide social »...

Cette référence apparaît au début des années 1980. Elle prend en compte la « crise » que connaît notre société depuis la crise pétrolière de la fin des années 1970. Les auteurs les plus cités sont Alain Touraine et Jacques Donzelot (cf. « Face à l'exclusion »).

Quels sont les transformations qui ont changé fondamentalement l'approche des problèmes sociaux ?

Nous avons vécu (sans en avoir mesuré les conséquences à chaud) le passage d'une société verticale, que nous avons l'habitude d'appeler société de classes avec des individus en haut et des individus en bas, à une société horizontale où l'important est de savoir si on est au centre ou à la périphérie.

Autrefois les gens d'en bas étaient profondément persuadés qu'ils pouvaient renverser l'ordre des choses au nom d'un autre modèle. L'affaire, aujourd'hui, n'est plus d'être pour reprendre l'expression de Touraine « UP » ou « DOWN », mais « IN » ou « OUT ». Ceux qui ne sont pas « IN » veulent l'être, sinon ils sont dans le vide social.

Dans les années 70, le terme exclus (Cf. R. Lenoir) sert à désigner les oubliés de la croissance. À partir des années 80, un exclu n'est plus une omission involontaire mais le produit d'une volonté délibérée. Pour moderniser, il faut réduire les effectifs, ne conserver que les individus capables de servir les mutations technologiques et donc rejeter les autres :

- ceux que l'on avait fait venir des pays du sud pour occuper les emplois sans qualification,
- ceux qui s'accrochent à des savoirs dépassés par la production.

La société hiérarchisée que Donzelot nomme la société du « Face à face » disposait de deux pôles réunis autour de l'appareil de production. En d'autres termes, « *entre ceux qui bénéficiaient du pouvoir de l'argent et ceux qui ne possédaient que leurs bras mais qui faisaient force par leur nombre. L'affrontement semblait inévitable. Pour conjurer le conflit, progressivement va s'édifier l'état providence avec le développement d'une solidarité interclassiste* ».

Dans ce contexte, l'action sociale va se développer autour de deux axes complémentaires, mais néanmoins étanches :

- l'aide sociale qui s'adresse à des bénéficiaires qui sont des marginaux
- la protection sociale qui s'adresse à des ayants droits c'est-à-dire des « normaux ».

La crise des années 70 opère à la fois une remise en question de ces deux faces avec un effritement de la ligne de démarcation entre marginaux et normaux. La clientèle classique du travail social se voit débordée par les nouvelles formes de pauvreté. Le contenu classique du travail social « signalement et accueil » trouve alors ses limites. De surcroît, ces nouveaux pauvres refusent les méthodes tutélaires puisqu'ils se disent normaux et précarisés par la crise.

La protection sociale s'est montrée elle-même inefficace vis-à-vis de la montée du chômage puisqu'elle était fondée sur une logique où l'indemnité visait à permettre à l'individu de pouvoir attendre avant de retrouver un emploi.

Cette faillite relative provoque l'estompement de la frontière entre les deux formes d'intervention. Un mélange s'opère. L'exemple le plus significatif est celui de la formation sans débouchés qui fonctionne de fait comme un soutien psychologique.

Comment la ville s'est-elle transformée dans son fonctionnement ?

Succinctement, nous pouvons faire référence à deux changements fondamentaux :

- **la modification du fonctionnement de la ville industrielle** dont le problème majeur est l'exclusion du monde du travail d'une grande partie de la population, avec son lot de conséquences.

En effet, la ville industrielle distribuait son espace en fonction des besoins de la production : centre d'affaires et de l'administration, zone industrielle, zone d'habitat ouvrier, zone résidentielle... Elle rayonnait sur son environnement en terme d'activité et d'emploi. Elle ne séparait les populations que pour mieux les intégrer dans la production.

C'est un système en étoile qui a fait place à un système en réseau, connectant les pôles de développement entre eux plutôt qu'avec leur environnement, discriminant l'espace et les populations en conséquence. Entre les mailles du réseau, on va retrouver les banlieues, les territoires enclavés, dégradés spatialement. Dans ce contexte, la délinquance juvénile longtemps perçue strictement en terme de crise de l'adolescence est maintenant considérée aussi comme l'expression d'une marginalisation plus lourde.

- L'impact du développement durable sur le pilotage de la politique communale et ses conséquences.

Le développement local est l'autre pôle des nouveaux référentiels. Au-delà de la simple projection des politiques publiques sur un territoire, il s'agit de les intégrer dans un projet collectif, tenant compte des dimensions historiques, économiques et culturelles locales. À l'heure actuelle, le développement durable s'impose encore plus comme la référence en matière de développement (cf. Gironde, Agenda 21).

Ce contrat a été élaboré, en 1992 à RIO, au plan planétaire selon huit principes :

- Principe de prévention et de précaution
- Principe de responsabilité
- Principe de participation
- Principe de solidarité dans l'espace
- Principe de solidarité dans le temps
- Principe de transversalité, de globalité et d'interdépendance
- Principe de subsidiarité
- Principe de réversibilité

Dans ce cadre, les politiques locales doivent aboutir à des objectifs :

- d'équité, en associant le social et l'économique
- de vivabilité, en associant l'environnement et le social
- de viabilité, en associant l'environnement et l'économique .

Pour ce qui concerne la Gironde, le cadre du développement durable est défini par l'Agenda 21 Gironde .

À titre d'exemple, nous ferons référence au principe d'équité qui associe le social et l'économique avec une priorité sur l'emploi. C'est ainsi que la prévention spécialisée a été rattachée, au niveau départemental, au service insertion jeunesse tout en gardant sa spécificité « aide sociale à l'enfance ».

Au niveau communal, la mise en place des SPEL (Service Public pour l'Emploi Local), dans le cadre de la politique publique de cohésion sociale, a contribué à intensifier notre implication dans le domaine de l'insertion par l'économique.

Au-delà des principes, c'est la recherche d'harmonisation dans la gestion publique qui est recherchée au niveau mondial, national et local.

Le développement durable est aussi un changement dans la gestion des politiques publiques. Nous sommes entrés dans l'ère de la « gouvernance » qui est le mode opératoire d'un processus d'amélioration associé à un contrat.

Les collectivités territoriales sont alors dans une dynamique où elles doivent, dans leur fonctionnement, associer :

- logique publique et logique privée,
- logique de projet et logique de budget,
- logique du court terme et du moyen terme,
- logique de territoire et logique de réseau.

Ces points ne sont pas sans impact sur la politique sociale globale locale dont la prévention spécialisée fait partie.

La loi 2002-02 de rénovation de l'action sociale est inspirée par les principes du développement durable.

Ce n'est plus une volonté politique qui légitime l'existence des associations de Prévention Spécialisée mais le projet.

L'évolution du fonctionnement des Centres sociaux est caractéristique des changements observés dans le passage d'une logique de budget à une logique sur projet.

Comment le travail social et notamment la Prévention Spécialisée s'adaptent-t-il face à ces transformations ?

Deux nouveaux référentiels centraux pour l'action sociale peuvent être identifiés :

- **L'insertion**, qui prend valeur pour toute l'action sociale. Le concept véhicule une symbolique globale qui n'est autre que le fonctionnement sur le lien social. Les changements en cours sur le rapport au travail sont au cœur des interrogations sur la citoyenneté. L'insertion représente une finalité mais surtout un espace d'initiative possible pour structurer, selon l'expression de Robert Castel, un espace intermédiaire entre intégration définitive et complète et exclusion croissante, toujours à redouter.

Lorsque la mise en rapport de l'offre d'insertion avec les publics concernés par l'action s'avère insuffisante pour réduire suffisamment les difficultés observées, le travail social a un rôle fondamental à jouer sur le terrain de l'innovation.

La prévention spécialisée s'est développée dans une période où se définissaient les professions sociales (éducateur, animateur, assistant social...) autour du concept d'inadaptation, aussi son action s'est-elle trouvée réduite à un mode d'intervention spécifique du professionnel centré sur le sujet. Sa capacité technique dans ce domaine constituait pour l'intervenant son identité professionnelle.

Les nouvelles politiques publiques mises en œuvre depuis les années 80 ont obligé et obligent la prévention spécialisée à compléter son partenariat juridico-médico-social par un nouveau partenariat économique et une dimension politique locale.

- **Agent de développement local.**

Le rôle des professionnels qui était unidimensionnel s'enrichit. Il va se structurer sur deux dimensions :

- le modèle traditionnel du suivi,
- le modèle de l'agent de développement local.

À l'intérieur de ce dernier, nous pouvons distinguer deux dimensions :

- la première renvoie à des actions de développement de nouveaux services,
- la deuxième vers des actions de mobilisation sociale.

Sur le terrain de l'innovation, le travail social doit intervenir pour soutenir les initiatives des populations dont il s'occupe.

La dimension projet prend ainsi tout son sens.

1.2 Modèles théoriques et publics induits : agir sur « les processus d'inadaptation (ou d'exclusion) et non sur un public figé par des références administratives... »

Le débat sur les publics est permanent et ancien. L'action sociale est marquée par l'approche catégorielle. Dans les années 70, le 6^o plan, le rapport Dupont-Fauville et le rapport Bianco-Lamy avaient déjà dénoncé les limites d'une action sociale centrée sur une approche trop catégorielle des populations.

Nous avons, dans le paragraphe précédent, pris le soin de faire l'inventaire des modèles théoriques qui peuvent fonctionner en Prévention Spécialisée. Nous avons insisté pour que ces options ne s'opposent pas idéologiquement, mais plutôt qu'elles s'articulent méthodologiquement pour mieux appréhender une réalité complexe.

En nous appuyant sur ces différentes options, nous allons tenter de caractériser le public qui se dégage pour chacune d'entre elles. Ainsi nous serons en cohérence avec les textes dans la formulation de l'objectif principal de la Prévention Spécialisée qui est de s'attaquer à des processus d'exclusion. À ce propos quand les financeurs ou leurs administrations nous demandent de prioriser une tranche d'âge plutôt qu'une autre, ils prennent inconsciemment peut-être, idéologiquement sûrement, une option. En outre, ils trahissent l'esprit des textes qui ont défini l'action de prévention spécialisée.

Dans cette situation, nous devons recentrer les débats sur des options techniques dans la confrontation politique, au risque d'être taxés d'intellectualisme.

Nous avons construit un tableau reprenant les cinq modèles en comparant :

- la prise en compte de l'acte déviant,
- le champ de compréhension,
- le niveau d'intervention,
- les objectifs dominants,
- les publics induits.

D'une certaine manière, ce tableau fonctionne comme un référentiel théorique pour la réalisation des diagnostics, des formulations des objectifs et des stratégies d'actions. Nous aborderons, dans le prochain paragraphe, la méthode utilisée.

2. La mise en œuvre du projet

Quelle stratégie globale développons-nous ? et quelles sont les différentes étapes de notre intervention sur les quartiers ?

2.1 Les différentes étapes du projet

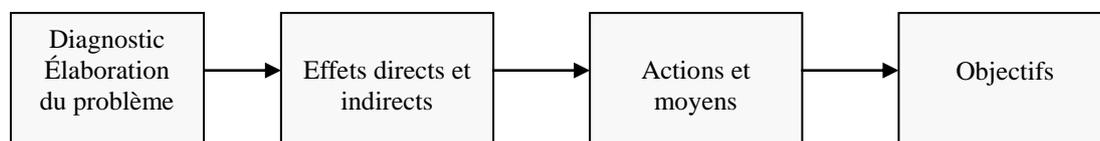
Les associations de prévention spécialisée, pour une grande partie d'entre elles, sont installées depuis longtemps sur leur secteur. Sans parler de routine, celles-ci campent sur des certitudes qu'il est difficile de remettre en cause. L'urgence du quotidien, le manque de temps ou les résistances au changement sont à l'origine de cette situation.

L'inscription dans des pratiques déjà rodées, sans l'apport d'une connaissance liée aux changements percevables, tant sur le plan social que politique, malgré les incitations extérieures à la lisibilité du travail, peut conduire à une forme d'inadaptation au traitement du problème et aux objectifs politiques attendus.

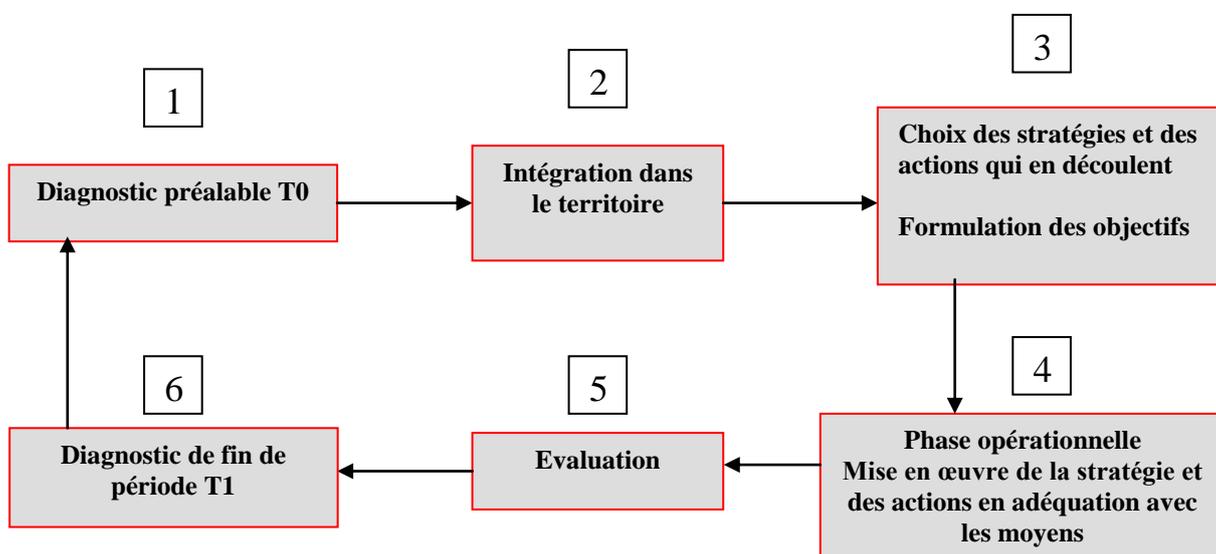
Un des enjeux majeurs de la prévention spécialisée repose sur ses capacités à s'adapter :

- à l'environnement social sur lequel elle intervient,
- au contexte politico-institutionnel.

Afin de mener à bien notre mission, nous nous sommes appuyés sur une méthodologie utilisée en management et gestion publique : **la méthode inductive**.



La méthodologie de projet mise en œuvre à l’AJHaG : une adaptation de la méthode inductive.



2.2 L’importance d’un vrai diagnostic : la réponse est dans le diagnostic...

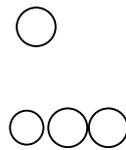
La formulation d’une problématique et des hypothèses retenues pour effectuer le diagnostic sur un territoire va s’appuyer sur plusieurs modèles théoriques afin d’appréhender les différents niveaux de compréhension. C’est le diagnostic qui donnera sens aux objectifs et à la stratégie d’action retenue.

Territoire « habilité »

Quartier ou Commune

Population, associations, partenaires....etc

Groupe de jeunes



famille

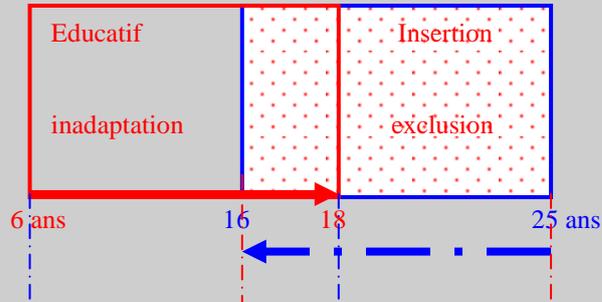
habitant

jeune

Inscription dans un projet de développement durable et /ou politique de la ville

Mobilisation sociale relevant d'un modèle marginalité et/ou exclusion

1. JEUNES dans leurs difficultés individuelles



2. GROUPE DE JEUNES en tant qu'acteur social

Nous vérifions, à travers cet exemple, qu'il ne s'agit pas d'opposer « idéologiquement » les modèles, mais de les articuler en fonction d'une réalité complexe. Cet exercice est indispensable pour structurer une méthode d'évaluation. Trop

souvent l'évaluation relève d'une prise de position de principe qu'il est facile d'adopter. La mise en application d'une méthode d'évaluation nécessite une très bonne connaissance théorique.

2.3 La stratégie globale développée par l'AJHaG sur la rive droite : s'appuyer sur les dynamiques de projet et les dynamiques de conflit...

Le diagnostic sur la dynamique et les problématiques des jeunes : présence sociale et éducative en milieu naturel : le travail de rue.

Une méthodologie applicable aux groupes de garçons qui occupent l'espace quartier contrairement aux filles qui sont peu présentes sur cet espace après 15 ans.

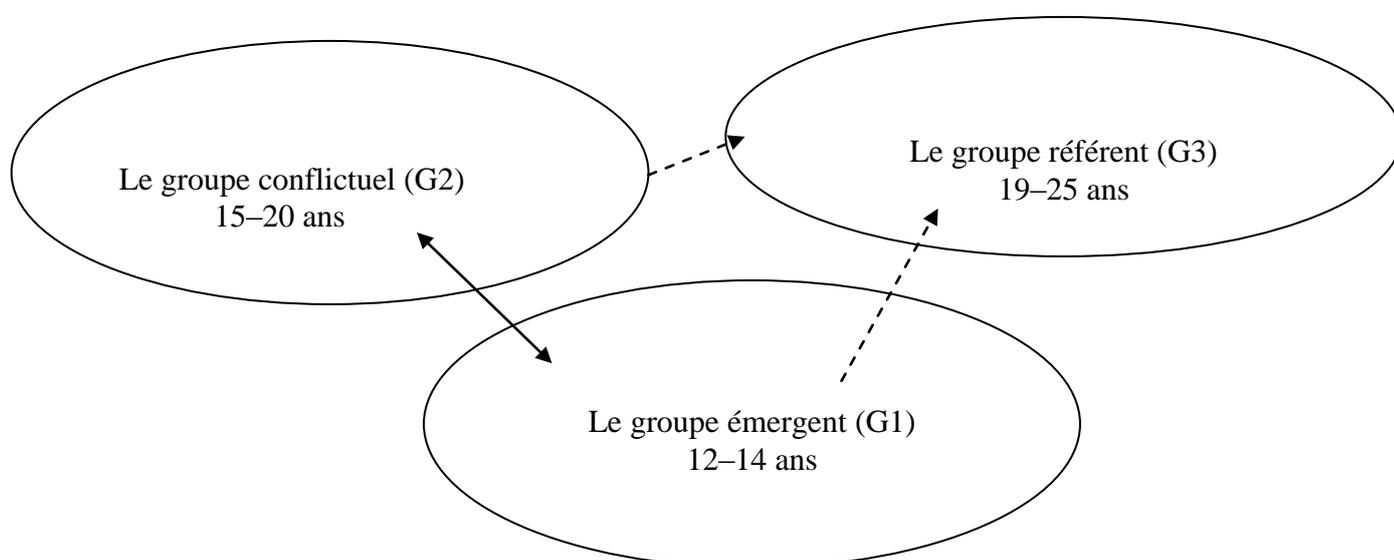
Notre expérience de terrain nous montre au quotidien que les jeunes auprès desquels nous intervenons s'inscrivent dans une dynamique et une évolution dans cet espace qu'est la rue.

Quand on parle des jeunes, on interroge leur situation selon leurs âges, leur situation sociale, familiale, scolaire, leur sociabilité et leur inscription dans des groupes de pairs.

L'intervention sur le quartier nécessite une observation et une analyse sur l'interpénétration des sphères de socialisation des jeunes que représentent les groupes de pairs et la dynamique qui en découle.

Aussi, avons nous élaboré la théorie des trois groupes illustrée par le schéma ci-dessous :

- Le groupe référent (G3)
- Le groupe conflictuel (G2)
- Le groupe émergent (G1)



Les âges, qu'il faut considérer par tranches, servent de référence dans la distinction globale des groupes et constituent des repères théoriques.

On pourrait nous reprocher que le critère de l'âge soit trop dominant dans la définition des groupes et que cette théorie ne permette pas de prendre en compte le comportement plus positif de certains jeunes dans ces tranches d'âges.

En effet, ne vaudrait-il pas mieux utiliser les concepts de prévention primaire, prévention secondaire et prévention tertiaire ?

Nous pensons que ces deux approches ne sont pas opposables, mais intégrées l'une dans l'autre.

Le choix que nous avons retenu tient au fait que l'intervention de l'AJHaG privilégie l'entrée territoriale qu'est le conflit et n'évacue nullement le travail qui peut être réalisé avec des jeunes ne se situant pas dans le conflit.

Cette théorie se fonde sur une observation qui nous a confortés dans la thèse que les conflits sur les quartiers concernent en majorité des jeunes de 15 à 18 ans.

Le fondement de notre théorie des trois groupes repose donc sur le fait bien réel que ces jeunes de 15 à 18 ans rentrent en conflit avec les structures de quartier, l'école, la famille et les institutions

- **Le ou les groupes émergents (G1)** sont constitués de jeunes entre 12 et 14 ans qui fréquentent généralement les structures d'animations du quartier, scolarisés en collège et s'amusant sur les aires de jeux du quartier.

Ils ont été remarqués du fait de leur comportement au collège ainsi que dans les structures et sur le quartier.

Le travail avec ces jeunes consiste à nouer des relations avec eux, faire connaissance, être en contact avec leurs parents et participer avec des partenaires à des activités de loisirs. Notre action est socio-éducative.

Le regard ou l'attention que l'on porte sur ces groupes émergents repose sur la probabilité de l'évolution des enfants vers des comportements typiques constatés chez certains jeunes arrivés à l'âge de l'adolescence.

- **Le ou les groupes conflictuels (G2)** sont généralement constitués de jeunes ayant entre 15 et 20 ans. On parlera plus de groupe naturel que de bande dans la mesure où le nombre de jeunes peut varier en fonction des moments et des situations et où le noyau dur n'est constitué parfois que de 4 à 6 jeunes. Ils sont connus pour être en conflit avec les structures socioculturelles, le milieu scolaire et les habitants. Dans ces groupes, certains

jeunes sont soit scolarisés, soit en échec scolaire, soit en voie de déscolarisation ou même déscolarisés.

Ces jeunes manifestent, dans leur démarche d'émancipation par rapport à l'école et à la famille, des attitudes propres à leurs âges qui se traduisent généralement par :

- une recherche de loisirs (consommation) sans réel investissement des lieux et des supports dans lesquels ils ne peuvent ou ne veulent pas s'inscrire durablement,
- une présence accrue sur la rue et le développement de relations sociales entre pairs en marge des institutions,
- un comportement provocateur et agressif vis-à-vis des habitants et des animateurs de structures socioculturelles et d'animation,
- des dégradations répétées dans certaines entrées d'immeubles,
- une occupation quasi permanente, dans certains cas, des entrées d'immeubles accompagnée de conflits avec insultes, violences et agressions envers les habitants.

Pour ce type de jeunes, notre action de prévention s'inscrit dans les champs de l'éducatif, de la médiation et de l'insertion.

Elle nécessite, dans un premier temps, un travail régulier avec le groupe en impliquant les jeunes dans la construction et la réalisation de projets à partir d'un support loisir. Cette démarche a pour objectif d'affiner nos connaissances sur chacun d'entre eux afin de pouvoir individualiser leurs problématiques et engager des suivis individuels, elle peut également permettre à certains d'entre eux de s'engager dans des projets tels que la création d'une association.

- Les groupes référents (G3) sont constitués de jeunes regroupés à certains endroits des quartiers (entrées d'immeuble, lieu stratégique etc.) et peuvent dépasser la dizaine d'individus.

Ceux-ci ont plus de 19 ans, sont bien souvent en rupture avec les circuits d'insertion, en rupture familiale et ont pour la plupart des problèmes avec la Justice. Leur présence sur le quartier est quasi permanente en journée et durant la semaine.

Ces groupes dépassent le cadre traditionnel du groupe naturel pour devenir un ensemble de jeunes réunis en fonction des lieux d'habitation et surtout en fonction des activités et des pratiques liées au trafic.

Ces groupes rassemblent pour la plupart les grands frères, ayant eu une relation avec l'AJHaG durant leur jeunesse et leur adolescence.

Ils ont la particularité de provoquer une attirance chez les plus jeunes (exemple, caïdat, etc.) leur conférant de ce fait une certaine notoriété non au sens traditionnel du terme, mais dans le sens de la culture de la rue. Le lien avec les groupes des plus jeunes demeure situationnel : surveillance lors de transactions, courses pour les plus grands, etc.

Notre travail avec ces jeunes consiste à maintenir des relations et à répondre à des demandes ponctuelles concernant des situations individuelles par rapport à l'insertion professionnelle, la Justice, etc.

Le maintien de la communication avec les groupes référents, associé au lien historique qui existe avec eux, leurs parents et l'AJHaG nous permettent de bénéficier d'une certaine légitimité pour intervenir et travailler avec les plus jeunes.

Le choix de nos accompagnements des jeunes est décidé en fonction d'un diagnostic au départ du projet et tout le long du déroulement de l'action. En simplifiant, nous nous appuyons sur deux types de situation :

- situation sociale de dynamique de projet,
- situation sociale de dynamique de conflit.

Dans les deux cas, nous inscrivons nos actions à partir des liens naturels que les jeunes ont tissés dans le quartier.

Il faut admettre aujourd'hui, que très peu de groupes de jeunes, dans le cadre de notre présence dans les quartiers, font émerger des projets en dehors des séjours au ski et à la plage(1). Ces demandes sont souvent en contradiction avec l'idéologie du « projet » prônée par la majorité des travailleurs sociaux. Elles sont fondées sur le désir de pouvoir « consommer » comme tous les autres jeunes dans un cadre qui se rapproche le plus des conditions normales c'est-à-dire sans l'encadrement « voyant » des institutions socioculturelles ou éducatives traditionnelles. C'est souvent parce que ces jeunes n'ont pas accès à ces modes de consommation que les conflits, voire la violence, surgissent.

Les situations de conflits jeunes-habitants, jeunes-institutions et jeunes-jeunes ont été les situations les plus courantes rencontrées ces dernières années.

L'interprétation de ces phénomènes devient donc essentielle pour orienter nos actions compte tenu de leur complexité, mais aussi pour nous situer face aux priorités « sécuritaires » développées actuellement par les politiques publiques.

La gestion des conflits fait émerger le plus souvent deux dimensions qui se succèdent :

- une dimension collective de médiation dans une perspective de développement local,

- une dimension individuelle d'accompagnement éducatif et/ou d'insertion.

Notre légitimité auprès des jeunes sera d'autant plus forte que notre efficacité sera démontrée sur ces deux plans.

D'autre part, suivant les équipes et la nature des problèmes que nous traitons, il arrive que nous utilisions des supports (séjours, sorties, activités de soutien...) pour permettre d'asseoir une relation éducative. Ces supports ont la plupart du temps un caractère ponctuel mais, dans certains cas, peuvent être envisagés de manière permanente (Cf. accompagnement scolaire et éducatif à Lormont).

3. La mise en œuvre des moyens pour le suivi et l'évaluation du projet

3.1 La gestion de la force de travail et l'emploi du temps qui en découle sont orientés vers nos objectifs

En préalable, il est important de signaler que la structure générale est définie par un accord d'entreprise signé le 12/12/2000 dans le cadre des 35 heures (cf. annexe). Ce document est très important car loin d'être une contrainte, il a constitué une ressource. Sans en développer tout le contenu, nous retiendrons les aspects les plus significatifs :

- ★ la semaine est calculée sur quatre jours, mais une permanence est organisée du lundi 9 heures au samedi 12 heures,
- ★ le travail de rue est organisé sur des temps obligatoires. Le mardi soir, le mercredi après-midi et le vendredi soir,
- ★ distinction entre horaire d'hiver (travail de rue jusqu'à 21 heures et +) et horaire d'été (travail de rue jusqu'à 23 heures et +),
- ★ distinction entre périodes de vacances scolaires et périodes hors vacances scolaires avec la gestion de l'emploi du temps sur deux semaines pour les séjours, les chantiers...

Une fois que les orientations, les objectifs et les stratégies sont décidées, encore faut-il que leurs mises en œuvre soient effectives ?

La gestion de ce que nous avons appelé « la force de travail » se fait par un outil essentiel qui est l'emploi du temps. Il a fallu faire évoluer les mentalités et créer un climat de confiance, car l'emploi du temps est associé au contrôle et peu souvent considéré comme un outil de programmation des activités pouvant favoriser la cohérence et la cohésion de l'équipe.

L'établissement de l'emploi du temps se fait en réunion d'équipe, sous la responsabilité pédagogique du chef de service, en deux temps : le prévisionnel et le réalisé (cf. document ci-contre).

Dans le cadre des bilans et de l'évaluation nous calculons par éducateur et par équipe comment le temps est investi dans la semaine. Nous distinguons les temps de :

- ★ travail de rue avec le temps institué (cf. accord d'entreprise) et le temps non institué lorsque l'éducateur ou l'équipe s'adapte à l'actualité du moment,
- ★ suivis individuels des jeunes et des familles,
- ★ réunions institutionnelles (cf. 3.2) et des réunions partenariales...
- ★ permanences et les temps de présence au local....
- ★ utilisation de supports éducatifs (séjours, chantiers...)
- ★ investissement effectué par quartier...

3.2 Le suivi des actions

Nous avons organisé le suivi des trois équipes de la manière suivante. Chaque équipe a une réunion hebdomadaire animée par son chef de service. Au niveau de l'ensemble du service, tous les jeudis matin vont se succéder pour chaque équipe plusieurs types de réunions :

- ★ une réunion sur les suivis individualisés, animée par le psychologue,
- ★ une réunion de projet, animée par le sociologue,
- ★ une réunion de régulation, animée par un intervenant extérieur,
- ★ une réunion inter-équipes, animée par le directeur.

3.3 Les bilans évaluation

Les bilans évaluation se font, la plupart du temps, une fois par an et parfois deux fois par année. Ils sont formalisés dans un document (cf. annexe). Leurs rôles sont fondamentaux car ils permettent souvent, au-delà de l'évaluation des actions en cours, un recentrage sur les objectifs que nous nous sommes fixés. En effet, nos pratiques de Prévention Spécialisée sont soumises à des pressions très fortes en terme de demandes de la part des jeunes et des partenaires. Dans ce contexte, il y a un risque permanent d'éclatement dans le temps et dans l'espace, compte tenu que notre travail se structure en milieu naturel. La prise de recul ainsi qu'une implication individuelle et collective deviennent indispensables pour adapter et mettre en œuvre le projet.

3.4 La démarche qualité

Au moins depuis 1997, l'évaluation a toujours été une préoccupation forte. Les bilans, comme nous l'avons vu dans leur organisation, étaient très centrés sur l'analyse des modèles professionnels et le repérage des écarts entre les pratiques effectives des professionnels et la stratégie commune relevant de la décision d'équipe en regard du projet initial. L'enjeu prioritaire est de reconstituer une cohésion en terme de sens concernant les pratiques des équipes. Une évaluation sur l'effectivité des pratiques est évidemment réalisée dans les bilans. Même si nous avons des difficultés à le reconnaître, c'est parfois l'obligation d'évaluation de la loi du 2 janvier 2002 qui nous a stimulés pour explorer le champ de la démarche qualité.

Nous avons opéré en plusieurs étapes. Ce sont d'abord les sociologues qui se sont formés à l'ENSP (École Nationale de la Santé Publique de Rennes) dans le cadre de la formation permanente. Ils ont pu établir les ponts possibles entre les pratiques évaluatives développées à l'AJHaG et les principes qui fondent la démarche qualité.

Nous avons entamé un processus de formation interne avec l'approbation et le financement des services du Conseil Général. Nous avons choisi le cabinet EQR qui avait assuré la formation de nos sociologues à l'école de Rennes. Cette démarche a été très productive tant du point de vue de l'implication des professionnels que des résultats sur les méthodes concrètes. Le choc culturel attendu entre une méthode d'évaluation issue à l'origine du secteur industriel et concurrentiel et une pratique de Prévention Spécialisée, souvent traversée par des idéologies qui remettent en cause les méfaits des sociétés libérales, n'a pas produit de « vagues » dans notre fonctionnement interne. Nous devons cette situation au professionnalisme de l'équipe et à la pédagogie du cabinet EQR. Nous avons mis en annexe les documents produits durant les réunions de travail sur la démarche qualité et l'évaluation.

Partie 3

Les projets et actions développés par l'AJHaG

Le cadre institutionnel et le cadre méthodologique sont communs à toutes les équipes. Les caractéristiques des territoires concernés par notre action et l'histoire de chaque équipe vont donner à chaque projet sa spécificité.

Après avoir dégagé les éléments communs aux trois communes qui caractérisent ce que nous appelons la « rive droite » ou « Hauts de Garonne », nous allons, dans cette partie, formaliser le diagnostic et le projet d'intervention pour chacune de ces villes, en nous appuyant sur les actions concrètes de ces dernières années.

Dans un premier temps, nous avons élaboré le diagnostic sur le territoire d'intervention de l'AJHaG, c'est-à-dire la rive droite de l'agglomération bordelaise comprenant les communes de Lormont, Cenon et Floirac.

1 Le diagnostic : les caractéristiques dominantes de la « rive droite » et sa problématique

1.1 La situation géographique de la rive droite

De tout temps, trois éléments essentiels ont influé sur le territoire des Hauts de Garonne :

★ Une rupture morphologique symbolisée par la présence de coteaux continus dominant de plus de 60 mètres l'agglomération bordelaise et forme une masse végétale, ponctuée d'éléments bâtis omniprésents dans le site. Ils sont, pour les Hauts de Garonne, un repère visuel fort, très présent depuis la rive gauche de la Garonne.

★ La présence du fleuve, véritable élément de structuration du territoire de l'agglomération mais aussi coupure historique entre les deux rives qui fait aujourd'hui l'objet d'une redéfinition comme lien et élément fédérateur des deux territoires urbains que sont Bordeaux et sa rive droite.

★ Une situation géographique avantageuse à la croisée des grands courants d'échanges et de circulation nationaux Nord/Sud et internationaux vers l'Espagne

notamment. Les Hauts de Garonne bénéficient en effet d'un réseau autoroutier dense et accessible mais qui est aussi la cause de l'enclavement d'une partie des quartiers. Ce dernier constitue ainsi, une véritable frontière artificielle, administrative et physique. Reliés par ailleurs à l'entre deux mers, les Hauts de Garonne sont traversés d'Est en Ouest, par des grandes voies de pénétration (côte des 4 Pavillons à Lormont, pénétrante Est à Cenon-Floirac), mais aussi par deux voies de chemin de fer, qui génèrent à la fois des effets de coupures et un manque de lisibilité des liaisons inter-quartiers et d'accessibilité aux grands équipements.

Ces trois éléments forts d'identification et de structuration du territoire des Hauts de Garonne contribuent dans une certaine mesure à renforcer l'image des Hauts de Garonne comme un territoire de transit et d'entrées de ville à l'échelle de l'agglomération bordelaise.

1.2 Le contexte urbain : un territoire de logements sociaux

Le territoire des Hauts de Garonne est le fruit d'une politique conduite au plan national dans les années 60. La construction à marche forcée de la ZUP des Hauts de Garonne avait pour vocation de répondre à l'immense demande de logements de l'époque.

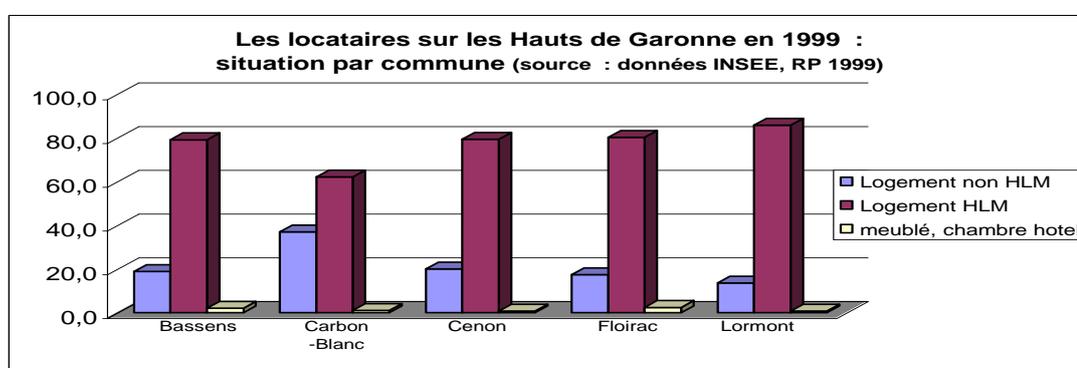
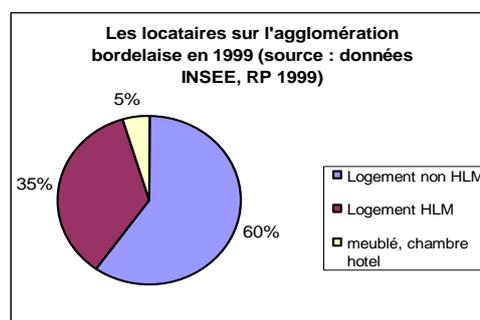
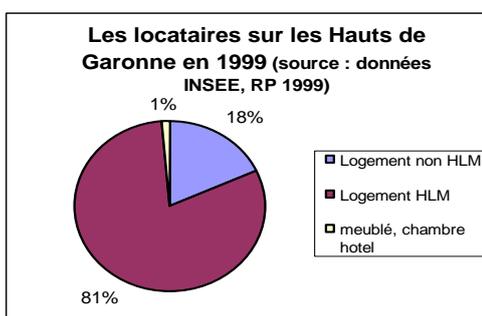
S'y concentre, aujourd'hui, un habitat uniforme, ancien, très social, avec une prépondérance de logements en HLM, les plus accessibles pour les populations précaires. De ce point de vue, il est devenu emblématique, au sein de l'agglomération bordelaise, d'une urbanisation aujourd'hui remise en cause et d'une concentration de problèmes économiques et sociaux pointés par les pouvoirs locaux depuis plus de quinze ans.

Le mode d'urbanisme a contribué à développer sur le haut du plateau une forte offre en logements sociaux avec une prépondérance de logements HLM, les plus accessibles aux familles en situation de précarité.

Ces quartiers n'abritent plus l'espoir d'un devenir meilleur mais des populations de plus en plus en difficulté.

Globalement, le développement de l'agglomération a engendré une extension de la rive droite à partir des noyaux villageois historiques, au-delà du plateau calcaire, dont le résultat majeur est la constitution d'un territoire intermédiaire fortement marqué par une succession de communes et de quartiers sans liens apparents.

Le territoire des Hauts de Garonne est un territoire de logement social



Pour résumer, on peut dire qu'après trente années d'urbanisation intense et au prix de ruptures aussi bien morphologiques, architecturales que sociales, les communes des Hauts de Garonne ont atteint aujourd'hui un développement qui interroge le bon fonctionnement du territoire. Même si le manque de lien spatial ne peut expliquer les dysfonctionnements et handicaps sociaux propres au territoire des Hauts de Garonne, il n'en est pas moins vrai que la configuration territoriale tend à renforcer les difficultés d'intégration sociale et urbaine d'une partie de la population de ces communes.

1.3 Le contexte social : les trois communes les plus pauvres d'Aquitaine

➤ Des handicaps sociaux lourds

Dans les années 60, les cités nouvelles de l'agglomération bordelaise, dont la rive droite, ont joué un rôle essentiel dans l'accueil des migrants ruraux et la dédensification de l'habitat sur la ville ancienne qui a par conséquent perdu sa population jeune au profit de la périphérie.

Les jeunes de moins de 20 ans représentaient plus de 34 % de la population totale.

La population ouvrière représentait plus de 50 % de la population sur la rive droite.

Les taux moyens d'occupation étaient supérieurs à une personne par pièce pouvant aller jusqu'à 1,8.

La solution des ensembles avait résolu, pour la période, le problème de logement des 25–40 ans.

Depuis les années 80, ce territoire est devenu emblématique, au sein de l'agglomération bordelaise, d'une concentration de problèmes urbains contemporains.

En effet, la configuration sociale de la rive droite contribue à accentuer une différence entre les « banlieues riches » de la rive gauche et les « banlieues pauvres » de la rive droite.

Cette stigmatisation se trouve renforcée par des indicateurs sociaux plus élevés que sur la rive gauche.

Cette spécificité de la rive droite se traduit par¹ :

- une forte représentation des familles monoparentales, entre 15 % et 18 % selon les communes contre 8 % à 13 % pour les communes de la rive gauche.

- un taux de chômage global de l'ordre de 22 % contre 13 % dans la CUB et un taux de chômage chez les 15–24 ans qui se situe entre 27 et 32 % contre un taux de 19 à 23 % sur les autres communes de la CUB.

Une étude de l'INSEE² en 2006 sur les niveaux de revenus fait état que, dans cinq communes d'Aquitaine, 10 % des ménages portent sur leur déclaration fiscale un revenu par uc³ extrêmement faible, inférieur à 4000 euros pour l'année, environ 330 € par mois. C'est le cas de Cenon, Lormont, Floirac en Gironde.

¹ Recensement INSEE de 1999

² Les quatre pages de l'INSEE n° 159 Octobre 2006

³ Unité de consommation des ménages

- À Cenon et à Lormont, d'après cette étude, la majorité des ménages ne sont pas imposables, à Floirac, la moitié des ménages n'est pas imposable.

- Le poids du chômage est également plus important, l'étude montre qu'à Lormont le chômage touche deux fois plus de personnes entre 20 et 59 ans qu'en Aquitaine.

- La précarité des emplois affecte plus ces populations.

- Dans ces trois communes, parmi les allocataires CAF à bas revenu, la proportion d'allocataires du RMI depuis plus de deux ans est importante et va jusqu'à 28 %.

La situation sociale caractérisée par des handicaps sociaux lourds d'une partie importante de la population de ces trois communes n'est pas sans conséquence sur, d'une part la gestion politique, d'autre part sur la capacité à se dégager de la prise en charge des problèmes sociaux pour élaborer des perspectives de développement et de changement afin d'inverser et améliorer la vie et l'image des Hauts de Garonne.

➤ **La délinquance et le sentiment d'insécurité : une préoccupation politique omniprésente sur la rive droite**

La description ci-dessus, loin d'être exhaustive, ne peut pas faire l'économie d'un propos sur la question de la sécurité qui contribue à stigmatiser négativement la rive droite.

Un des points spécifiques des quartiers d'habitat collectif des grandes agglomérations tient au débat récurrent sur l'insécurité.

Le discours des acteurs de la sécurité tourne autour de l'idée que les actes violents sont le plus souvent, le fait de groupes réduits d'individus qui sont pour la plupart en rupture quasi totale avec les institutions.

La précarité et l'exclusion qui souvent caractérise cette situation sociale induisent des comportements de déviance qui contribuent à créer un sentiment d'insécurité fort et des rapports sociaux tendus.

Pour appréhender correctement le tableau comparatif concernant les infractions dans les trois communes, présenté en quatre grands groupes, il nous a semblé important de préciser le contenu de chacun d'eux :

★ **Crimes et délits contre les personnes :**

- Assassinats et meurtres volontaires
- Coups et blessures volontaires
- Prises d'otages
- Autres atteintes volontaires contre les personnes
- Atteintes aux mœurs

- Infractions contre la famille et l'enfant

★ **Vols (y compris recels)**

- Vols à main armée avec armes à feu
- Vols avec armes blanches ou par destination
- Vols avec violence sans arme
- Cambriolages
- Vols simples
- Vols simples – vols liés à l'automobile et aux deux roues
- Autres vols simples
- Recels

★ **Infractions économiques et financières**

- Faux, contrefaçons et infractions économiques et financières

★ **Autres infractions (dont stupéfiants)**

- Stupéfiants (trafic et revente sans usage de stupéfiants, usage et revente de stupéfiants, usage de stupéfiants, personnes qui facilitent la toxicomanie ou vantent l'usage de stupéfiant)

- Hygiène et santé (délits de débits de boissons et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac, fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène, exercice illégal de la médecine etc.)

- Incendies volontaires (incendies volontaires de biens publics –y compris de véhicules, incendies volontaires de biens privés –y compris de véhicules)

- Attentats par explosifs
- Autres destructions et dégradations

- Délits à la police des étrangers (infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers, aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers)

- Infractions contre l'autorité et la réglementation (outrages à dépositaires de l'autorité, violences à dépositaires de l'autorité, port ou détention d'armes prohibées, délits des courses et des jeux, délits d'interdiction de séjour et de paraître, destructions, cruautés et autres délits envers les animaux, atteintes à l'environnement etc.).

Tableau du nombre de crimes et délits par années ventilés en quatre agrégats pour la commune de Lormont.

Cenon : 21283 hbts, Floirac : 16156 hbts, Lormont : 21340 hbts, Bègles : 22538 hbts, Bergerac : 26071hbts

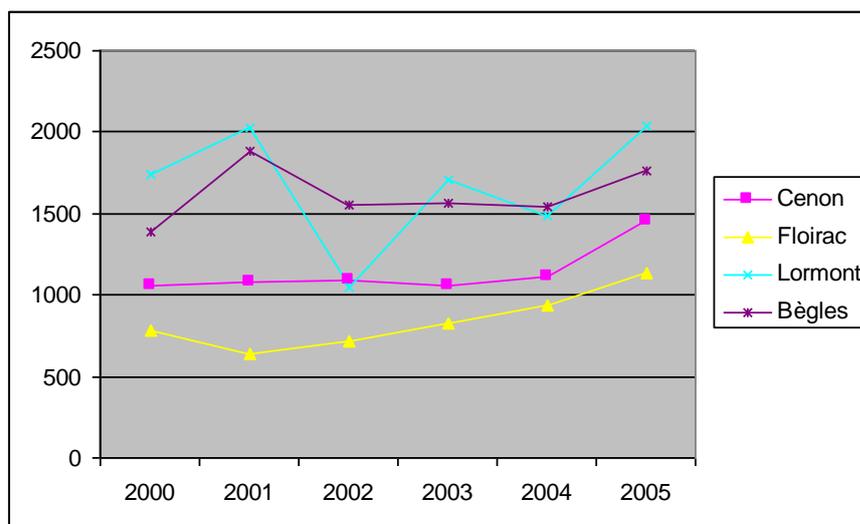
Crimes et délits	(VA)	Commune de Cenon	Commune de Floirac	Commune de Lormont	Commune de Bègles	Commune de Bergerac
CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES	2000	108	57	155	54	101
	2001	99	56	130	73	136
	2002	78	64	115	78	114
	2003	80	72	148	73	131
	2004	118	95	134	110	198
	2005	134	89	132	117	155
AUTRES INFRACTIONS (DONT STUPÉFIANTS)	2000	316	188	514	342	629
	2001	318	160	532	494	492
	2002	297	204	500	384	560
	2003	344	249	479	420	524
	2004	330	271	384	393	609
	2005	433	330	589	426	580
INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	2000	52	25	73	64	192
	2001	36	17	62	48	220
	2002	27	13	48	56	127
	2003	35	16	45	46	69
	2004	56	21	54	38	96
	2005	37	29	75	67	82
VOLS (Y COMPRIS RECELS)	2000	578	512	1003	923	1432
	2001	616	411	1298	1273	1455
	2002	684	440	1185	1032	1338
	2003	603	492	1039	1021	1319
	2004	607	546	917	999	1255
	2005	849	681	1323	1151	1161
ENSEMBLE DES INFRACTIONS	2000	1054	782	1745	1383	2354
	2001	1079	644	2022	1888	2303
	2002	1086	721	1048	1550	2139
	2003	1062	829	1711	1560	2043
	2004	1111	933	1489	1540	2158
	2005	1453	1129	2039	1761	1978

VA : valeurs absolues

Source primaire : DDSP 33

Source secondaire : CEDAS / REGOS / Socio-Junior - Université Bordeaux 2

Graphique d'évolution des infractions entre 2000 et 2005 sur les communes de Cenon, Floirac, Lormont et Bègles



Dans le discours véhiculé par les habitants de la rive gauche, les craintes de se faire voler sa voiture, d'être agressé physiquement entre autres, dénotent le regard négatif que l'on porte sur la rive droite.

Le tableau comparatif ci-dessus montre bien que la délinquance est un phénomène social réel.

Même si nous ne devons pas attribuer aux seules personnes habitant la rive droite, la totalité des données, le tableau relate les infractions recensées sur les communes.

À tous ces délits, il est important d'associer la notion de victimes qui est un des moteurs essentiels dans la construction et l'ampleur du sentiment d'insécurité même si, comme nous l'avons expliqué plus haut, ce sentiment ne peut pas être réduit au seul thème de la victimation .

Nous constatons que les crimes et délits contre les personnes, les autres infractions dont les stupéfiants et les vols y compris recels ne cessent de progresser depuis 2001.

Sur la commune de Lormont, les délits, toutes infractions confondues, ont augmenté de 17 % passant de 1.745 à 2.039 entre 2000 et 2005, de 44 % sur Floirac en passant de 782 à 1.129, sur Cenon de 38 % (1.054 à 1.453).

Dans le cadre de notre mission de prévention, nous ne pouvons ignorer que de tels comportements, même si nous n'avons aucune précision quant à l'âge des personnes responsables de ces actes, peuvent être l'œuvre de certains jeunes relevant de nos compétences et de notre mission.

Nous ne disposons pas de statistiques références en matière de délinquance au niveau national pour comparer avec nos communes.

Dans le cadre de la politique de la ville, le chapitre « tranquillité publique » fait l'objet d'une attention particulière de la part des maires et de leurs équipes sur nos trois communes. La mise en place des CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) successeur des CCPD (Conseil Communal de Prévention de la Délinquance) démontre que le phénomène de la délinquance est un fait de société reconnu qu'il faut prendre en charge pour enrayer son évolution.

1.4 La question politique de fond pour les trois communes est : la dynamique communale a-t-elle les ressources suffisantes pour dépasser la seule gestion des « handicaps sociaux » et mettre en oeuvre un véritable projet de développement ?

Nous venons de décrire les caractéristiques communes ou transversales de l'ensemble des Hauts de Garonne. Malgré tout, chaque commune a sa propre dynamique et organisation ainsi que sa propre histoire dont nous avons aussi tenu compte pour élaborer nos projets d'intervention.

Dans de telles conditions, nous avons conscience que nous sommes, en prévention spécialisée, exposés aux mêmes risques que les communes de ne répondre qu'aux besoins sociaux et nous écarter de l'axe développement social c'est à dire la « promotion des personnes ».

En effet, engager une démarche de projet social territorial présuppose l'identification d'éléments qui, par une lecture critique et dans une situation sociale donnée, suggère une possibilité d'amélioration.

Le projet doit s'entendre comme le désir de modifier, de s'adapter, de changer.

Seule une analyse stratégique nous permettra de relever cet enjeu.

Il est question ici d'analyse stratégique au sens « ingénierie de l'action sociale » qui se propose de mettre en tension les différents paramètres, sociaux, institutionnels, partenariaux, techniques, méthodologiques des projets afin d'en faciliter l'opérationnalisation intelligente et productive. Significative des projets montés à la hâte, l'action sociale « distributive » se contente d'un objectif d'action sociale alors que dans une approche qui tend vers le développement local, donc participative, l'objectif stratégique repose sur le dépassement d'un social assistanciel. Il nous oriente vers une stratégie de développement social qui induit un travail plus centré sur la mobilisation de

la population pour qu'elle devienne active dans l'amélioration de ses conditions de vie, dans sa promotion sociale en acquérant des ressources et des compétences.

1.5 Conclusion

En conclusion, nous ferons référence au document élaboré dans le cadre d'un projet de convention - cadre concernant le contrat de ville de l'agglomération bordelaise 2000/2006, où il est mentionné :

« Les quartiers en difficulté sont généralement mono fonctionnels, dédiés à l'habitat implanté en masse, comportant un déficit d'activités, d'équipements adaptés et véhiculant une image négative accentuant leur isolement.

Ce cloisonnement ne va pas dans le sens d'une ville équilibrée permettant leur intégration harmonieuse.

Un certain nombre de quartiers de l'agglomération bordelaise présentent ces déficiences et constituent des noyaux isolés au sein du tissu urbain en cumulant :

- *mono fonctionnalité structurelle*
- *absence de mixité sociale*
- *paupérisation*
- *enclavement lié à des effets de coupures ou des nuisances naturelles ou fonctionnelles ;*
- *Dégradation du bâti. »*

Aussi depuis une quinzaine d'années, les Hauts de Garonne font-ils l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, attention qui s'est manifestée par les différentes politiques de développement social urbain successivement menées sur ce territoire : Développement Social des Quartiers (DSQ), contrat de ville, pacte de relance pour la ville (zone franche urbaine et zone de dynamisation urbaine).

A l'heure où nous rédigeons ce rapport, nous pouvons dire que l'intervention de l'AJHaG remplit sa mission dans un contexte social difficile tout en prenant aussi sa place dans les dispositifs qui occupent les acteurs institutionnels sur ces trois communes.

À titre d'exemple, le Grand Projet de Ville (GPV) et les CUCS, nouveaux contrats de ville, (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) tentent de répondre à la situation sociale de ces territoires que nous avons en partie décrite en associant tous les acteurs.

C'est dans ce contexte réunissant problématique sociale de la population de ces communes et dynamisation inter-partenariale communale autour de la question sociale que l'AJHaG continue et organise son action d'intervention sociale sur Lormont, Cenon et Floirac.

2. Élaboration des projets d'intervention de l'AJHaG : les projets d'intervention sur les trois communes

À l'instar de l'objectif d'action sociale qui résulte de l'analyse des besoins sociaux (émergence des problèmes ou diagnostic social problématisé), l'objectif stratégique¹ résulte d'une analyse stratégique.

Elle se compose de quatre éléments :

1) Les objectifs d'action sociale : ils constituent « la réponse » aux besoins tels que le diagnostic en a donné la connaissance et la compréhension.

2) Les défis sociaux : ils représentent la mesure des difficultés identifiées pour atteindre les objectifs d'action sociale.

3) Les ressources et les difficultés liées au contexte social, sociétal, politique, culturel, économique, institutionnel que l'on classera en « environnement externe favorable » ou en « environnement externe défavorable ».

4) Le potentiel et les difficultés liés aux moyens dont on dispose pour la mise en œuvre et la réalisation du projet.

À partir de ces quatre éléments, et ceux exposés dans la première partie du document (cadre méthodologique du projet), nous avons traduit l'élaboration et l'opérationnalité de notre projet en fonction des phases ci-dessous présentées.

2.1. Les phases d'élaboration d'un projet d'intervention

Un projet d'intervention ne peut être que la résultante d'un ajustement entre la problématique des communes et des quartiers, une théorie et une stratégie d'intervention, et une adaptation à la dynamique politico-institutionnelle locale. L'élaboration d'un projet d'intervention passe obligatoirement par au moins trois phases :

2.1.1 Un diagnostic socio-démographique et urbain des trois communes et des différents quartiers.

Une fois affirmé que sur la rive droite nous avons des zones de concentration des populations « en difficulté » socio-économique, il nous faut essayer d'explorer les multiples figures de la paupérisation et ses conséquences sur la dynamique des quartiers et des communes.

Les effectifs d'allocataires CAF à bas revenu est la statistique la plus pertinente pour analyser l'évolution sociale des populations et le niveau de paupérisation.

¹ Jean François Bernoux : Mettre en œuvre le développement social territorial . DUNOD, Paris, 2002 .

Lorsqu'on est pauvre, on a la forte probabilité d'être victime d'autres difficultés telles que : chômage, déficit de formation, rupture familiale, situation de dépendance, d'endettement ou d'insolvabilité, maladie, etc.

Certains auteurs reconnaissent que malgré les dissemblances de fond et de forme, les banlieues ont des traits communs avec les ghettos Nord américains. Les populations y subissent un chômage massif, les familles sont désorganisées, les enfants et adolescents sont en difficulté scolaire, s'expriment dans la violence et la délinquance, usent de drogue, participent à des trafics en tous genres, etc.

Cette paupérisation tend à développer dans ces populations un sentiment d'exclusion, d'injustice sociale, d'abandon.

Dans ces quartiers confrontés à une stigmatisation, à un regard social négatif, il se développe au sein de la population et chez les jeunes un sentiment de révolte et une perte de confiance qui provoquent un repli sur eux-mêmes, nous devons tenter de l'atténuer par notre action.

Pour étayer notre analyse, nous avons fait référence au recensement de l'INSEE de 1999, (le prochain recensement n'étant prévu que pour fin 2008) et à des données plus récentes extraites de documents relatifs à « l'évaluation du contrat de ville 2000/2006 ».

C'est ainsi que nous avons privilégié l'étude sur le nombre d'allocataires CAF à bas revenu, le chômage, l'échec scolaire, les infractions (source Police) pour dresser l'état des lieux des quartiers et des communes.

2.1.2 Une approche de la dynamique politico-institutionnelle des communes.

Elle permet de dégager les grandes lignes de collaboration et de coopération entre les partenaires intervenant sur le territoire. Elle nous permet ainsi d'évaluer les ressources mobilisables et les difficultés prenant parfois la forme de résistances qui sont à considérer pour la mise en œuvre de notre stratégie opérationnelle d'intervention.

Une commune, c'est aussi la mise en œuvre de dispositifs engendrés par la politique de la ville dans lesquels les partenaires institutionnels locaux sont invités à participer.

Une des capacités de la prévention spécialisée est d'être en perpétuelle adaptation par rapport aux changements de son environnement qu'il soit social ou/et politico-institutionnel.

Le lien politique entre l'équipe municipale et le territoire est un paramètre contextuel indispensable pour nous situer dans notre pratique.

Les dispositifs relevant de la politique de la ville, dont l'un des objectifs est de mailler les territoires avec les partenaires de la commune, nous contraignent à trouver le juste équilibre entre notre mission, nos pratiques et les attentes des partenaires dans la politique plus globale et locale de l'action sociale émanant de la dynamique des contrats de ville (aujourd'hui CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale).

2.1.3 Une problématisation de la question sociale sur les communes et leurs quartiers

La problématisation de la question sociale, adaptée à notre théorie d'intervention, nous permet de définir des objectifs de travail et une stratégie d'action pour accomplir la mission de prévention qui caractérise l'AJHaG.

2.2. Les axes du projet d'intervention

Le projet de l'AJHaG va, dans cette logique, se structurer autour des axes suivants :

➤ **Axe 1 : L'axe éducatif et insertion**

Compte tenu de la situation de précarité extrême que connaît la commune (cf. le diagnostic), nous devons, comme tous les organismes, faire face aux « handicaps sociaux » et à leurs multiples conséquences mais à la place que lui confère sa mission (Prévention Spécialisée - Aide Sociale à l'Enfance – Conseil Général) dans le champ de l'éducatif et dans le champ de l'insertion.

➤ **Axe 2 : L'approche territoriale par le conflit : la médiation**

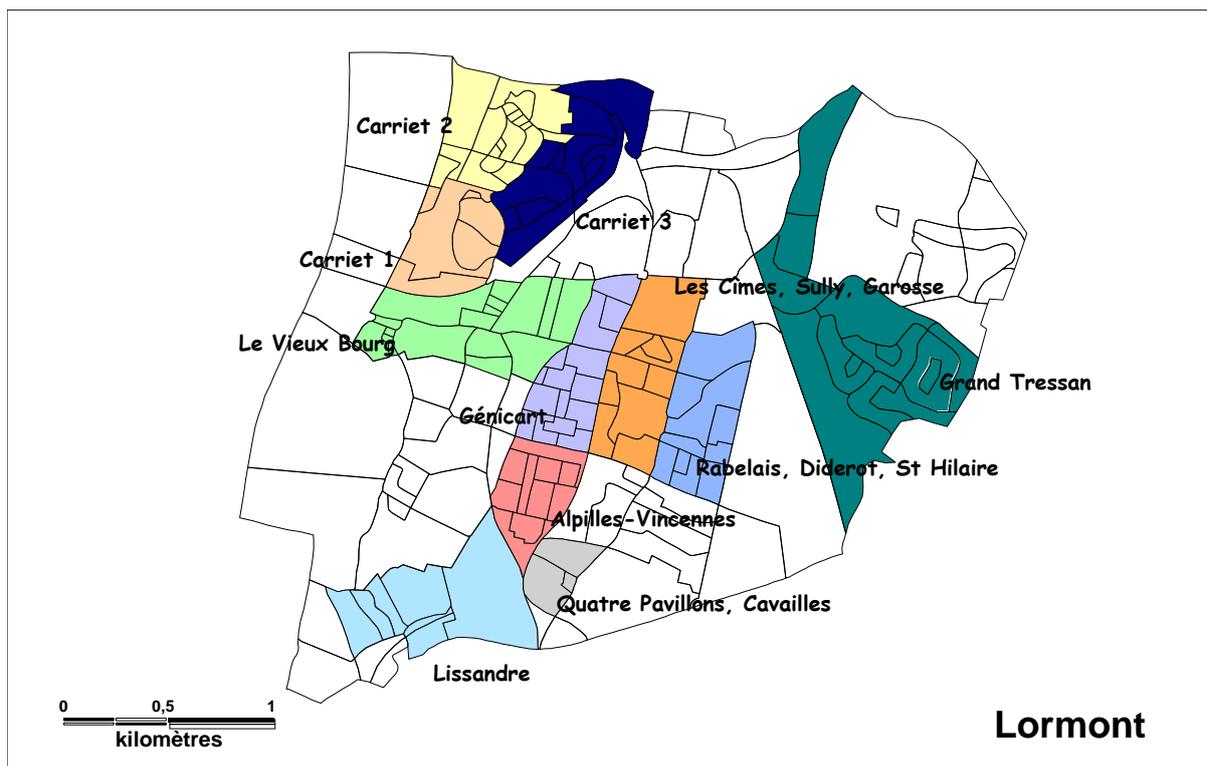
Afin de dépasser les objectifs de l'action sociale distributive et accomplir son rôle d'acteur dans le cadre du développement social local (interventionniste), l'AJHaG, en faisant le choix d'une approche territoriale par le conflit, s'implique pour favoriser les différentes médiations dans les conflits existants dans la commune : (jeunes – habitants, jeunes – municipalité, jeunes – commerçants..).

➤ **- Axe 3 : La mobilisation, la responsabilisation et la prise d'initiative des jeunes et des habitants**

Conformément à la démarche participative d'un projet de développement social territorial et en s'appuyant sur la légitimité acquise dans les axes précédents, l'AJHaG va développer des projets favorisant la mobilisation, la responsabilisation et la prise d'initiative des jeunes et des adultes : « considérer, pour exemple, les parents aussi comme des habitants impliqués dans la vie communale... ».

Cet objectif nous oblige à nous inscrire dans la politique de la ville et les différents dispositifs et à nous appuyer sur les ressources partenariales quand celles-ci sont possibles.

3. Le projet d'intervention sur la commune de LORMONT



3.1 Le diagnostic socio-démographique et urbanistique de la commune et de ses quartiers

La ville de Lormont (carte ci-dessus) a été retenue parmi les 50 sites Grands Projets de Ville. Lormont a, en effet, pu bénéficier de tous les dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de la ville depuis les années 80. Si les quartiers de Carriet et de Génicart sont « ciblés » prioritaires dans le Grand Projet de Ville pour d'importantes opérations de renouvellement urbain et social, c'est quasiment l'ensemble du territoire qui est situé dans le contrat de ville (notamment le Grand Tressan, Lissandre, le Vieux Bourg et les berges) et les deux tiers pour la Zone Franche Urbaine.

3.1.1 Le diagnostic socio-démographique et urbain de la commune de Lormont

➤ **Un habitat social important et concentré sur le plateau.**

Tableau de répartition des logements HLM de Lormont par quartier.

Quartiers	Nombre de logements HLM
Le Grand Tressan	30
Le Vieux Bourg	6
Carriet	1364
Les Cimes – Rabelais – St Hilaire	2129
Génicart	825
Alpilles – Vincennes	684
Les 4 Pavillons	2
Total	5050

La ville de Lormont a été marquée par le développement très fort des ZUP à partir des années 50. Le village périurbain qu'il constituait en bord de Garonne à proximité des sites industriels est devenu le lieu principal d'un habitat social qui caractérise la ville encore aujourd'hui avec 63 % de logements sociaux représentant ainsi la plus forte concentration de l'agglomération bordelaise.

➤ **Un Grand Projet de Ville qui va modifier le contexte urbain et la démographie des quartiers de la commune**

Le GPV est une réponse pour atténuer la massification de populations inscrites dans la précarité et pour favoriser une diversité et une mixité sociale. Sur Lormont, nous allons assister à des modifications profondes de la démographie dont nous ne pouvons pas prévoir, à l'heure actuelle, l'ampleur.



La zone rouge constitue celle des démolitions, sur la page suivante, les nouvelles constructions déjà réalisées.





La création d'un nouveau quartier : La Ramade



Image de synthèse :



Les Cimes



- Démolition des trois tours

Les Cimes



- **166 logements** construits (maisons individuelles et petites résidences)
- Création de **nouvelles rues**
- Réaménagement de la **rue MONTAIGNE**
- Implantation de **commerces et logements** autour du Central Téléphonique

Image de synthèse :

AJHaG – PROJET DE SERVICE : version « Document de travail »



Génicart 3 - Bois Fleuri



- Démolition des **3 tours**
- Démolition de l'école **Lacorre**



Génicart 3 - Bois Fleuri



Image de synthèse :
Exalta

- Une nouvelle **rue traversante**
- Le réaménagement des rues **périphériques**
- Des résidences **réhabilitées**
- Des **logements reconstruits moins nombreux**
- Ouverture d'un **Pôle Culturel et sportif**
- Implantations de **commerces** supplémentaires le long de l'avenue de la Libération

➤ **Une commune pauvre : Les données CAF montrent de faibles évolutions positives sur le plan communal entre 2000 et 2005**

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la commune de Lormont comme les communes de Floirac et Cenon sont les communes les plus pauvres d'Aquitaine. D'après l'étude de l'INSEE¹, 10 % des ménages portent sur leur déclaration fiscale un revenu extrêmement faible : inférieur à 4.000 € pour l'année, environ 300 € par mois. La majorité des ménages n'est pas imposable sur Lormont.

Les allocataires CAF représentaient, en 1999, 62 % des ménages recensés sur la commune et 62 % de l'ensemble de la population lormontaise. En 2005, pour une population totale de 21.100 habitants (estimation INSEE) le nombre de ménages allocataires CAF est de 5.116 et représentent 12.637 habitants soit 60 % des habitants de la commune.

Le nombre d'allocataires CAF passant de 5.155 ménages à 5.116 la baisse est de 0,76 %.

Le nombre de personnes couvertes par la CAF s'élève à 12.637 personnes, soit plus de 55 % de la population.

Si les allocataires CAF diminuent, les allocataires pour cause de bas revenus augmentent de 1,01 %. Ces constats cachent des disparités, d'une part entre les populations dites « sociales » CAF et d'autre part entre les quartiers. (cf. tableau ci-dessous)

Sur l'ensemble de la commune, parmi les allocataires CAF :

- les moins de 35 ans représentent 36 % mais cette proportion peut osciller entre 28 et 42 % en fonction des quartiers,
- les monoparentaux représentent 19,2 % et peuvent varier entre 10 et 24 %,
- les bas revenus représentent 50 % des allocataires CAF et peuvent osciller entre 43 et 56 %,
- les bénéficiaires du RMI représentent 18,4 % et peuvent varier entre 14 et 22 %,
- les dépendants à 50 % ou plus représentent 38,4 % et peuvent osciller entre 28 et 42 %.

Dans la population des bas revenus soit 50 % des allocataires CAF :

- 81 % sont des ménages dépendant à 50 % ou plus
- 68 % sont des monoparentaux
- 49 % des personnes de moins de 35 ans.

¹ Le quatre pages, INSEE Aquitaine n° 159. Octobre 2006

Tableau n°3 Évolution (de 1999 à 2004*) des effectifs globaux de quatre «populations sociales» CAF dans les territoires de la politique de la ville à Lormont

(VR)	Alpilles - Vincennes	Carriet 1	Carriet 2	Carriet 3	Les Cimes, Sully, Garosse	Génicart	Grand Tressan	Rabelais, Diderot, Saint-Hilaire	Le Vieux Bourg	Ensemble des QP	Autres quartiers	Commune entière
Bas revenus	+2,23	+2,76	+8,47	-23,73	+54,02	+5,33	+12,24	-20,21	0,00	-2,96	+37,04	+1,01
RMistes	-8,43	-16,18	+5,00	-32,54	+47,76	+11,63	-28,57	-19,18	-12,82	-8,29	+21,95	-5,39
Dépendants à 50 % ou plus	0,00	-2,78	-16,33	-29,84	+61,81	-5,32	-9,52	-29,29	+5,88	-9,63	+32,85	-4,65
Monoparents	+13,08	+27,87	+71,43	-27,45	+46,32	-0,70	+14,81	-21,11	+54,55	+0,67	-6,02	+0,10

VR : valeurs relatives ; QP : quartiers prioritaires ; AQ : autres quartiers.

* du 31 décembre 1999 au 31 décembre 2004.

Source primaire : données de gestion des CAF d'Aquitaine

➤ La problématique de l'emploi demeure prioritaire pour la commune de Lormont

La situation de l'emploi révèle un chômage qui baisse peu entre 2001 et 2003 avec un redémarrage à la hausse en 2005

Tableau d'évolution du nombre de demandeurs d'emplois de 2001 à 2005 sur la commune³ de Lormont.

Années	2001	2002	2003	2005
Total des demandeurs d'emploi	2258	1995	1839	1880
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	532	476	409	

D'après le recensement de 1999, le taux de chômage global à Lormont était de 25,9 % contre 15,6 % sur la CUB. Le taux de chômage des moins de 25 ans était de 41 % contre 30,3 % sur la CUB.

Les dernières données dont nous disposons nous montrent une diminution du nombre global de chômeurs de 2001 à 2003 suivie d'un renversement de tendance en 2005.

Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans suit la même évolution que le chômage global entre 2001 et 2003.

En 2001, les chômeurs de moins de 25 ans représentaient 23,6 % de l'ensemble des chômeurs, en 2003 la part de cette catégorie représente 22,2 % du chômage global.

Entre 2001 et 2003, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans a baissé de 5,9 % alors que la diminution n'est que de 18,6 % pour l'ensemble des chômeurs sur la même période.

³ Source primaire : ANPE ; source secondaire : tableau de bord SGAR Aquitaine - INSEE

Compte tenu du niveau élevé du taux de chômage, il demeure une problématique centrale pour la commune et les moyens mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

➤ **Le taux de retards scolaires des deux collèges est plus élevé que celui enregistré sur l'ensemble du département de la Gironde.**

La scolarité dans les deux collèges inscrits dans les dispositifs « ambition réussite » et « réussite éducative ». (Michel Montaigne et Georges Lapierre)⁴ - Le taux de retards scolaires du collège Montaigne est de 30 %, celui du collège Lapierre est de 23,9 %. Ce taux est plus élevé que celui enregistré sur le département de la Gironde (16,1 %).

Notre attention se porte essentiellement sur les taux de retards scolaires comme indicateurs de décrochages scolaires et de perturbations au sein des collèges.

Lors du recensement de 1999, nous pouvions constater que le niveau de formation des 15 ans et plus était beaucoup plus bas que celui observé sur la CUB. En effet, 38,7 % des jeunes formaient la catégorie des « sans diplôme et niveau CEP » contre 23,7 % pour la CUB.

- La prise en compte des évènements graves permet de repérer chez les jeunes collégiens des problèmes qui souvent se répercutent sur les quartiers.

Pour ce qui concerne la nature des problèmes rencontrés au sein des établissements, nous constatons :

- au collège Montaigne sur 26 évènements déclarés :
 - 12 faits sont relatifs aux dégradations des locaux et des véhicules,
 - 6 faits concernent les agressions sur les personnes,
 - 3 vols ou tentatives de vol,
 - 3 intrusions de personnes étrangères à l'école.
- au collège Lapierre sur 37 évènements :
 - 16 faits sont relatifs à des dégradations des locaux ou sur des biens personnels,
 - 16 concernent les agressions sur personnes,
 - 4 vols ou tentatives de vol.

Les dégradations, les agressions sur personnes et les vols sont des caractéristiques connues en dehors des structures scolaires.

Sur la commune de Lormont, le travail complémentaire de l'AJHaG en proximité avec les écoles, nous permet d'ajuster nos interventions avec une certaine cohérence (travail de l'AJHaG avec les écoles, les jeunes et les familles).

➤ **Une délinquance et un sentiment d'insécurité : une préoccupation politique**

Nous avons choisi deux variables pour approcher approximativement le niveau de délinquance, l'évolution des délits entre 2000 et 2005 et le nombre de jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse .

- L'évolution des délits entre 2000 et 2005

Tableau du nombre de crimes et délits par années ventilés en quatre agrégats pour la commune de Lormont. : 21.340 hbts

Crimes et délits	(VA)	Commune de Lormont
CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES	2000	155
	2001	130
	2002	115
	2003	148
	2004	134
	2005	132
AUTRES INFRACTIONS (DONT STUPÉFIANTS)	2000	514
	2001	532
	2002	500
	2003	479
	2004	384
	2005	589
INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	2000	73
	2001	62
	2002	48
	2003	45
	2004	54
	2005	75
VOLS (Y COMPRIS RECELS)	2000	1003
	2001	1298
	2002	1185
	2003	1039
	2004	917
	2005	1323
ENSEMBLE DES INFRACTIONS	2000	1745
	2001	2022
	2002	1048
	2003	1711
	2004	1489
	2005	2039

VA : valeurs absolues
Source primaire : DDSP 33

⁴ Données Inspection Académique

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'un des points spécifiques des quartiers d'habitat collectif des grandes agglomérations tient au débat récurrent sur l'insécurité.

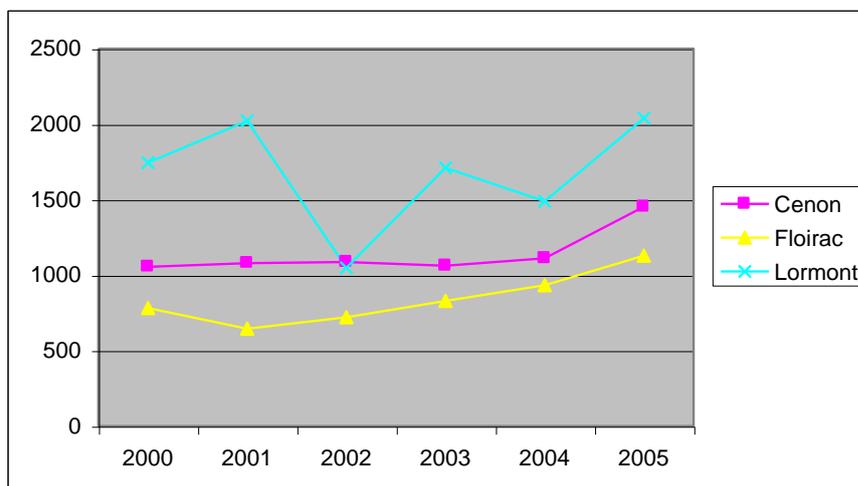
Parmi les quatre agrégats choisis dans le cadre des crimes et délits, deux chapitres attirent notre attention :

- les vols (y compris recels) avec 1.323 infractions en 2005
- autres infractions (dont stupéfiants) avec 589 infractions

L'ensemble des infractions augmente depuis 2001 sur l'ensemble de la commune tous crimes et délits compris en passant de 1745 à 2039 infractions en 2005. Cette évolution n'est pas régulière comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous.

Sur la commune de Lormont, les délits, toutes infractions confondues, ont augmenté de 17 %, passant de 1.745 à 2.039 entre 2000 et 2005 ; alors que la progression est de 44 % sur Floirac en passant de 782 à 1.129, et de 38 % (1.054 à 1.453) sur Cenon pour la même période.

- Les crimes et délits contre les personnes ont baissé de moins 15 % et ne représentent que 6 % de l'ensemble des infractions,
- les autres infractions (dont stupéfiants) ont progressé de 15 % représentant 29 % des infractions,
- Les vols y compris recels ont progressé de 32 % entre 2000 et 2005, après une baisse régulière entre 2001 et 2004. Ce type de délits correspond à 65 % des infractions recensées sur la commune de Lormont.



Deux constats peuvent être formulés à l'analyse de ces données :

- le nombre total de délits sur Lormont demeure le plus élevé des trois communes de la rive droite,
- le nombre de délits est reparti à la hausse entre 2004 et 2005, en partie à cause de l'augmentation des infractions pour vols et recels.

- Les jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Tableau d'évolution du nombre de jeunes pris en charge dans le cadre de l'ordonnance relative à la délinquance (Ord.45).

Années Ages/sexes	2004			2005			2006		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	4	0	4	0	0	0	1	0	1
15	4	0	4	4	0	4	1	0	1
16	5	0	5	4	1	5	5	0	5
17	7	0	7	7	0	7	6	0	6
18	15	0	15	9	0	9	7	1	8
19	2	0	2	9	0	9	5	0	5
20	4	0	4	1	0	1	5	0	5
21	5	0	5	4	0	4	0	0	0
22	0	0	0	1	0	1	2	0	2
23	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Total	47	0	47	39	1	40	32	1	33
	47			40			33		

Avec les données de la PJJ, nous n'avons pas la totalité des jeunes pris en charge dans le cadre de l'ordonnance 45 relative à la délinquance. Nous constatons que :

- alors que la délinquance augmente sur la commune, le nombre de jeunes pris en charge par la PJJ baisse depuis 2004,
- ces mesures concernent principalement les garçons âgés de 16 à 20 ans.

3.1.2 Le diagnostic socio-démographique et urbain des quartiers

Nous avons pris pour référence, afin d'élaborer le diagnostic de la commune de Lormont, les quartiers retenus dans le cadre de la politique de la ville. Au total, neuf quartiers ont été pris en compte, ce qui représente les 4/5ème des habitants de la commune.

Typologie des quartiers prioritaires établie par l'INSEE.

1 – <u>Quartiers à forte précarité</u> : cumul des handicaps sociaux ; beaucoup de jeunes de moins de 15 ans, de ménages de 6 personnes et plus, d'étrangers hors UE ; chômage élevé surtout pour les jeunes, les femmes et les étrangers ; près de 2/3 des locataires en logement collectifs sociaux.	Classe bien représentée dans l'agglomération bordelaise : 18 % de la population des quartiers prioritaires de l'agglomération contre 15 % pour l'Aquitaine. <u>Cenon</u> : La Marègue <u>Lormont</u> : Carriet 1, Carriet 3, Génicart, Rabelais Diderot, St Hilaire
2 – <u>Ensembles périphériques en difficulté</u> : moindre précarité que pour les précédents ; population de 25 à 60 ans plus importante, taux d'activité plus élevé ; chômage plus bas qui touche surtout les étrangers ; très faible stabilité résidentielle.	Classe la plus représentée dans l'agglomération : près de 40 % de la population des quartiers prioritaires contre 20 % pour l'Aquitaine <u>Cenon</u> : Saraillère et grand Pavois <u>Floirac</u> : Bas Floirac, Dravemont. <u>Lormont</u> : Alpilles - Vincennes
3 – <u>Centres villes</u> : sur-représentation des 15 – 25 ans ; petite taille des ménages et population âgée ; faible stabilité résidentielle ; taux d'activité modérée ; locataires essentiellement en immeuble collectif ancien ; une population jeune qui s'installe provisoirement.	Quatre quartiers bordelais, soit 20 % de la population des quartiers prioritaires, plus de 30 % en Aquitaine.
4 – <u>Grands ensembles anciens</u> : précarité, ménage de petite taille et population âgée ; taux d'activité très faible ; chômage élevé surtout pour les femmes et les jeunes ; 2/3 de logements sociaux.	17 % de la population des quartiers prioritaires, 15 % en Aquitaine. <u>Cenon</u> : Gambetta <u>Lormont</u> : Carriet 2, Les Cimes – Sully - Garosse
5 – <u>Quartiers résidentiels populaires</u> : habitat individuel prédominant, occupé majoritairement par des propriétaires ; part des personnes âgées la plus forte, celle des jeunes la plus faible ; stabilité résidentielle la plus élevée ; chômage élevé pour les jeunes.	Moins de 15 % de la population des quartiers prioritaires, 11 % en Aquitaine. <u>Cenon</u> : Victor Hugo <u>Lormont</u> : Le Vieux Bourg
6 – <u>Zones résidentielles épargnées</u> : inscrites en contrat de ville pour des interventions ciblées ou préventives.	Moins de 5 % de la population, près de 8 % en Aquitaine. <u>Floirac</u> : Bourbon <u>Lormont</u> : Grand Tressan

Ce constat est révélateur de la situation sociale de la commune et des quartiers choisis.

Dans cette partie, nous allons, en fonction des indicateurs utilisés pour dresser la problématique de l'ensemble de la commune, tenter de mettre en évidence les particularités des différents quartiers.

Comme nous pouvons le constater, d'après le tableau ci-dessus, la majorité des quartiers prioritaires font partie du groupe 1 et 2.

Dans le groupe 4 qui combine précarité et chômage élevé chez les jeunes, on trouve Carriet 2 et les Cimes.

➤ **Des quartiers à forte concentration de logements sociaux**

Tableau de répartition des logements HLM de Lormont par quartier.

Quartiers	Nombre de logements HLM
Le Grand Tressan	30
Le Vieux Bourg	6
Carriet	1.364
Les Cimes – Rabelais – St Hilaire	2.129
Génicart	825
Alpilles – Vincennes	684
Les 4 Pavillons	2
TOTAL	5.050

Les quartiers concernés par le Grand Projet de Ville sont les plus pourvus en logements sociaux, Carriet avec 1.364 logements, Les Cimes, Rabelais et St Hilaire avec 2.129 logements et Génicart avec 825 logements.

➤ **Une forte précarité qui concerne tous les quartiers**

(VA / VR)	Allocataires			Personnes couvertes		
	Effectif au 31 décembre...		Nombre total de ménages en 1999	Effectif au 31 décembre...		Population totale en 1999
	1999	2004		1999	2004	
Alpilles - Vincennes	568	518	1.130	1.343	1.165	2.453
Carriet 1	319	323	1.403	813	779	3.815
Carriet 2	151	179		348	464	
Carriet 3	635	474		1.750	1.352	
Les Cimes, Sully, Garosse	479	765	2.994	1.034	1.490	7.668
Génicart	719	723		1.861	1.768	
Rabelais, Diderot, Saint-Hilaire	1.153	886		2.947	2.471	
Grand Tressan	232	226	382	835	774	1.343
Le Vieux Bourg	224	222	515	541	505	1.137
Ensemble des quartiers prioritaires	4.480	4316	6.424	11.472	10.768	15.396
Autres quartiers	675	800	1.844	1.729	1.869	5.944
Commune entière	5.155	5.116	8.268	13.201	12.637	21.340

* Parmi les ménages allocataires CAF de la commune, 75 % habitent sur ces quartiers. C'est ainsi que :

- 19 % vivent sur Carriet et représentent autour de 70 % des ménages habitant sur Carriet,
- 14 % résident à Génicart (1),
- 17 % résident à Rabelais, Diderot, St Hilaire (2),
- 15 % habitent sur les Cimes (3),
- Pour l'ensemble de Génicart (1+2+3) la proportion communale est de 46 % et représente à peu près 80 % de l'ensemble des ménages des trois quartiers,
- 10 % à Alpilles, Vincennes soit 46 % des ménages du quartier.

* Le nombre d'allocataires CAF a baissé entre 1999 et 2004 sur les quartiers :

- Alpilles Vincennes (-50 soit -8,80 %),
- Carriet (-129 soit -12 %),
- Rabelais, Diderot, St Hilaire (-267 soit -23,16 %).

Le nombre d'allocataires CAF ont augmenté sur les quartiers :

- Les Cimes (+ 286 soit +59,71 %),
- Génicart (+ 4 soit +0,56 %).

Tableau n°2 - Proportion (1999 et 2004) des effectifs des six populations sociales dans l'ensemble des effectifs d'allocataires CAF dans les territoires de la politique de la ville à Lormont**

	(VR)	Alpilles - Vincennes	Carriet 1	Carriet 2	Carriet 3	Les Cimes, Sully, Garosse	Génicart	Grand Tressan	Rabelais, Diderot, Saint-Hilaire	Le Vieux Bourg	Ensemble des QP	Autres quartiers	Commune entière
Âgés de moins de 35 ans	1999	40,14	33,54	29,80	39,06	34,66	42,42	25,86	40,24	41,96	38,33	37,19	38,18
	2004	32,43	28,17	36,87	37,55	31,63	38,31	31,86	37,58	42,34	35,24	38,38	35,73
Mono-parentaux	1999	18,84	19,12	13,91	24,09	19,83	19,89	11,64	23,42	9,82	20,07	12,30	19,05
	2004	23,36	24,15	20,11	23,42	18,17	19,64	13,72	24,04	15,32	20,97	9,75	19,21
Bas revenus	1999	45,25	56,64	50,43	56,43	49,57	54,17	22,58	56,00	42,29	51,06	37,63	49,31
	2004	52,05	54,58	43,24	56,71	46,21	55,89	26,44	55,98	43,59	51,14	44,51	50,14
Bénéficiaires du RMI	1999	16,77	26,56	17,09	22,50	19,09	20,67	9,68	21,56	19,40	20,12	14,29	19,36
	2004	17,27	20,88	14,19	20,00	17,07	22,61	7,21	21,82	17,44	19,05	15,04	18,44
Dépendants à 50% ou plus	1999	31,72	42,19	41,88	44,29	41,03	42,15	19,35	47,05	33,83	40,58	36,06	39,99
	2004	35,68	38,46	27,70	40,94	40,17	39,09	18,27	41,68	36,92	37,85	41,35	38,38

* Hormis le Grand Tressan et le Vieux Bourg, les monoparents représentent sur les autres quartiers entre 20 et 23 % des allocataires CAF, ils sont en augmentation par rapport à 1999.

* Les bas revenus représentent 52 % des allocataires CAF aux Alpilles et 56 % sur les autres quartiers hormis : les Cimes 46 %, le Grand Tressan : 26,4 % et le vieux Bourg : 43,6 %, proportions quasi stables ou en augmentation depuis 1999.

* La part des bénéficiaires du RMI dans la population des bas revenus est de :

- 22,6 % sur Génicart,
- 21,8 sur Rabelais, Diderot, St Hilaire,
- 19 % sur Carriet,
- 17 % sur les Alpilles et les Cimes,
- 18,4 % sur la commune de Lormont.

* Les allocataires dépendants à 50 % ou plus sont en baisse sur tous les quartiers entre 1999 et 2004 sauf sur les Alpilles (35,7 %).

* Sur les autres quartiers, la proportion des personnes dépendantes de 50 % ou plus représente entre 39 et 40 % des allocataires CAF.

Tableau n°3 bis - Évolutions comparées (de 1999 à 2004) des effectifs d'allocataires CAF et des effectifs d'allocataires à bas revenus dans les territoires de la politique de la ville à Lormont

(VR)	Δ allocataires des CAF	Δ allocataires à bas revenus
Alpilles - Vincennes	-8,80	+2,23
Carriet 1	+1,25	+2,76
Carriet 2	+18,54	+8,47
Carriet 3	-25,35	-23,73
Les Cîmes, Sully, Garosse	+59,71	+54,02
Génicart	+0,56	+5,33
Grand Tressan	-2,59	+12,24
Rabelais, Diderot, Saint-Hilaire	-23,16	-20,21
Le Vieux Bourg	-0,89	0,00
Ensemble des quartiers prioritaires	-3,66	-2,96
Autres quartiers	+18,52	+37,04
Commune entière	-0,76	+1,01

Les proportions exploitées servent avant tout à mettre en évidence l'ampleur de certaines situations sur les quartiers.

Quand on essaie de mesurer l'impact du contrat de ville 2000/2006 sur les quartiers déjà marqués par la précarité, on constate des évolutions différenciées selon les quartiers.

Même si le nombre d'allocataires CAF baisse, le nombre des bas revenus peut être en augmentation.

C'est le cas pour les quartiers des Alpilles et du Grand Tressan.

Quand le nombre des allocataires CAF augmente, le nombre des bas revenus augmente, c'est le cas pour les quartiers de Carriet 1, Carriet 2, Les Cîmes, Génicart.

Seuls les quartiers de Rabelais et de Carriet 3 enregistrent une baisse des allocataires CAF et une baisse simultanée des bas revenus, l'explication de ce fait nous conduirait à l'interpréter comme une mobilité résidentielle de certains ménages.

➤ **Le chômage : une préoccupation sur tous les quartiers**

Un chômage en baisse pour l'ensemble des chômeurs et ceux de moins de 25 ans mais à nuancer au regard de l'attitude des jeunes par rapport aux radiations de l'ANPE

Tableau n°1 États (2001, 2002, 2003 et 2005*) et évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1 et 6, dans les territoires de la politique de la ville de Lormont

	Effectif des DEFM				Evolution des effectifs de DEFM				
	2001	2002	2003	2005	2001-2002	2002-2003	2001-2003	2003-2005	2001 - 2005
(VA/VR)									
Lissandre	32	33	22	24	+1	-11	-10	+2	-8 -25%
Quatre pavillons Cavailles	28	28	22	20	0	-6	-6	-2	-8 -28,5%
Alpilles Vincennes	244	194	206	187	-50	+12	-38	-19	-57 -23,4%
Grand Tressan	97	95	88	75	-2	-7	-9	-13	-22 -22,7%
Rabelais Diderot Saint Hilaire	526	496	444	459	-30	-52	-82	+15	-67 -12,7%
Les Cimes, Sully, Garosse	175	140	126	125	-35	-14	-49	-1	-50 -28,6%
Génicart	362	314	284	326	-48	-30	-78	+42	-36 -9,9%
Vieux Bourg	106	82	81	96	-24	-1	-25	+15	-10 -9,4%
Carriet 1	152	125	108	131	-27	-17	-44	+23	-21 -13,8%
Carriet 2	49	63	67	58	+14	+4	+18	-9	+9 +18,4%
Carriet 3	298	248	219	204	-50	-29	-79	-15	-94 -31,5%
QP	2069	1818	1667	1705	-251	-151	-402	+38	-364 -17,6%
AQ	189	177	172	175	-12	-5	-17	+3	-14 -7,4%
CE	2258	1995	1839	1880	-263	-156	-419	+41	-378 -16,7%

VA : valeurs absolues ; VR : valeurs relatives ; QP : quartiers prioritaires ; AQ : autres quartiers ; CE : communes entières ;

NC : non communiqué.

* au 1^{er} janvier de chaque année et au 31 décembre 2004 pour l'année 2005.

Source primaire : ANPE ; source secondaire : Tableau de bord SGAR Aquitaine - INSEE.

Tous les quartiers prioritaires de la commune ont enregistré une baisse du nombre global de chômeurs entre 2001 et 2005.

La commune de Lormont voit son nombre diminuer de 16,7 %.

Si, entre 2001 et 2005, le nombre de chômeurs régresse, il faut toutefois noter la hausse intervenue entre 2003 et 2005 sur la commune (+ 41) et sur les quartiers à forte densité de HLM comme Rabelais, Diderot, St Hilaire, Génicart, Carriet 1. Les quartiers de Carriet 2 et 3 et des Alpilles sont toujours dans une évolution descendante.

Tableau n°3 États (2001, 2002 et 2003*) et évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1 et 6 de moins de 25 ans et de leur proportion parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1 et 6 **dans les territoires de la politique de la ville de Lormont**

	Effectif des DEFM de moins de 25 ans			Evolution des effectifs de DEFM de moins de 25 ans			Part des DEFM de moins de 25 ans parmi l'ensemble des DEFM		
	2001	2002	2003	2001-2002	2002-2003	2001-2003	2001	2002	2003
(VA/VR)									
Lissandre	13	14	12	+1	-2	-1	40,6	42,4	54,5
Quatre pavillons Cavailles	3	8	7	+5	-1	+4	10,7	28,6	31,8
Alpilles Vincennes	56	49	48	-7	-1	-8	23,0	25,3	23,3
Grand Tressan	29	26	26	-3	0	-3	29,9	27,4	29,5
Rabelais Diderot Saint Hilaire	109	99	76	-10	-23	-33	20,7	20,0	17,1
Les Cimes, Sully, Garosse	45	38	32	-7	-6	-13	25,7	27,1	25,4
Genicart	98	78	77	-20	-1	-21	27,1	24,8	27,1
Vieux Bourg	21	17	13	-4	-4	-8	19,8	20,7	16,0
Carriet 1	38	29	12	-9	-17	-26	25,0	23,2	11,1
Carriet 2	8	13	15	+5	+2	+7	16,3	20,6	22,4
Carriet 3	63	62	50	-1	-12	-13	21,1	25,0	22,8
QP	483	433	368	-50	-65	-115	23,3	23,8	22,1
AQ	49	43	41	-6	-2	-8	25,9	24,3	23,8
CE	532	476	409	-56	-67	-123	23,6	23,9	22,2

VA : valeurs absolues ; VR : valeurs relatives ; QP : quartiers prioritaires ; AQ : autres quartiers ; CE : communes entières.
* au 1er janvier de chaque année.

Source primaire : ANPE ; source secondaire : Tableau de bord SGAR Aquitaine - INSEE.

Pour ce qui concerne les chômeurs de moins de 25 ans, nous disposons de données jusqu'en 2003.

Comme pour le chômage global, nous assistons à une baisse depuis 2001 dans tous les quartiers et sur la commune (- 123).

Deux hypothèses nous poussent à relativiser cette baisse :

- quand on examine la pyramide des âges sur ces quartiers, on peut remarquer, avec l'hypothèse que la mobilité de la population est faible, que la proportion des moins de 25 ans est en augmentation sauf sur le quartier des Alpilles-Vincennes,

- face au constat de la baisse du chômage pour cette tranche d'âge, nous mettrons un bémol à partir de nos observations de terrain et, sans vouloir être pessimistes, nous pensons que les radiations de l'ANPE ne sont pas toujours suivies d'une réinscription ou d'une régularisation de la situation.

Le rapport de ces jeunes avec le monde du travail et l'ANPE mérite un examen plus en profondeur pour mesurer l'impact de cette baisse du chômage.

➤ **La délinquance et le sentiment d'insécurité : une délinquance qui touche tous les quartiers**

Tableau n°1 **Nombre de crimes et délits par années ventilés en quatre agrégats pour la commune de Lormont**

	(VA)	Quartiers prioritaires											Autres quartiers	
		Ensemble	Alpilles-Vincennes.	Carr. 1	Carr. 2	Carr. 3	Genic.	Grand Tress.	Les cimes, Sully, Garosse	Liss .	Quatre Pavillons Cavailles	Rabelais Diderot St Hilaire		Vieux Bourg
CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES	2000	114	15	6	2	14	19	3	15	2	2	32	4	41
	2001	95	5	6	2	10	15	3	2	2	11	34	5	35
	2002	85	5	6	3	13	24	3	5	4	1	21	0	30
	2003	111	7	7	3	12	24	6	2	0	14	25	11	37
	2004	87	11	5	1	19	8	2	8	0	5	26	2	47
	2005	94	13	5	0	10	14	6	9	0	5	28	4	38
AUTRES INFRACTIONS (DONT STUPÉFIANTS)	2000	322	28	20	4	31	86	5	23	8	6	82	29	192
	2001	372	37	14	10	42	63	9	14	3	17	134	29	160
	2002	323	32	11	5	51	50	27	22	6	12	86	21	177
	2003	321	33	20	9	50	43	22	18	5	16	62	43	158
	2004	227	25	10	7	19	47	7	23	5	21	50	13	157
	2005	318	38	21	10	23	54	22	44	14	17	59	16	191
INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	2000	15	1	0	2	0	11	0	1	0	0	0	0	58
	2001	32	0	0	2	0	13	1	1	1	5	2	7	30
	2002	22	0	1	0	2	7	0	1	0	10	0	1	26
	2003	19	0	0	0	2	2	1	1	0	8	4	1	26
	2004	28	3	4	2	1	7	2	3	0	2	4	0	26
	2005	36	5	1	1	0	5	2	4	0	6	8	4	39
VOLS (Y COMPRIS RECELS)	2000	491	53	34	19	65	105	21	29	9	11	117	28	512
	2001	844	63	52	24	89	138	42	64	16	74	220	62	454
	2002	773	76	29	12	69	89	57	76	17	80	168	100	412
	2003	618	53	22	23	60	85	41	40	22	74	111	87	421
	2004	497	59	31	17	40	50	26	51	34	46	90	53	420
	2005	749	102	16	18	41	71	46	118	42	82	137	76	574
ENSEMBLE DES INFRACTIONS	2000	942	97	60	27	110	221	29	68	19	19	231	61	803
	2001	1343	105	72	38	141	229	55	81	22	107	390	103	679
	2002	1203	113	47	20	135	170	87	104	27	103	275	122	645
	2003	1069	93	49	35	124	154	70	61	27	112	202	142	642
	2004	839	98	50	27	79	112	37	85	39	74	170	68	650
	2005	1197	158	43	29	74	144	76	175	56	110	232	100	842

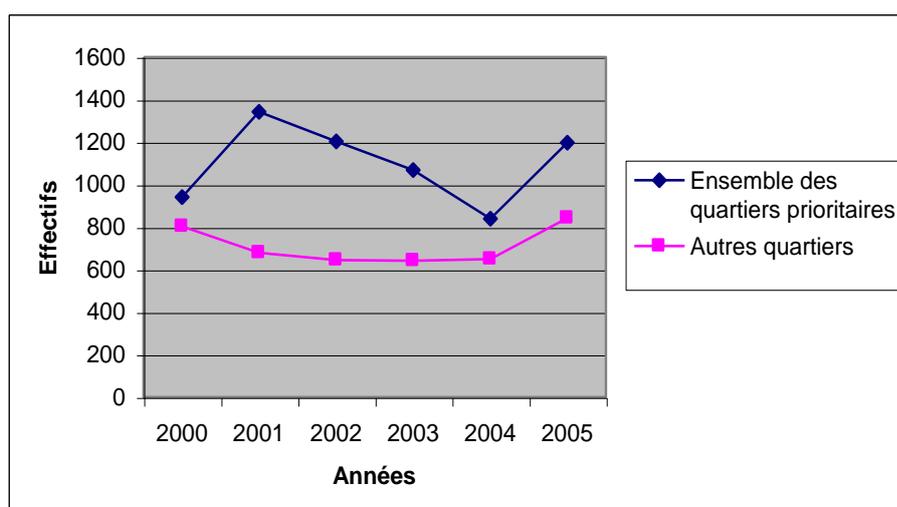
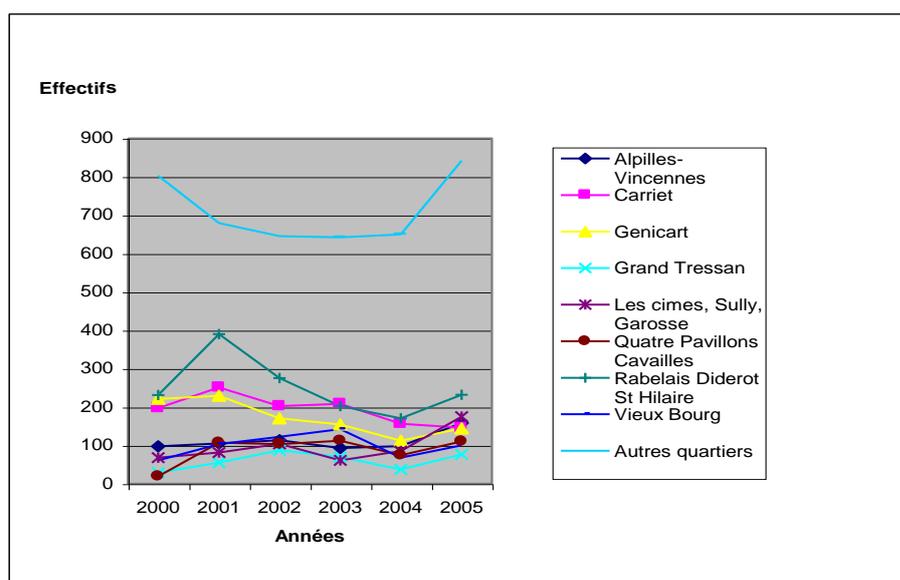
VA : valeurs absolues

Source primaire : DDSP 33

Source secondaire : CEDAS / RêGOS / Socio-Junior - Université Bordeaux 2

Quand nous comparons les infractions entre les quartiers prioritaires et les quartiers non prioritaires, les proportions des différents chapitres d'infractions sont à peu près identiques, les vols et recels (62 %) et autres infractions dont stupéfiants (27 %) sont les plus importants.

Parmi les quartiers prioritaires, nous remarquons que les quartiers Génicart et Carriet se distinguent des tendances générales observées sur l'ensemble des quartiers et de la commune par une part plus importante (38 %) du chapitre autres infractions dont stupéfiants contre 25 % pour l'ensemble de la commune.



3.2 Approche de la dynamique politico-institutionnelle de la commune de Lormont

L'expérience nous montre que la dynamique politique institutionnelle à l'échelle d'une commune inscrite dans une politique de développement dépend de la résultante entre deux types d'impact sur la construction d'un partenariat effectif :

1° hypothèse : c'est le partenariat existant qui donne vie aux dispositifs. Il considère ces derniers comme des « opportunités ». Dans ce cas, le partenariat est consistant. Il s'est souvent construit dans la durée avec des acteurs en réseau qui assument une forme de leadership sur le plan local. S'il dépend en grande partie des acteurs, le système n'en est pas moins durable.

L'intelligence politique voudrait que le Maire de la Commune s'appuie sur cette réalité pour construire son projet dans le cadre d'une politique type « démocratie participative ». Dans cette configuration, le chef de projet, par exemple, est choisi en fonction de sa capacité à conserver le consensus au profit d'une politique communale qui peut avoir ses propres objectifs.

2° hypothèse : ce sont les dispositifs qui construisent le partenariat. Ce dernier n'est pas trop consistant et présente souvent une configuration « éclatée ». Il s'en remet aux collectivités locales pour ajuster ses pratiques, son organisation générale à la politique locale et pour assurer la régulation des concurrences entre les acteurs.

Le projet politique sera plutôt de nature « démocratie volontariste » avec la seule et fondamentale légitimité du suffrage universel. Dans cette configuration, le chef de projet doit avoir une légitimité forte que lui donnera le maire. Il sera plutôt directif et interventionniste.

Nous pouvons, avec ces deux hypothèses, situer et qualifier toutes les situations concrètes sur les communes. Évidemment, cet exercice est très subjectif. Il n'en reste pas moins que la réalité se trouve souvent entre ces deux hypothèses. Cela donne aux extrêmes des situations très inconfortables dans deux cas :

- lorsque la collectivité ne prend pas en compte l'existence d'un partenariat positif déjà opérationnel. Le consensus n'est jamais atteint et c'est le conflit permanent ou le désengagement.

- lorsque la collectivité ne développe pas de projet alors que le partenariat communal est faible. La commune se découpe en territoire institutionnel clos. Aucune politique de référence et aucune transversalité n'émerge clairement.

Sur Lormont nous sommes plutôt dans la première hypothèse, et nous en sommes très satisfaits. En effet, la dynamique partenariale est structurée autour d'une dialectique entre les dispositifs communaux et les dispositifs éducation prioritaire de l'éducation nationale. Cette situation trouve son origine dans l'histoire de la commune.

➤ **Le partenariat « historique » développé sur Lormont**

Tout le monde s'accorde pour dire que le début de cette dynamique se situe dans le début des années 1980 avec les projets autour de soutien à la scolarité (projet PARI). Le réseau d'acteurs est composé de chefs d'établissements, de travailleurs sociaux (dont l'équipe de l'AJHaG) et d'associations de parents d'élèves militants. Ces relations autour de projets inspirés par les dispositifs issus des politiques publiques se structuraient d'une manière supra institutionnelle, autrement dit, en dehors des institutions et de leurs directives. Il est intéressant de constater que les principaux acteurs de ce réseau, souvent issus principalement de l'Éducation Nationale (ou de son environnement), vont s'investir simultanément et progressivement dans ces mêmes institutions et dans des fonctions de responsabilité. Ainsi à Lormont, beaucoup de responsables politiques et associatifs ont été membres du conseil d'administration de l'AJHaG et/ou conseillers municipaux. Cette donnée historique explique en grande partie la stabilité de la cohésion communale et la place importante de l'AJHaG dans ce contexte. L'exemple le plus flagrant est peut-être l'accompagnement éducatif et scolaire réalisé à l'AJHaG qui donne l'impression quelquefois « d'appartenir » à tout le monde. Lorsque l'on parle du bon fonctionnement de la ZEP à Lormont, il faut savoir que c'est d'abord le capital « historique » de ce réseau d'acteurs qui garantit son efficacité et non le dispositif. Si le rôle de ce dernier est évidemment important, nous ne pouvons pas dire que c'est lui qui a construit le partenariat. Il propose dans les faits un cadre officiel qui facilite la reconnaissance de ce réseau.

➤ **La bipolarisation du partenariat lormontais : dispositif Éducation Nationale et dispositifs Politique de la Ville**

Notre organisation associative qui est financée par le Conseil Général avec sa propre politique, a du trouver sa place dans un système bipolaire. Ce système est animé d'un côté par les dispositifs éducation nationale (ZEP, « Éducation Prioritaire », Ambition

réussite...), et de l'autre côté, par les dispositifs communaux avec principalement le dispositif politique de la ville, appelé maintenant CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, réussite éducative,.).

Dans un passé récent, ces deux mouvances ne faisaient que cohabiter. Nous pouvons considérer qu'actuellement, elles s'articulent d'une manière très constructive.

3.3 Problématisation de la question sociale sur la commune et ses quartiers

➤ **En terme de handicaps sociaux**

- une commune pauvre,
- une commune composée de quartiers prioritaires classés comme les plus difficiles de l'agglomération,
- un habitat social important et une forte concentration HLM,
- un taux de retard scolaire important dans les établissements scolaires,
- un taux de chômage à la hausse depuis 2005,
- une délinquance toujours forte.

➤ **En terme de dynamique sociale**

- une dynamique partenariale forte et efficace pour faire face aux handicaps sociaux. (l'atout principal de Lormont),
- un partenariat institutionnel connecté avec la population mais principalement dans une dimension individuelle (atout limité),
- une responsabilisation faible de la population en terme d'acteurs locaux (obstacle le plus négatif pour atteindre la dimension de développement),
- des conflits relativement importants dans la vie des quartiers (obstacle négatif par le sentiment d'insécurité qu'ils provoquent).

➤ **En terme de dynamique communale**

La commune met en œuvre et, avec application, toutes les opportunités que lui suggèrent les politiques publiques. Dans le cadre du développement social urbain, elle est très mobilisée pour redonner une identité à la commune en tentant de reconfigurer dans sa morphologie urbaine un centre communal plus équilibré géographiquement et surtout plus en harmonie avec la vie réelle de la commune d'aujourd'hui. La dynamique autour du tramway et du renouvellement urbain a considérablement transformé et valorisé le paysage urbain.

La stratégie politique qui semble animer la politique communale est que la réorganisation urbaine doit pouvoir promouvoir de nouveaux liens sociaux chez une population plutôt hétérogène par son histoire. Les principes républicains servent de référence, par ailleurs, pour faire face à des tendances analysées comme

« communautaristes » qui, selon elle, caractériseraient une partie non négligeable de cette population.

Cependant, la commune de Lormont doit faire face :

- à une situation sociale très lourde. Son niveau de « handicaps sociaux » est tellement important qu'il oblige les élus locaux à consacrer toutes leurs énergies à faire face aux difficultés des populations en gérant le plus urgent et l'essentiel. La qualité exemplaire du partenariat inter institutionnel qu'ils ont su préserver et encourager, leur permet de faire face, avec une certaine efficacité, mais essentiellement dans une dimension individualisée.

- à des situations de conflit, notamment des jeunes, qui entretiennent un sentiment d'insécurité très préjudiciable au développement d'une cohésion communale.

Le malaise s'exprime comme dans beaucoup de quartiers populaires en France, par des clivages de toutes natures qui caractérisent la vie des quartiers sur Lormont. Ils sont, à la fois, le symptôme et la cause d'une dynamique sociale où la participation de la population la plus fragile (majoritaire à Lormont) est faible.

La commune de Lormont, très concentrée sur sa transformation physique et urbaine, quelquefois submergée par la gestion des « handicaps sociaux » et des problèmes d'insécurité, ne peut pas donner à son action une véritable dimension de développement, voire de développement durable. Le développement passe obligatoirement par une plus grande implication des habitants dans le changement profond que la ville est en train de connaître.

En effet, il existe une dualité à Lormont comme dans beaucoup de communes de l'agglomération. D'un côté, le « Lormont dynamique » qui rassemble la classe dirigeante, les institutions en général et une minorité de la population « impliquée ». De l'autre, le « Lormont passif », visé en terme d'objectifs sociaux, constitué par la majorité de la population qui, elle, paraît moins concernée.

Nous pourrions, peut-être, leur reprocher (avec beaucoup de précautions) :

➤ de ne pas prendre assez de risques dans la dimension collective de la dynamique communale, notamment, sur les questions de la participation des habitants et dans la médiation des conflits.

➤ d'être tentés, quelquefois, par des options sécuritaires d'isoler, par des critères négatifs, une partie de la population pour expliquer l'origine de ces malaises.

Cette nécessaire prise de risques concerne aussi, bien évidemment, l'ensemble des institutions et des associations comme la nôtre. C'est la complexité des problèmes à résoudre qui, de fait, induit une responsabilité et une mobilisation collective.

C'est dans ce constat général que nous avons construit nos hypothèses de travail. Il prédispose logiquement à la formulation de nos objectifs pour constituer la colonne vertébrale de notre projet d'intervention.

3.4. Le projet d'intervention à travers les projets et actions développés par l'AJHaG

Pour l'équipe de Lormont, si nous nous référons au rapport d'activité 2006

3.4.1 Rappel des axes d'intervention du projet de l'AJHaG

Le projet d'équipe de Lormont s'appuie sur la conjugaison de deux modes d'intervention qui sont complémentaires et dialectiques :

- Présence sociale et éducative en milieu naturel : le travail de rue, travail sur les groupes naturels
- Accompagnement psycho-éducatif et scolaire qui est un espace institutionnalisé dont le travail est orienté essentiellement sur des groupes imposés.
- Mobilisation des parents et des jeunes dans le cadre d'une action globale et dans la durée : accompagnement psycho-éducatif et de soutien scolaire.

Le travail de rue effectué dans les différents quartiers de la commune et l'action d'accompagnement psycho-éducatif et de soutien scolaire sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement.

Nos interventions éducatives différenciées viennent en réponse à l'observation de réelles demandes du terrain. Chez les familles qui cumulent des difficultés telles que l'illettrisme, l'immigration, la pauvreté, le déficit d'informations et de connaissances des parcours de formation avec une visée d'intégration professionnelle, il existe une demande très forte de réussite scolaire pour leurs enfants. C'est un travail, lourd mais indispensable, de structuration, d'organisation psychique et matérielle dont la réussite scolaire est un des objectifs pour une intégration plus large.

Notre travail se fait en recherche-action. Les rencontres avec les jeunes et/ou leurs familles, qu'elles soient formelles ou qu'elles se fassent pendant le travail de rue, œuvrent au quotidien pour la construction de liens, de communication, de sens. Dans nos démarches éducatives, l'observation et l'écoute accompagnées de la parole dirigent

l'action. Nous essayons d'instaurer un climat de confiance pour permettre aux jeunes et à leurs familles de parler, de questionner, d'apprendre à exprimer leur pensée.

Il faut aussi comprendre que toutes nos actions sont transversales, dialectiques, à plusieurs entrées. C'est un va et vient entre l'individuel et le collectif, entre un dedans (le local) et un dehors (la rue).

Dans le cadre de nos interventions psychoéducatives, nous sommes partenaires de la MDSI (Mission Départementale pour la Solidarité et de l'Insertion), du CMPEA (Centre Médico-Psychologique pour l'Enfant et l'Adolescent), de l'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert), de l'OREAG, de l'AGEP (Association Girondine d'Education spécialisée et de Prévention spécialisée), de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), de la Maison de la Justice et du Droit.

Nos actions d'aide à l'insertion, par une sensibilisation au travail grâce aux chantiers éducatifs, mobilisent les partenaires tels que le Foyer Populaire, Domofrance, Maison Girondine, Aquitanis, Régie de Quartier, etc.

3.4.2 Stratégie d'intervention sur Lormont

➤ **Présence sociale et éducative en milieu naturel : le travail de rue**

L'équipe de Lormont utilise la même méthodologie des 3 groupes que les équipes de Floirac et de Cenon pour analyser la dynamique des groupes de garçons qui occupent l'espace quartier contrairement aux filles qui sont peu présentes sur cet espace après 15 ans.

Pour illustrer l'observation et le diagnostic réalisés durant le travail de rue dans les quartiers de Génicart I, II & III, les Alpilles/Vincennes et Carriet, nous avons choisi l'année 2007 en référence.

➤ **Génicart I**

Les jeunes se regroupent principalement sur deux lieux distincts :

- **des jeunes entre 17/30 ans** continuent à se regrouper au même endroit. Ils ont été, pour la plupart, déscolarisés très tôt, quelques-uns ont fini leurs études mais ne travaillent pas, certains travaillent soit régulièrement soit en l'intérim, d'autres, en recherche d'insertion professionnelle, sont dans des pratiques illégales, d'autres encore cumulent en plus des problèmes de justice.

Le travail des éducateurs consiste à maintenir un contact avec eux et à répondre à des demandes ponctuelles d'aide pour la recherche d'un emploi, d'une formation et/ou pour leurs problèmes avec la justice.

- **un groupe de jeunes qui ont entre 18/20 ans** se retrouve dans le même lieu qu'un autre groupe de jeunes âgés de 16 à 18 ans. Ils s'installent dans des entrées d'immeubles qui sont en vis-à-vis. C'est, pour eux, un moyen d'exister sur le quartier mais ceci est mal vécu par l'environnement.

Les dégradations se font là où se retrouvent les 18/20 ans. L'ambiance sur cette place est très agitée : beaucoup de bruits, de cris, de bagarres, de problèmes avec les voisins (cette année, quelqu'un a tiré avec un « paintball ») etc. Ces jeunes sont tous oisifs, un seul est scolarisé, certains ont des problèmes avec la justice, beaucoup ont des activités illégales.

Ces jeunes ont des visites fréquentes de la police et/ou des CRS ce qui a tendance à amplifier chez eux un sentiment de persécution sur lequel les éducateurs travaillent pour désamorcer les tensions provoquées par ces visites.

Comment travailler avec ces groupes de jeunes en rupture sociale ? L'exemple d'une stratégie à travers le projet « Ligue des champions ».

Ce projet était destiné à approfondir les relations avec ces jeunes difficilement abordables dans le cadre des contacts réguliers que les éducateurs maintenaient et à les mobiliser dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Certains jeunes de ces deux groupes (17/30 ans et 18/20 ans) ont participé activement au projet « ligue des champions » dont la préparation a été très structurée avec un repas (60 jeunes), l'organisation d'un tournoi de foot, des chantiers éducatifs pour aider au financement du projet, etc.

Durant le déroulement de ce projet, les jeunes étaient exemplaires dans leur assiduité et dans leur engagement.

Ce type de projet, avec des jeunes inscrits dans des dynamiques de quartier souvent liées au trafic, nécessite une vigilance extrême tant la transgression pour eux un mode de vie.

Une faille, une dissonance peuvent faire exploser la dynamique du projet.

La faille s'est produite à Paris : les jeunes ont vendu leurs billets à l'entrée du stade, très sollicités par des propositions de rachat de billets. L'appât du gain a été plus fort que les engagements passés avec nos partenaires et nous-mêmes.

Quand nécessité fait loi, il est difficile de gérer les débordements.

Comment gérer les conséquences ?

Bien que conscients de la grande difficulté financière des familles et des jeunes dans ce quartier, nous avons été très déstabilisés par cette situation. Notre position pédagogique devait affirmer une prise de position ferme face à cet événement et, en même temps, ne pas rompre les relations avec ces jeunes qui sont, pour la plupart, en situation d'exclusion. Nous avons donc géré un conflit où nous avons modéré notre présence dans la rue et tenté d'aborder les problématiques individuellement.

Nous pouvons noter qu'une très bonne relation avec les parents, construite historiquement notamment dans l'activité d'accompagnement psycho-éducatif et scolaire, nous a permis de les impliquer dans les réponses individualisées. Aujourd'hui, la situation n'est pas encore réglée. Une partie des jeunes a reconnu les faits et a présenté des excuses. Certains ont remboursé les frais de séjour, d'autres ont fait une reconnaissance de dette. Nous devons reconnaître, à présent, que ces comportements plutôt positifs ne concernent qu'une minorité des jeunes du groupe, ce qui fait planer dans l'esprit de l'équipe un sentiment d'échec.

Les éducateurs ont repris, de façon normale, le travail de rue en s'appuyant sur la légitimité que leur confèrent les nombreuses prises en charge individuelles qu'ils ont sur le secteur depuis plusieurs années.

- **Des jeunes de 16/18 ans** se regroupent dans une entrée en face de celle occupée par les 18/20 ans, proche de la place Élisée Reclus. Ce groupe est de plus en plus présent sur le quartier. Ces jeunes sont scolarisés.

Avec ce type de groupe, le travail repose essentiellement sur un suivi régulier des jeunes pour les maintenir et les soutenir dans leur scolarité en impliquant les parents.

Nous sommes dans le cas d'une approche collective et individuelle d'un groupe naturel dans un milieu ordinaire de vie.

➤ **Génicart III**

- **Un groupe de jeunes plus âgés (25/30 ans)** n'est pas demandeur. Les éducateurs maintiennent le contact sans plus et ont le sentiment parfois que leur présence est gênante...

- **Un groupe de jeunes de 18/21 ans** est très présent dans le quartier. Les demandes d'aides sont ponctuelles, souvent pour l'insertion professionnelle. Cette tranche d'âge se retrouve dans les entrées des tours.

Un autre lieu de rassemblement important de jeunes se situe devant un commerce de l'avenue. On y trouve deux groupes distincts :

- **Le premier concerne des 12/14 ans (7 garçons et 4 filles)** qui présentent des problèmes de comportement au Collège et surtout dans le quartier. Ce groupe fréquente le foyer populaire, une station du tram et une boulangerie du quartier. La majorité est inscrite dans l'action d'accompagnement psycho-éducatif et scolaire. Le travail de suivi est réalisé en lien avec l'accompagnement scolaire, le travail de rue sur le quartier et l'implication des familles.

- **Le deuxième concerne des 15/18 ans (12 - 13 garçons et 3 - 4 filles)** : certains sont déscolarisés, sans emploi ou en apprentissage. On les trouve à la station du tram, au foyer populaire et devant une boulangerie du quartier.

Le travail avec ce groupe est important :

- suivis individuels,
- mobilisation des familles,
- travail d'aide à l'insertion par l'apprentissage
- soutien et maintien dans la scolarité
- sorties conviviales (dynamisation du groupe)

Ces jeunes qui fréquentent beaucoup le foyer populaire (de par sa proximité) sont en conflit avec cette structure depuis les événements avec la police en novembre 2006.

➤ **Quartier Carriet**

Cette année, pour différentes raisons, l'équipe a été en sous-effectif et nous devons admettre qu'à chaque fois que nous sommes dans cette configuration, la priorité est donnée à Génicart au détriment des quartiers Carriet et Alpilles.

Le travail de rue, dans ces quartiers, ne s'est pas fait avec la même régularité et ce, d'autant plus, que le renouvellement urbain a débuté par Carriet, transformant profondément ce secteur.

Sur le quartier Carriet : les éducateurs continuent à fréquenter le PAC (Point Animation Carriet) qui a relancé ses activités en direction des plus jeunes (atelier jeu de rôles, D. Jaying, soutien scolaire, ...) tout en maintenant une permanence « insertion ».

• **Deux lieux sont investis par les jeunes :**

- Un premier lieu, la place Magendie qui est devenue un lieu de relégation sur le quartier depuis les travaux du renouvellement urbain. **Un groupe important de jeunes de 20/30 ans** s'y retrouve pour parler de leurs difficultés à trouver du travail. Les discussions tournent souvent autour de l'insertion. Ils se sentent dévalorisés, disent que

certaines institutions ne font rien pour eux, parlent de leurs difficultés pour entrer en formation.

Certains d'entre eux sont inscrits dans l'économie parallèle.

Des échanges et des liens existent entre eux et les jeunes de Génicart I.

- Le deuxième lieu est fréquenté par **un groupe de plus jeunes (13/16 ans)**. Certains sont inscrits dans l'action d'accompagnement psycho-éducatif et scolaire.

À présent, les éducateurs ont réinvesti ce quartier de façon régulière et profitent, là aussi, de la relation individuelle qu'ils ont avec certains, notamment comme dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif et scolaire, pour approfondir le travail de relation avec les autres jeunes du groupe.

➤ **Quartier Alpilles-Vincennes**

Comme nous l'avons précisé, ce quartier a été peu investi. Toutefois, nous avons pu y observer la présence de deux groupes :

- **Un groupe de 21–23 ans qui connaît l'AJHaG** grâce au travail réalisé par des éducateurs qui ne sont plus salariés de l'Association.

Nous pouvons dire que la nouvelle équipe est en phase d'intégration par la restauration d'échanges et de dialogue avec ces jeunes.

- **Un groupe de 12 à 15 ans (filles et garçons)** dont certains sont pris en charge dans le cadre de l'accompagnement scolaire.

Ces jeunes fréquentent le city-stade. Le travail des éducateurs est construit sur une dynamique accompagnement scolaire-travail de rue.

➤ **Mobilisation des parents et des jeunes dans le cadre d'une action globale et dans la durée : accompagnement éducatif et de soutien scolaire**

Il est à signaler que cette action est pour l'équipe pluridisciplinaire un moyen de mobilisation des jeunes et de leurs familles avec, pour objectif, la réussite à l'école, porte ouverte vers l'insertion sociale et plus tard l'insertion professionnelle. Notre équipe a conservé toujours la même stratégie qui consiste à consolider le réseau à travers la saisie d'opportunités que proposent les dispositifs. Le consensus sur la commune étant très fort et bien orchestré par la mairie, l'adhésion des partenaires en général est immédiate.

Notre stratégie est élaborée à partir de deux dimensions :

- articulation de dispositifs publics et partenariaux à l'échelle du territoire lormontais,

- projets mobilisant différentes composantes de la population en fonction des objectifs fixés selon les problématiques.

➤ **Articulation des dispositifs publics et partenariaux à l'échelle du territoire lormontais**

* Les CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité) et la Réussite Éducative sont des dispositifs inscrits dans les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et constituent le point d'appui central de notre pratique. Ces dispositifs nous permettent de gérer un espace structuré et efficace qui garantit une bonne relation avec les familles et les établissements scolaires.

* Les Réseaux lormontais d'éducation prioritaire et le dispositif Ambition Réussite constituent un nouvel espace dans lequel nous devons trouver notre place depuis l'évolution de la ZEP.

Dans ce cadre-là, notre stratégie d'intervention comprend trois axes reposant sur les actions suivantes :

- l'action d'accompagnement éducatif et scolaire,
- la commission d'accompagnement scolaire et éducatif,
- la commission parentalité avec un lycée de Lormont, le Lycée Élie Faure.

* Notre inscription dans le dispositif Politique de la ville a un double objectif :

- nous mettre en cohérence par rapport à la politique locale
- éviter que les habitants dont nous nous occupons restent en marge de la vie locale, en leur permettant d'exprimer une citoyenneté active sur la commune.

Ainsi, notre implication se situe-t-elle à plusieurs niveaux :

- sur des enjeux de développement global de la commune, à travers le travail avec les familles, nous participons au Renouveau Urbain en coordonnant nos actions grâce aux réunions de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), au cours desquelles nous échangeons sur l'évolution des différents projets dans les quartiers et surtout sur leur avancement.

- dans le cadre de notre travail spécifique avec les familles, nous sommes partenaires du projet territorial sur la Parentalité (Contrat Éducatif Local), nous participons aux réunions du « Comité Suivi de la Parentalité »

- dans le champ de l'insertion qui constitue une des priorités de l'équipe, nous participons au « Comité Suivi pour l'Emploi » dont l'un des objectifs est d'instaurer des liens entre les entreprises et l'Éducation Nationale, de faciliter la découverte des métiers, la valorisation du monde du travail, l'alternance (notre travail est axé sur la recherche d'apprentissage).

Nous participons également aux réunions du Service Public de l'Emploi Local Rive Droite (SPEL) qui regroupe les différents échelons décisionnaires en matière d'emploi (État, Région, Département, Communes, Partenaires Associatifs) et met en œuvre la charte contre les discriminations proposant aux entreprises et aux institutions de s'engager dans cette démarche. Ce service propose aussi aux professionnels des formations de sensibilisation à la lutte contre les discriminations.

* Dans le champ de l'action éducative et, pour compléter nos actions, nous nous appuyons sur le dispositif « Ville, Vie, Vacances » afin de financer des supports éducatifs pour les jeunes pendant les vacances scolaires (séjours, chantiers, ...).

➤ **Projets mobilisant différentes composantes de la population**

Le travail de soutien aux familles dans l'éducation de leurs enfants a favorisé l'établissement d'une relation de confiance entre l'ensemble des familles et l'AJHaG. Tous les projets ont été élaborés avec le souci de créer une interactivité entre les générations.

- La continuité de ce travail, sur le long terme, a permis aux parents et notamment aux pères d'envisager leur implication dans une dimension de citoyenneté très active.

- Les mères, quant à elle, se mobilisent autour de la scolarité des enfants, elles sont présentes aux réunions et aux entretiens individuels, qu'ils se fassent à l'École ou à l'AJHaG. Elles participent aussi aux réunions dans le cadre de l'action « Il et Elle », s'adressant à des degrés divers aux jeunes de 5ème, 4ème et 3ème, dans le but de les aider à parler entre eux et avec leurs parents des relations dans la différence des sexes.

- La finalité du projet « Il et Elle » est de permettre aux adolescents de discuter et d'échanger sur les relations filles/garçons, plus tard femmes/hommes.

- Le projet « Paroles de jeunes » : Un de nos axes de travail est de favoriser la communication entre les générations à l'intérieur et à l'extérieur des familles. Dans ce sens, les pères ont priorisé le projet vidéo « Paroles de Jeunes » pour mieux comprendre, pourquoi parmi leurs enfants il y en a « qui n'ont pas suivi la route » suivant le thème « Partir ou rester ».

- L'organisation de la fête de fin d'année dans laquelle les pères et les mères maintiennent un fort investissement rassemble l'ensemble des personnes liées à l'action d'accompagnement psycho-éducatif et scolaire (jeunes, parents, enseignants, éducateurs, responsables institutionnels et Mairie). Cette manifestation est aussi très prisée par les jeunes qui ne sont pas ou plus à l'accompagnement scolaire, mais sont suivis par les

éducateurs dans le cadre du travail de rue. La fête est devenue la fête des familles à Lormont. L'impact politique est tel que les familles sont honorées par la présence de Monsieur le Maire.

➤ **Le contenu des projets avec les pères, les mères et les adolescents**

* Le groupes des Pères

Le groupe « des pères » est devenu plus que le rassemblement des membres qui le compose, il est devenu une association de fait. L'équipe, aujourd'hui, s'appuie sur cette action de mobilisation pour structurer l'ensemble de sa pratique. Nous vous proposons, en annexe, le schéma d'intervention de l'équipe de Lormont, pour matérialiser cet ensemble et décrivons ci-dessous les projets qui sont mis en place. L'engagement de ce groupe des pères les a conduits à participer à la journée d'étude du REAPP le 1er avril 2006 sur le thème « Être parent au Carrefour des Cultures ».

Les pères de l'AJHaG sont intervenus pour échanger, avec quelques mères des « Familles Rurales » des Eglisottes, sur leur place de parents.

Les pères continuent à s'impliquer dans le Renouveau Urbain et le Développement Durable, surtout après la venue de Pierre Rabhi avec qui ils ont partagé un repas et échangé sur l'écologie et la situation de notre planète.

* Le Groupe des Mères

Les femmes ont assisté en avril 2006 au spectacle « Parole de Terre » d'après le livre de Pierre Rabhi. Une quarantaine de parents accédait pour la première fois à l'Office Culturel Municipal de Lormont.

L'équipe éducative poursuit le travail de lien et de mise en communication entre parents, entre parents et enfants, entre pairs dans les groupes constitués.

C'est dans un souci de sortir les mères de la cuisine et du ménage que nous avons continué à les stimuler pour qu'elles arrivent à construire un projet où elles puissent parler des situations vécues au lieu de les subir ... Après un temps de travail informel, deux réunions formelles ont permis à huit femmes de se déterminer sur le projet. Ces femmes ont au moins un enfant suivi à l'accompagnement éducatif et scolaire de l'AJHaG. L'atelier a démarré en décembre 2006. Il se fait avec la participation d'une comédienne de la Compagnie des Enfants du Paradis et une éducatrice spécialisée. C'est un travail d'expression par le jeu de rôle, l'objectif étant de proposer à ces mères d'exprimer par la technique théâtrale leurs différences et leurs souhaits, de pouvoir dire par le corps ce qu'elles n'arrivent pas à dire avec les mots (à travers les jeux de l'aveugle,

de la sculpture, du miroir ...). Ainsi ont-elles pu expérimenter des situations nouvelles et échanger sur leur ressenti.

Le travail de mobilisation du groupe à long terme se poursuit. Les femmes ont demandé à se rencontrer autour de repas et de sorties (Futuroscope, restaurant, plage ...).

* « Il et Elle dans l'entre deux cultures, transmissions et histoires recomposées »

Nous ne répétons jamais assez que nos actions partent toujours d'une carence, d'un manque observés chez les jeunes et/ou leurs familles. Ainsi, nous sommes partis des constats suivants chez de nombreux jeunes adolescents :

- méconnaissance de leur corps,
- absence de parole autour des questions de la sexualité,
- très peu de relations amicales entre filles et garçons.

Toutes nos actions ont un lien parce qu'elles sont pensées dans un projet éducatif global. Nous intégrons les parents à toutes ces démarches éducatives.

En effet, accompagner l'enfant dans sa construction personnelle, l'aider à trouver sa place, à questionner son monde ne peut se faire sans la collaboration des parents.

Ce projet à long terme s'adresse aux jeunes de 4ème, avec une sensibilisation des jeunes de 5ème et une suite du travail pour les jeunes de 3ème qui font un stage d'initiation aux techniques théâtrales avec la Compagnie des Enfants du Paradis.

Les parents sont associés à l'esprit du projet et participent aux réunions d'informations et de formation sur la sexualité en général, pour arriver à la dissociation de la génitalité, mieux comprendre afin d'être plus à l'aise dans les échanges avec leurs enfants et dans l'exercice de leur fonction parentale.

Durant le déroulement de cette action, on a pu constater chez les mères une certaine ignorance accompagnée d'une curiosité à la fois sur les appareils génitaux, la sexualité et sur les « choses » qu'elles ne peuvent communiquer à leurs enfants puisqu'elles affirment qu'à elles-mêmes « on n'a rien dit ». Le médecin scolaire intervient pour donner les informations nécessaires aux jeunes, mais aussi aux mères qui le souhaitent. Ce travail avec les adolescents en lien avec les parents est important, car les enfants ont besoin de se sentir autorisés à prendre la parole sur les choses du corps et de la sexualité, souvent vécues dans les familles comme sujets tabous et culpabilisants.

* Parole de Jeunes

La vidéo « Mon père m'a dit » a procuré aux pères une forte promotion individuelle et collective :

- ils prennent la parole dans les espaces publics,

- ils ont des entretiens individuels ou collectifs avec le maire de Lormont ,
- ils participent à l'action du REAAP. Ils investissent, en lien avec les crèches parentales et familiales, la semaine des Parents à Lormont,
- ils s'intéressent au Renouveau Urbain et questionnent, étant sensibles aux problèmes du Développement Durable.

Notre travail de Prévention Spécialisée tient compte des problématiques des personnes dans une approche globale. L'utilisation du support vidéo a pour objectif de créer des moments d'échanges et de transmissions directes ou médiatisées entre les différentes générations. Nous travaillons à long terme en essayant de tisser les liens entre les différentes interventions que nous proposons ou co-construisons avec les jeunes et leurs parents.

En février 2006 : réunion entre le groupe des Pères, Périphéries Productions et l'AJHaG pour définir les contours du projet et l'implication de chacun dans la démarche de Recueil de «Paroles de Jeunes ». Ce fut l'occasion d'échanges et de témoignages directs entre les pères et les fils présents. En avril 2006, après avoir assisté au spectacle « Parole de Terre », les pères ont organisé un repas d'échange avec Pierre Rabhi où ce dernier a parlé des rapports de l'homme à la « Terre Mère », des conséquences sur l'humain ...

Les pères s'y sont exprimés et ont parlé entre autres de leurs fils, du mal qu'ils avaient à se faire entendre. Ils disaient que leurs femmes bafouaient l'autorité de la parole paternelle, se demandaient pourquoi parmi leurs fils, certains n'avaient pas suivi la route.

L'atelier « Paroles de Jeunes » s'est créé en partenariat avec Périphérie Productions, la Compagnie des Enfants du Paradis et l'AJHaG. Les jeunes, après avoir visionné le film « Mon père m'a dit », au cours d'un échange avec les pères, se sont interrogés sur la présence des filles.

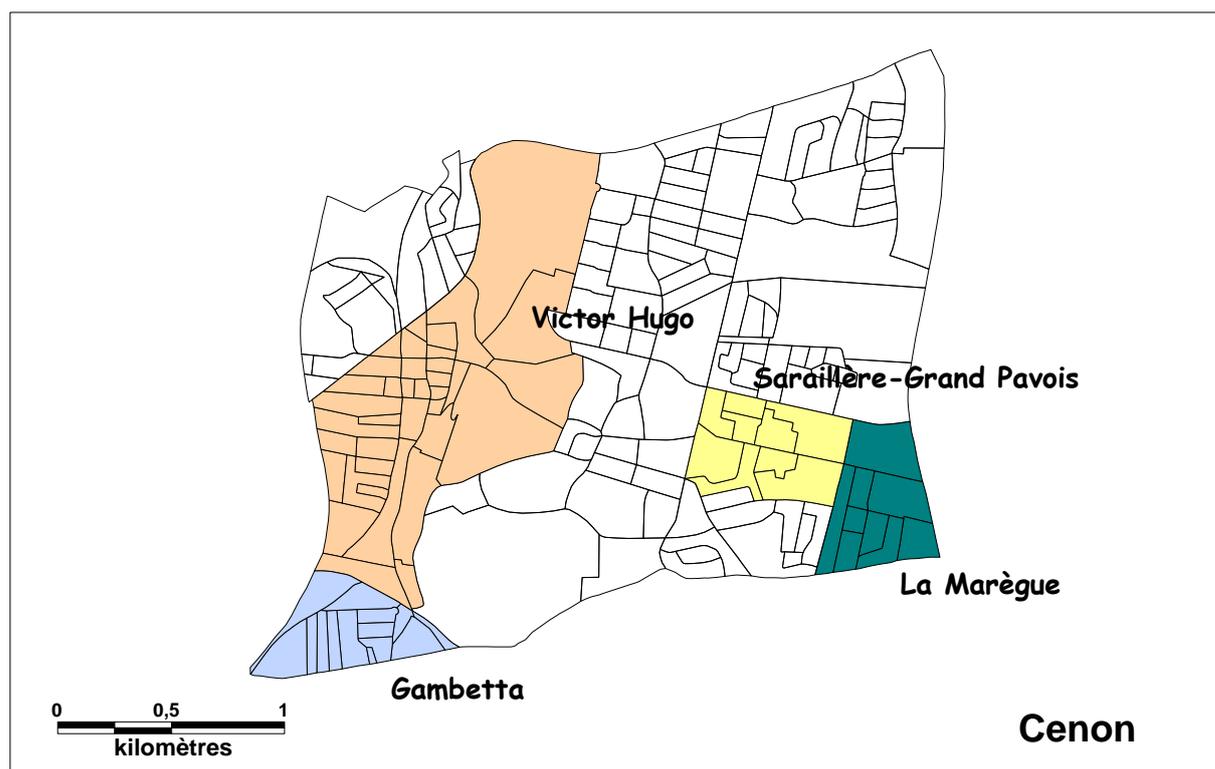
En 2006, le sujet du film a été choisi après de longues discussions. La parole a bien circulé dans un groupe mixte d'une quinzaine de jeunes et assez équilibré dans le partage des sexes. La vidéo «Tous les garçons et les filles » (équipe de Floirac) les a menés à réfléchir sur :

- les rapports garçons et filles,
- la place des garçons et des grands frères,
- les histoires vécues et racontées par les copines,
- le « Rap » en rapport avec la musique cliché des cités.

- * «Mon père m'a dit » les a menés à parler
- de l'éducation et de la relation aux parents
- de l'importance du respect et de la politesse
- des valeurs de la famille.

À l'issue des échanges qui en ont découlés, les jeunes ont décidé que leur film ne porterait pas sur la cité ou sur le quartier. Ils ont voulu s'éloigner de thématiques clichés : « Quand on vient de la cité, on nous repère, ça nous colle à la peau, la façon de parler, de s'habiller ... ».

4 Le projet d'intervention sur la commune de CENON



L'activité de l'équipe de Cenon a commencé en 1990, ce travail s'inscrit, donc, dans la continuité de notre mission de prévention sur cette commune de 21.283 habitants, d'après le recensement de 1999.

Sur la commune de Cenon, notre intervention géographique prioritaire, extraite à partir du diagnostic réalisé en 1999, concerne les quartiers de Palmer, La Sarailère – Grand Pavois et la Marègue.

D'autres quartiers sont sous vigilance, ce qui signifie que nous sommes à l'écoute de leur dynamique sociale et que notre présence sociale y est moins régulière : Plaisance, Beau Site, Henri Sellier.

4.1 Le diagnostic socio-démographique et urbanistique de la commune et de ses quartiers

4.1.1 Le diagnostic socio-démographique et urbain de la commune de Cenon

➤ **Un habitat social important et concentré sur le plateau.**

Le logement HLM représente 47,5 % du parc logements contre 18,6 % sur la CUB.

Cet habitat social est fortement concentré sur le plateau créant ainsi une césure urbaine entre le Bas Cenon composé principalement de maisons individuelles et le Haut Cenon.

Tableau de répartition des logements HLM sur la commune et par quartier

Quartiers	Bailleurs	Nombre logements	Total logements
Bas Cenon			216
- Tour Blanche	Maison Girondine	48	
- Grédy	Maison Girondine	60	
- H Sellier	Domofrance	108	
Haut Cenon			3828
- Beau site	Clairs Logis	310	310
- Palmer			1437
	Aquitanis	224	
	Domofrance	1213	
- Plaisance (Les Mercuriales)	Maison Girondine	63	63
- Sarailère			600
- Sarailère I et II	Maison Girondine	477	
- Le Carrefour	Le Coligny	123	
- Le Grand Pavois	Aquitanis	331	331
- La Marègue			1087
- André Gide	Aquitanis	201	
- Verlaine	Maison Girondine	213	
- Le Mail	Aquitanis	46	
- Trait d'Union	Gironde Habitat	99	
- Chistera	Domofrance	528	

➤ **Le Grand Projet de Ville va modifier les quartiers du 8 mai 45 et de la Marègue**

Ce programme de démolitions-reconstructions a pour objectif de réduire la part du logement locatif social (voir cartes pages suivantes).

- C'est ainsi que la barre A. Gide concentrant 201 logements va être démolie.

À la place seront reconstruits 40 logements. La résidence Clémenceau avec 51 logements a été construite à proximité du pôle social, ainsi que la résidence Ducos avec 20 logements.

- Dans le quartier du 8 mai 45, les trois tours du Grand Pavois vont être détruites.

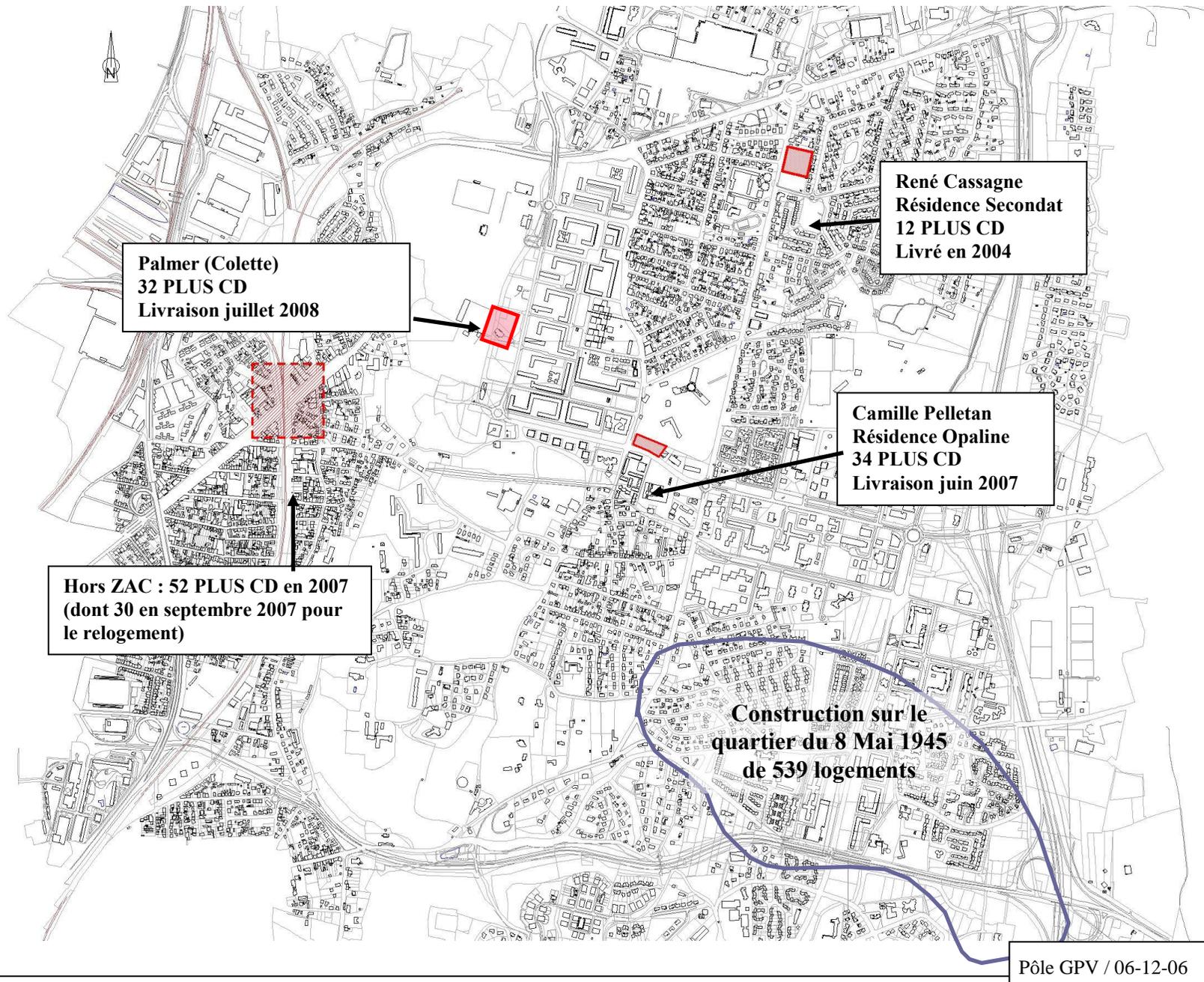
Ce quartier présentera et présente déjà une configuration très différente avec la construction de 291 nouveaux logements déjà réalisés. D'autres bâtiments à habitat collectif seront bientôt bâtis sur plusieurs sites du quartier du 8 mai 1945, le montant de leurs loyers doit favoriser la mixité sociale, accompagnée d'une politique stimulant l'accès à la propriété.

- D'autres résidences de 20 logements ont été construites le long de l'avenue J. Zay et de l'avenue R. Cassagne.

Constructions de logements sur le quartier du 8 Mai



Projet urbain du 8 Mai 1945 : constructions sur Cenon hors site



➤ **Une commune pauvre : les indicateurs CAF révèlent une grande précarité**

Nous l'avons mentionné plus haut, la commune de Cenon comme celles de Floirac et Lormont sont les communes les plus pauvres d'Aquitaine.

- D'après l'étude de l'INSEE¹, 10 % des ménages portent sur leur déclaration fiscale un revenu extrêmement faible : inférieur à 4.000 € pour l'année, environ 300 € par mois.

- À Cenon, la majorité des ménages n'est pas imposable.

- Les données CAF récentes de 2004 révèlent une relative stabilité du nombre d'allocataires CAF : 4.757 en 1999 et 4.723 en 2004.

- 47 % des allocataires CAF soit 2.220 personnes sont des ménages à bas revenus, 18 % sont des monoparents, 19 % sont des bénéficiaires du RMI, soit 897 personnes et 37 % sont des personnes dépendantes à 50 % ou plus soit 1.748 personnes.

- Nous comptons sur Cenon 10 % des ménages vivant dans une extrême pauvreté auxquels il faut ajouter les enfants et les parents. La population cenonaise vivant dans la précarité dépasse largement les 10 %.

- Même si nous constatons entre 1999 et 2004 une légère baisse de ces différents indicateurs, la situation sociale d'une partie de population demeure préoccupante. Nous pouvons l'évaluer sans exagération à 25 %.

➤ **Le chômage : un phénomène important et durable qui enregistre une baisse entre 2001 et 2003.**

Tableau d'évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois de 2001 à 2005 sur la commune².

Années	2001	2002	2003	2005
Total des demandeurs d'emploi	1789	1686	1581	1633
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	418	344	312	

D'après le recensement de 1999, le taux chômage global à Cenon était de 23,2 % contre 15,6 % sur la CUB.

Le taux de chômage des moins de 25 ans était de 39,3 % contre 30,3 % sur la CUB.

Les dernières données dont nous disposons nous montrent une diminution du nombre de chômeurs de 2001 à 2003 suivie d'un renversement de tendance en 2005.

Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans suit la même évolution que le chômage global entre 2001 et 2003.

¹ Le quatre pages, INSEE Aquitaine n° 159. Octobre 2006

En 2001, les chômeurs de moins de 25 ans représentaient 23,4 % de l'ensemble des chômeurs, en 2003, la part de cette catégorie représente 19,7 % du chômage global.

Entre 2001 et 2003, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans a baissé de 25,4 % alors que la diminution n'est que de 11,6 % pour l'ensemble des chômeurs sur la même période.

Malgré la légère décélération du nombre de chômeurs sur la commune, le chômage demeure une préoccupation socio-politique majeure.

Nous n'avons pas calculé de taux de chômage pour la raison scientifique de pas donner de chiffres erronés.

En effet, l'évaluation de la population active est plus qu'aléatoire à réaliser au niveau communal, seul le recensement de l'INSEE permet de disposer de données fiables.

➤ **Des taux de retards scolaires qui diminuent dans les deux collèges**

Notre attention se porte essentiellement sur les taux de retards scolaires comme indicateurs de risque de décrochages scolaires et de perturbations internes au sein des collèges.

Nous constatons jusqu'en 2004 des taux de retard scolaire plus élevés dans les établissements de Cenon que ceux observés sur l'ensemble du département de la Gironde.

En effet, en 2004, aux collèges J. Zay et J. Jaurès, les enfants ayant un an et plus de retard représentaient respectivement 30,3 % et 30,5 % contre 18 % sur l'ensemble du département.

En 2005, tandis que le taux du collège J. Jaurès reste plus élevé avec 20,8 % que celui du département, le collège J. Zay enregistre un taux de retard scolaire plus faible que celui du département.

Si le travail d'aide et de soutien à la scolarité est une des raisons que nous pouvons évoquer, il nous semble que d'autres explications demeurent possibles.

En conclusion, l'amélioration de la situation scolaire des enfants dans les collèges est incontestable d'après les données dont nous disposons, mais une analyse plus fine nous permettrait de mieux cerner les facteurs de cette rapide amélioration.

Si nous posons l'hypothèse qu'il existe un lien entre retard scolaire et perturbations internes dans les établissements, nous remarquons que celle-ci se confirme même si les données dont nous disposons sont à prendre avec beaucoup de précautions.

² Source primaire : ANPE ; source secondaire : tableau de bord SGAR Aquitaine - INSEE

En effet, nous remarquons que sur le collège J. Zay où le taux de retard scolaire a nettement diminué, nous ne relevons qu'un seul événement grave (insultes ou menaces graves) alors qu'au collège J. Jaurès où le taux de retard scolaire a certes diminué, mais en restant à un niveau élevé, le collège fait mention de 67 événements graves durant l'année 2005–2006 :

- 18 insultes ou menaces graves,
- 20 violences physiques sans arme,
- 15 autres faits graves.

Nous tenons à préciser que ces données émanent des déclarations faites par les établissements et il peut y avoir un écart entre la réalité et la photographie que nous procurent ces chiffres.

➤ **La délinquance et le sentiment d'insécurité : un fait social réel et mesurable qui ne concerne pas que la commune de Cenon**

Pour appréhender correctement le tableau comparatif (ci-après) concernant les infractions entre plusieurs communes, présenté en quatre grands groupes d'infractions, il nous a semblé important de préciser le contenu de chacun d'eux.

- Crimes et délits contre les personnes :
 - Assassinats et meurtres volontaires
 - Coups et blessures volontaires
 - Prises d'otages
 - Autres atteintes volontaires contre les personnes
 - Atteintes aux mœurs
 - Infractions contre la famille et l'enfant
- Vols (y compris recels)
 - Vols à main armée avec arme à feu
 - Vols avec armes blanches ou par destination
 - Vols avec violence sans arme
 - Cambriolages
 - Vols simples
 - Vols simples –liés à l'automobile et aux deux roues
 - Autres vols simples
 - Recels
- Infractions économiques et financières
 - Faux, contrefaçons et infractions économiques et financières
- Autres infractions (dont stupéfiants)
 - Stupéfiants (trafic et revente sans usage de stupéfiants, usage et revente de stupéfiants, usage de stupéfiants, personnes qui facilitent la toxicomanie ou vantent l'usage de stupéfiant)
 - Hygiène et santé (délits de débits de boisson et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac, fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène, exercice illégal de la médecine etc.)

- Incendies volontaires (incendies volontaires de biens publics –y compris de véhicules, incendies volontaires de biens privés –y compris de véhicules)
- Attentats par explosifs
- Autres destructions et dégradations
- Délits à la police des étrangers (infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers, aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers)
- Infractions contre l'autorité et la réglementation (outrages à dépositaires de l'autorité, violences à dépositaires de l'autorité, port ou détention d'armes prohibées, délits des courses et des jeux, délits d'interdiction de séjour et de paraître, destructions, cruautés et autres délits envers les animaux, atteintes à l'environnement etc.)

Tableau du nombre de crimes et délits par années ventilés en quatre agrégats pour la commune de Cenon.

Cenon : 21.283 hbts, Floirac : 16.156 hbts, Lormont : 21.340 hbts, Bègles : 22.538 hbts, Bergerac : 26.071 hbts.

Crimes et délits	(VA)	Commune de Cenon	Commune de Floirac	Commune de Lormont	Commune de Bègles	Commune de Bergerac
CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES	2000	108	57	155	54	101
	2001	99	56	130	73	136
	2002	78	64	115	78	114
	2003	80	72	148	73	131
	2004	118	95	134	110	198
	2005	134	89	132	117	155
AUTRES INFRACTIONS (DONT STUPÉFIANTS)	2000	316	188	514	342	629
	2001	318	160	532	494	492
	2002	297	204	500	384	560
	2003	344	249	479	420	524
	2004	330	271	384	393	609
	2005	433	330	589	426	580
INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	2000	52	25	73	64	192
	2001	36	17	62	48	220
	2002	27	13	48	56	127
	2003	35	16	45	46	69
	2004	56	21	54	38	96
	2005	37	29	75	67	82
VOLS COMPRIS (Y RECELS)	2000	578	512	1003	923	1432
	2001	616	411	1298	1273	1455
	2002	684	440	1185	1032	1338
	2003	603	492	1039	1021	1319
	2004	607	546	917	999	1255
	2005	849	681	1323	1151	1161
ENSEMBLE DES INFRACTIONS	2000	1054	782	1745	1383	2354
	2001	1079	644	2022	1888	2303
	2002	1086	721	1048	1550	2139
	2003	1062	829	1711	1560	2043
	2004	1111	933	1489	1540	2158
	2005	1453	1129	2039	1761	1978

VA : valeurs absolues

Source primaire : DDSP 33

Source secondaire : CEDAS / RÉGOS / Socio-Junior - Université Bordeaux 2

Comme nous l'avions mentionné plus haut, un des points spécifiques des quartiers d'habitat collectif des grandes agglomérations tient au débat récurrent sur l'insécurité.

Le discours des acteurs de la sécurité tourne autour de l'idée que les actes violents sont le plus souvent le fait de groupes réduits d'individus qui sont pour leur grande majorité en rupture quasi totale avec les autres institutions.

La précarité et l'exclusion qui, souvent, en découle induit des comportements de déviance qui contribuent à créer un fort sentiment d'insécurité et des tensions dans les rapports sociaux, même si le sentiment d'insécurité n'est pas seulement lié à la victimation et à des faits locaux.

Le tableau ci-dessus, présente le niveau de délinquance sur les communes de Cenon, Floirac, Lormont, Bègles (22.538 hbts) et celle de Bergerac (26.071 hbts).

Nous constatons que les crimes et délits contre les personnes, les autres infractions dont les stupéfiants et les vols y compris recels ne cessent de progresser depuis 2001.

Même si nous ne devons pas les attribuer aux seules personnes habitant Cenon, la totalité des données relate les infractions recensées sur la commune.

Dans le cadre de notre mission de prévention, nous ne pouvons ignorer que de tels actes, même si nous n'avons aucune précision quant à l'âge des personnes qui en sont responsables, peuvent être l'œuvre de certains jeunes relevant de nos compétences.

Nous ne disposons pas de statistiques référence en matière de délinquance au niveau national pour comparer avec nos communes.

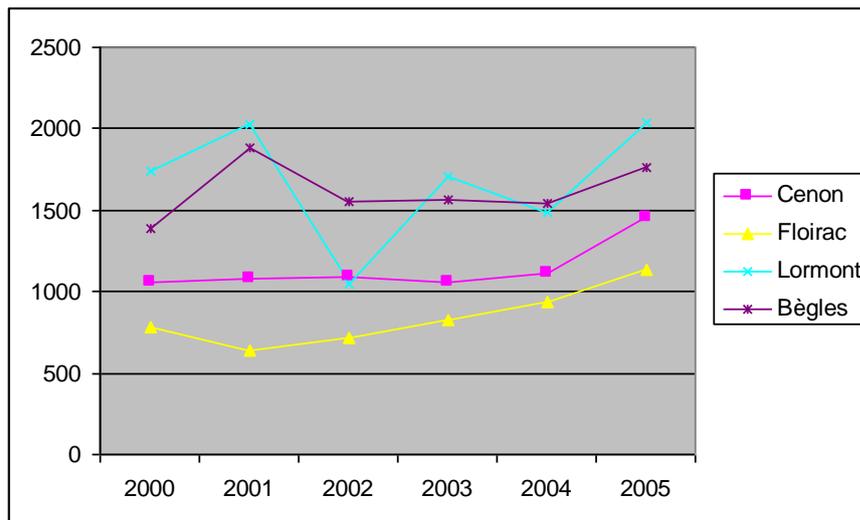
Dans le cadre de la politique de la ville, le chapitre « Tranquillité publique » fait l'objet d'une attention particulière de la part des maires et de leurs équipes sur nos trois communes.

La mise en place des CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) successeur des CCPD (Conseil Communal de Prévention de la Délinquance) démontre que le phénomène de la délinquance est un fait de société reconnu qu'il faut prendre en charge pour enrayer son évolution.

Sur la commune de Cenon, les délits, toutes infractions confondues, ont augmenté de 38 % entre 2000 et 2005 passant de 1.054 à 1.453, de 44 % sur Floirac (782 à 1.129), et de 17 % sur Lormont (1.745 à 2.039).

Toujours pour la commune de Cenon :

- les crimes et délits contre les personnes ont progressé de 24 %.
- les autres infractions (dont stupéfiants) ont progressé de 37 %
- les vols y compris recels ont progressé de 47 %



➤ **Le nombre de jeunes pris en charge par la PJJ est en augmentation**

Tableau d'évolution du nombre de jeunes pris en charge dans le cadre de l'ordonnance relative à la délinquance (Ord. 45)

<i>Années</i>	<i>2004</i>			<i>2005</i>			<i>2006</i>		
	<i>Garçon</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Garçon</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
<i>12</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>13</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>14</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>15</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>3</i>
<i>16</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>3</i>
<i>17</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>9</i>	<i>0</i>	<i>9</i>
<i>18</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>4</i>
<i>19</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>20</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>21</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>22</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>23</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Total</i>	<i>19</i>	<i>4</i>	<i>23</i>	<i>15</i>	<i>2</i>	<i>17</i>	<i>23</i>	<i>0</i>	<i>23</i>
	<i>23</i>			<i>17</i>			<i>23</i>		

Avec les données de la PJJ, nous ne disposons pas de la totalité des jeunes pris en charge dans le cadre de l'ordonnance 45 relative à la délinquance. En effet, d'autres organismes prennent aussi en charge des jeunes pour lesquels nous n'avons aucune estimation.

Deux constats peuvent être tirés de ce tableau :

- ces mesures concernent majoritairement des jeunes âgés de 16 à 19 ans en 2004 et de 15 à 19 ans en 2005. Peut-on en conclure que nous allons vers un rajeunissement de ceux qui passent à l'acte ?

Certains évènements observés concernant des enfants très jeunes nous contraignent à une certaine vigilance vis-à-vis de leur comportement sur les quartiers.

- Les garçons pris en charge progressent et les filles n'apparaissent que très peu jusqu'en 2005.

Nous avons privilégié deux paramètres pour analyser le niveau de délinquance :

- les infractions
- les jeunes pris en charge par la PJJ

Nous constatons que les infractions augmentent ainsi que les prises en charge de jeunes par la PJJ.

4.1.2 La situation socio-démographique et urbaine de la commune par quartier

➤ **Des quartiers à forte densité de logements HLM**

- La Marègue
- Saraillère – Grand Pavois
- Palmer
- Beau-site

. Le quartier Gambetta comprend le parc de 310 logements H. Sellier.

. Le quartier Victor Hugo comprend Beau Site avec 310 logements.

. Parmi ces quartiers, seuls la Marègue, Saraillère - Grand Pavois, Victor Hugo (Beau site), Gambetta (H. Sellier) font partie des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » dans le contrat de ville 2000–2006.

➤ **Le quartier de La Marègue**

Ce quartier fait partie de l'ancienne ZUP attenante à la rocade et une usine d'incinération. Il se situe à proximité du quartier Dravemont de Floirac, pôle d'attraction pour la population grâce à sa galerie marchande, il est excentré du quartier Palmer prévu pour être le nouveau centre ville de Cenon.

L'arrivée, en février 2007, du tram jusqu'à Dravemont devrait rapprocher ce quartier d'une dynamique plus communale.

La Marègue est structurée en cinq îlots distincts et constitue un ensemble de 1.087 logements sociaux.

Compte tenu du travail que nous réalisons avec les différents bailleurs (nous le verrons plus loin), il nous est apparu essentiel d'apporter quelques précisions.

En effet, chaque quartier est géré par plusieurs bailleurs avec un nombre de logements différents.

Sur la Marègue, Domofrance gère 528 logements regroupés en un ensemble (Chistéra), Aquitanis gère 247 logements (Le Mail et la barre A. Gide), La Maison Girondine 213 logements (Verlaine) et Gironde Habitat 99 logements (Trait d'union).

Les principales caractéristiques sociales peuvent être ainsi résumées :

● **Un quartier de jeunes marqué par des indicateurs sociaux préoccupants**

D'après le recensement de 1999, la population de ce quartier s'élevait à 2.780 habitants.

La Marègue était caractérisée par une population jeune de moins de 15 ans (22,2 %), une forte proportion de familles monoparentales (30,8 %) et un nombre élevé de ménages de plus de 6 personnes et d'habitants nés étrangers.

Le niveau de formation était faible, le taux de chômage (36,2 %) y était particulièrement élevé, surtout chez les femmes et demeurait très élevé pour les jeunes (44,8 %) et les chômeurs de longue durée (66,5 %).

● **Un quartier qui concentre la pauvreté**

- Les allocataires CAF sont en diminution : 881 en 1999 contre 768 en 2004, soit une baisse de 13 %.

- Les allocataires CAF de ce quartier représentent 16 % de l'ensemble des allocataires de la commune.

- Les bas revenus représentaient en 1999 57,4 % des allocataires, et en 2004, ces allocataires demeurent dans une proportion encore élevée avec 55 % contre 47 % pour l'ensemble de la commune.

- 24 % des allocataires CAF sont bénéficiaires du RMI (17,9 % pour la commune).

- 42 % des ménages allocataires sont dépendants à 50 % ou plus (36,5 % pour la commune).

● **Le nombre de demandeurs d'emplois baisse de façon différenciée, selon l'âge, de 2001 à 2005**

Tableau d'évolution du nombre de demandeurs d'emplois de 2001 à 2005 sur le quartier de la Marègue³.

Années	2001	2002	2003	2005
Total des demandeurs d'emploi	388	376	349	295
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	106	75	63	

³ Source primaire : ANPE ; source secondaire : tableau de bord SGAR Aquitaine - INSEE

On peut penser que le taux de chômage global, qui s'élevait à 36,2 % en 1999 pour un taux de chômage communal de 23,2 %, reste à un niveau significativement élevé malgré la baisse enregistrée du nombre de chômeurs de 24 % entre 2001 et 2003.

Il en est de même pour les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans dont le nombre enregistre une diminution de 33,7 %.

La part des chômeurs de moins de 25 ans passe de 27,3 % en 2001 à 18,1 % en 2003.

• Une modification du bâti dans le cadre des démolitions–reconstructions qui va entraîner un changement de composition démographique du quartier

Ce quartier comptait 1.087 logements HLM.

Le Grand Projet de Ville a pour objectif de réduire la part du logement locatif social, c'est ainsi que la barre A. Gide concentrant 201 logements va être démolie.

À la place seront reconstruits 40 logements. La résidence Clémenceau a été construite à proximité du pôle social avec 51 logements, ainsi que la résidence Ducos avec 20 logements.

La composition démographique va se modifier du fait de la nature des logements avec des loyers plus élevés.

➤ **Le quartier de La Sarailière–Grand Pavois**

Ce quartier se situe entre La Marègue et la galerie marchande de la Morlette. Il est desservi depuis février 2007 par le tramway.

Avant le prolongement de la ligne du tramway, il se situait déjà à proximité de l'arrêt de la Morlette. Nous ne sommes pas, à l'heure actuelle, en capacité de mesurer l'impact du tramway sur la mobilité à la fois de la population et des jeunes en particulier.

Ce quartier comprend les trois tours du Grand-Pavois avec 331 logements gérés par Aquitanis, La Sarailière I, 237 logements et la Sarailière II, 240 logements gérés par Maison girondine et Le Carrefour, 123 logements géré par le Coligny.

• Des indicateurs synonymes de difficultés sociales importantes

L'INSEE avait recensé en 1999 à peu près 2.500 habitants avec une population des moins de 15 ans importante (21,8 %) et une sous-représentation des plus de 60 ans (13,4 %).

La proportion des familles monoparentales était très élevée (30,7 %), le taux des ménages de plus de six personnes était de 4,3 % et une présence d'habitants nés étrangers était également importante.

Le niveau de formation était faible, le taux de chômage très important (27,4 %), avec une très forte proportion de chômeurs de longue durée (66,6 %), dont 41 % chez les jeunes.

● **Un quartier dont le niveau de paupérisation tend à s'infléchir**

- Les allocataires CAF sont en diminution : 857 en 1999 contre 704 en 2004, soit une baisse de 15,6 %.

- Les allocataires CAF de ce quartier représentent 15 % de l'ensemble des allocataires de la commune.

- En 1999, les bas revenus représentaient 49,9 % des allocataires en 1999, et en 2004 ces allocataires demeurent dans une proportion encore élevée avec 44,1 % contre 47 % pour l'ensemble de la commune.

- 18,2 % des allocataires CAF sont bénéficiaires du RMI (17,9 % pour la commune)

- 35,2 % des ménages allocataires sont dépendants à 50 % ou plus (36,5 % pour la commune).

● **Le nombre de demandeurs d'emploi baisse de façon différenciée, selon l'âge, de 2001 à 2005**

Tableau d'évolution du nombre de demandeurs d'emplois de 2001 à 2005 sur le quartier de la Sarailière – Grand Pavois³

Années	2001	2002	2003	2005
Total des demandeurs d'emploi	312	266	250	239
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	72	65	56	

Le chômage chez les moins de 25 ans ne baisse que de 3 % contre 15,8 % pour le nombre de chômeurs de moins de 25 ans sur la commune entre 2001 et 2003.

Entre 2001 et 2005, le nombre total de demandeurs d'emplois enregistre une baisse de 24 % sur ce quartier contre 8,7 % sur l'ensemble de la commune.

Le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans, malgré son infléchissement, demeure encore trop élevé pour parler d'amélioration de la situation des jeunes sur ce quartier.

La part de chômeurs de moins de 25 ans reste quasiment stable autour de 23 %.

● **Une modification du bâti dans le cadre des démolitions–reconstructions va entraîner le changement de la composition démographique du quartier**

Ce quartier, depuis la mise en place du GPV, est appelé le **quartier du 8 mai 1945**. Ce secteur comporte partiellement des programmes de démolition, 530 logements à

terme, dont la recomposition intégrera un projet de renouvellement urbain associé à des reconstructions et à des interventions sur les espaces publics.

L'ensemble des logements dans les immeubles collectifs était à 80 % sociaux.

Conformément à l'objectif du GPV de réduire la part du logement locatif, les trois tours du Grand Pavois vont être détruites.

Ce quartier présentera et présente déjà une configuration très différente avec les 291 nouveaux logements déjà construits. D'autres bâtiments à habitat collectif seront bientôt construits sur plusieurs sites du quartier du 8 Mai 1945 avec des loyers dont le montant doit favoriser la mixité sociale accompagnée d'une politique stimulant l'accès à la propriété.

➤ **Pelletan, Palmer, Morlette à Cenon**

Cet ensemble de quartiers nécessite une recomposition de la trame urbaine liée notamment à l'arrivée du tramway et à la création d'une centralité forte de la ville de Cenon.

Ce quartier présente de telles caractéristiques, tant sur le plan de ses équipements que de sa dimension, qu'il est à lui seul un lieu de vie très dynamique sur la commune de Cenon.

Deux bailleurs se partagent la gestion du parc logements : Domofrance avec 1.213 logements et Aquitanis avec 224 logements.

Ce quartier a déjà connu une période de réhabilitation avec, notamment, la destruction de quatre tours en 1988. Une seule tour a été conservée comme « témoignage du type d'architecture de l'époque de sa construction ».

Ce quartier est partagé en trois entités :

- Palmer Schweitzer, avec beaucoup de commerces tenus par des membres de la communauté turque,

- Palmer Pelletan autour de la place F. Mitterrand avec son marché le mercredi matin et le centre Émeraude,

- La Morlette avec la maison de retraite, son centre commercial et un cabinet médical.

● **Un quartier marqué par des situations sociales préoccupantes**

Le profil des îlots est relativement homogène. La proportion des moins de 15 ans (23,4 %) est élevée. En observant la pyramide des âges (0-4 ans et 5-9 ans) (recensement

³ Source primaire : ANPE ; source secondaire : tableau de bord SGAR Aquitaine - INSEE

1999) avec l'hypothèse d'une stabilité de la population, on peut s'attendre, pour l'année 2007, à une nette augmentation des jeunes de 8-7 ans.

Cette hypothèse se trouve confirmée par le travail des éducateurs et les observations régulières sur le quartier.

D'après le recensement de 1999, la proportion des plus de 60 ans est faible (15,8 % contre 21,5 % pour l'ensemble de la commune). La représentation des familles monoparentales est de 31 % contre 21,1 % sur la commune, celle des ménages de plus de 6 personnes est de 5,7 % contre 1,5 % pour la CUB et 3,9 % sur la commune de Cenon et des habitants nés étrangers est très forte.

Le niveau de formation est très faible, le taux de chômage très élevé (28,2 %), surtout chez les jeunes (45 %) et pour les chômeurs de longue durée (63,2 %).

● **Une situation socio-économique des ménages qui s'aggrave entre 1999 et 2004**

Nous ne disposons pas de données équivalentes et récentes de la CAF sur ce quartier comme celles obtenues pour les autres.

Les données concernant Palmer n'ont pas fait l'objet d'un examen particulier mais se trouvent intégrées sous la rubrique « autres quartiers ».

L'intérêt de présenter une photographie de l'évolution des indicateurs de la rubrique « autres quartiers » repose sur la comparaison que l'on peut faire entre les quartiers prioritaires du contrat de ville 2000-2006 et les autres quartiers pour mesurer l'impact des actions menées, grâce à la politique de la ville, afin de rééquilibrer les disparités socio-économiques entre les deux types de quartiers.

Alors que nous enregistrons des baisses du nombre des ménages allocataires CAF sur les quartiers prioritaires (sauf sur Victor Hugo), ce nombre est en nette augmentation sur les autres quartiers passant de 2.166 en 1999 à 2.259 en 2004.

Parmi ces ménages, la proportion des monoparents passe de 17,1 % en 1999 à 18,1 % en 2004, la proportion des bas revenus passe de 42,1 % en 1999 à 45,5 % en 2004.

Dans la sous-population des bas revenus allocataires CAF, on constate que les catégories qui augmentent le plus en proportion entre 1999 et 2004 sont les monoparents qui passent de 61 % à 64,2 % et les couples avec un enfant ou plus qui passent de 26,7 % à 29,8 %.

Nous constatons la même évolution du chômage sur les quartiers, qu'ils soient politique de la ville ou pas : augmentation des chômeurs tous âges confondus et baisse des chômeurs de moins de 25 ans.

● **Le nombre des chômeurs de moins de 25 ans est en baisse mais le nombre total de chômeurs augmente**

Tableau d'évolution du nombre de demandeurs d'emplois de 2001 à 2005 sur les quartiers non prioritaires dans le contrat de ville 2000-2006.

Années	2001	2002	2003	2005
Total des demandeurs d'emploi	778	742	688	788
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	170	144	141	

Le nombre de chômeurs augmente de 10 % entre 2001 et 2005 alors que, sur les quartiers prioritaires, on constate soit une stagnation soit une diminution du nombre de chômeurs.

Le nombre des chômeurs de moins de 25 ans baisse comme sur les autres quartiers et sur l'ensemble de la commune de Cenon.

● **Un quartier destiné à devenir une référence de centre ville**

Ce quartier a déjà connu une réhabilitation dans le passé.

Ce n'est pas tant un projet de démolitions–reconstructions qui définit le contenu de travail du GPV.

L'enjeu principal est de transformer ce quartier en un quartier attractif, diversifié socialement et fonctionnellement.

Il est prévu de réduire la part du logement locatif social, d'optimiser l'impact du passage du tramway, de densifier le centre ville dans le secteur Palmer-Morlette et de réorganiser les liens fonctionnels entre Lormont et Cenon avec pour objectif de structurer un rapprochement entre les centralités de Cenon et de Lormont.

➤ **La délinquance, une réalité observable sur tous les quartiers de Cenon**

Comme nous l'avons rappelé plus haut, parmi les quartiers de Cenon, seuls la Marègue, Saraillère-Grand Pavois, Victor Hugo (Beau Site), Gambetta (H. Sellier) font partie des quartiers prioritaires Politique de la Ville dans le contrat de ville 2000-2006.

Cette précision nous autorise à faire des comparaisons entre les différents quartiers prioritaires dans le cadre de l'évaluation de la politique de la ville.

Au regard de l'ensemble des infractions pour l'année 2005, la Marègue enregistre un nombre de délits qui correspond à 11 % de la totalité des infractions sur l'ensemble de la commune.

Les vols (y compris recels) avec 92 infractions représentent 58 % des délits et crimes commis sur le quartier, viennent ensuite autres infractions dont stupéfiants (35 %).

Le quartier Victor Hugo enregistre 11 % des délits commis sur la commune de Cenon avec une majorité de vols (y compris recels), le deuxième agrégat se trouve être, comme sur tous les autres quartiers, autres infractions dont stupéfiants.

On aurait tendance à dire que les vols et le trafic de stupéfiants sont des pratiques développées sur la commune de Cenon et pourraient représenter une forme de compensation à une situation de précarité dans laquelle des jeunes et peut-être même des familles se trouvent impliqués.

Pour ce qui concerne la dynamique sociale, les crimes et délits contre les personnes, bien que moins importants, témoignent de la nature des rapports sociaux qui peuvent en découler sur ces quartiers.

CONCLUSION

De cette analyse, se dégage une stigmatisation sociale du fait d'une forte concentration de populations précaires, de la forte présence de communautés immigrées qui cristallisent l'essentiel des représentations négatives relatives à l'insécurité et aux violences urbaines.

Les constats concernant les indicateurs CAF mettent en évidence le niveau de précarité d'une partie de la population, de la situation par rapport à l'emploi pour les chômeurs de tous âges et les chômeurs des moins de 25 ans qui ont tendance à figer ces demandeurs d'emplois sur les quartiers. La répartition des infractions recensées sur les quartiers et l'ensemble de la commune font émerger des pratiques de déviance et des rapports sociaux favorables aux conflits.

Même si les taux de retards scolaires concernent beaucoup plus le collège J. Jaurès que le collège J. Zay, la scolarisation et le maintien dans le système scolaire demeurent très aléatoires pour des jeunes dont la situation familiale se trouve fragilisée par la précarité et une situation socioéconomique qui ne laisse que peu d'espoir à un éventuel changement rapide.

Les effets de la Politique de Ville, sur le niveau de précarité, et du Grand Projet de Ville, destiné à introduire dans ces communes de la rive droite de la mixité sociale afin

d'enrayer la ghettoïisation de certains quartiers, sont difficilement évaluables à l'heure actuelle.

Ce processus de changement, à travers les démolitions et les reconstructions, engagé depuis des années doit aboutir à terme à des modifications de la composition socio-démographique de la population.

Analyse secondaire des données de criminalité et de délinquance constatées⁴ - Novembre 2006

Tableau n°1 : Nombre de crimes et délits par années ventilés en quatre agrégats pour la commune de Cenon

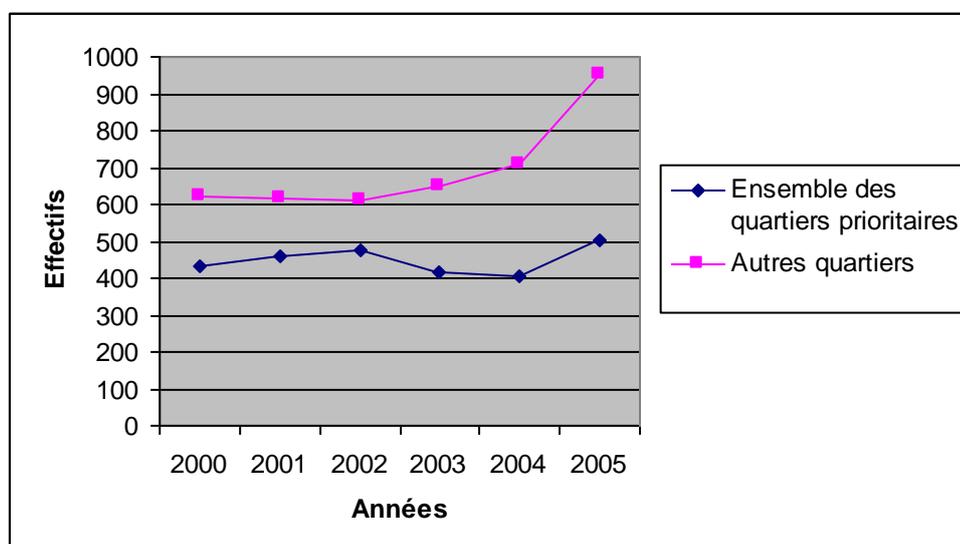
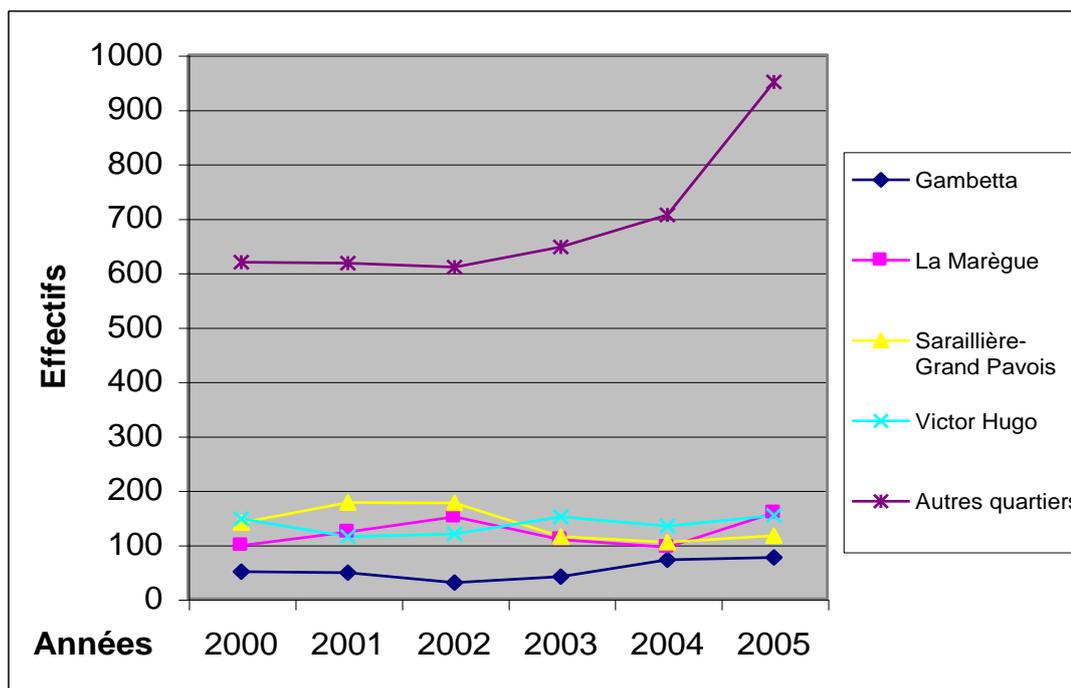
	(VA)	Quartiers prioritaires					Autres quartiers
		Ensemble	Gambetta	La Marègue	Saraillière-Grand Pavois	Victor Hugo	
CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES	2000	48	9	15	9	15	60
	2001	46	6	18	14	8	53
	2002	41	1	14	17	9	37
	2003	38	5	12	10	11	42
	2004	47	2	20	15	10	71
	2005	48	6	10	14	18	86
AUTRES INFRACTIONS (DONT STUPÉFIANTS)	2000	140	11	39	46	44	176
	2001	159	13	51	64	31	169
	2002	144	10	47	48	39	153
	2003	141	12	47	37	45	203
	2004	140	39	31	32	38	190
	2005	180	33	55	51	41	253
INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	2000	12	1	1	5	5	40
	2001	5	0	0	4	1	31
	2002	5	0	1	3	1	22
	2003	7	0	1	4	2	28
	2004	20	3	2	9	6	36
	2005	3	0	1	1	1	34
VOLS (Y COMPRIS RECELS)	2000	235	29	43	80	83	343
	2001	252	29	54	95	74	364
	2002	286	19	89	108	70	398
	2003	229	24	49	63	93	374
	2004	198	28	42	48	80	409
	2005	272	37	92	50	93	577
ENSEMBLE DES INFRACTIONS	2000	435	50	98	140	147	619
	2001	462	48	123	177	114	617
	2002	476	30	151	176	119	610
	2003	415	41	109	114	151	647
	2004	405	72	95	104	134	706
	2005	503	76	158	116	153	950

VA : valeurs absolues

Source primaire : DDSP 33

Source secondaire : CEDAS/RéGOS/Socio-Junior - Université Bordeaux 2

⁴ Réalisation Université Victor Segalen Bordeaux 2 – CEDAS / REGOS / Socio-Junior



4.2 Approche de la dynamique politico-institutionnelle de la commune de Cenon

Cette approche repose sur deux éléments explicatifs de la dynamique :

- la politique municipale
- les dispositifs liés à la politique de la ville dont nous ne ferons pas l'historique dans ce document.

La commune a connu plusieurs époques :

➤ **première époque (avant 1991)**

avec un partenariat institutionnel réparti en territoires « clos » sur toute la commune. C'est ainsi que :

- sur le quartier Palmer, nous trouvons le centre social, l'AJHaG, la maison de quartier et la PJJ,
- sur le quartier de la Saraillère et du Grand Pavois, nous avons le centre social, le CLJ, et la régie de quartier, le CCAS,
- sur le quartier de la Marègue, se trouvaient le CMS, l'ANPE, la Mission locale, le kiosque et le pôle social auxquels est venu s'ajouter le service de proximité,
- sur le bas Cenon, la maison de quartier Camille Maumey était l'acteur institutionnel principal.

Cette configuration conférait de fait une position de référent territorial à chacun des partenaires institutionnels. Au-delà d'un partenariat ponctuel sur des situations ou des projets ponctuels, on ne pouvait pas parler de réseau inter-institutionnel.

L'implantation de l'équipe de Cenon sur Palmer s'est décidée en concertation avec l'ensemble des partenaires.

➤ **deuxième époque (1991 - 1996)**

durant laquelle l'animation de la commune a été orchestrée par le dispositif de Développement Social Urbain avec un(e) chef de projet, des dispositifs partenariaux consensuels comme celui de « clef pour la vie », des procédures de réhabilitation qui ont donné une forte cohésion au partenariat.

L'équipe de l'AJHaG, par exemple, a connu pendant cette période une forte dynamique :

- participation au groupe technique du CCPD,
- participation au comité technique du kiosque,

- participation à un groupe de réflexion dont la fonction était de constituer un mini observatoire social pour prévenir les différentes formes d'exclusion. Ce groupe a débouché sur un point écoute au Grand Pavois,

- dynamique partenariale autour de « combat pour la vie » qui est devenu « clef pour la vie ».

D'autre part, et c'est peut être le fait le plus marquant, c'est dans ce cadre qu'a débuté le phénomène des associations de jeunes sur la commune avec l'émergence de l'AJGP. Pour les pouvoirs publics, l'aspect positif et, en outre, le plus visible, était que cela matérialisait une forme de réussite sur la question de la participation des habitants, des jeunes en particulier. En s'appuyant sur la légitimité de leur appartenance aux quartiers, les jeunes créaient une association parce que cela représentait une stratégie efficace, cette démarche laissant espérer l'opportunité d'emplois.

➤ **troisième époque (1996 - 2000)**

elle-même se découpant en deux phases :

. Une phase de latence (1995-1997) où l'absence de procédures d'envergure va affaiblir la dynamique partenariale. Les institutions vont se partager implicitement le territoire. La dynamique des associations de jeunes va continuer à se développer sans régulation institutionnelle et constituer la spécificité de Cenon.

Après les élections, le CCPD n'a pas retrouvé sa dynamique. Les nouvelles dispositions ont consisté à mettre en place un espace de concertation pour élaborer des réponses en fonction des problèmes évènementiels.

. Une phase de dynamisation (1998-2000) par des chargés de mission animant le partenariat autour des thèmes idéologiquement complémentaires de la « prévention » et du « réseau ».

La relance de la dynamique partenariale autour de la « prévention » et du « réseau » :

En décembre 1997, une action de formation s'est déroulée autour du thème : « intervention sociale de réseau et médiation sociale urbaine » avec le Centre Aquitain de Recherche sur les Problèmes de Santé (CARPS).

De nombreux intervenants de la commune de Cenon y ont participé : coordinateur des maisons de quartiers, animateurs, CMPP, les bailleurs, la Régie de Quartier, le PLIE, la Mission Locale, le CCAS, associations de jeunes, CMS, habitants, association FAIRE,

Éducation Nationale, PJJ, médiateur de justice, CPAM, Centres sociaux, MJD, coordinateur ZEP, associations de locataires ...

L'objectif final était de permettre la mise en place effective d'un réseau partenarial opérationnel afin de construire de nouvelles réponses à certains problèmes sociaux rencontrés.

À la fin de cette formation, les participants avaient souhaité prolonger les rencontres de manière autonome.

➤ **quatrième époque (de 2000 à aujourd'hui)**

Cette période correspond à la mise en place des Zones Franches Urbaines (ZFU), l'intercommunalité, le développement durable, le renouvellement urbain, la lutte contre l'exclusion et la lutte contre l'insécurité (les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance).

À l'heure où nous écrivons ce texte, nous sommes rentrés dans l'ère des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

La « sécurité » priorité municipale :

Dans ce contexte, la question de la sécurité activée par les plaintes permanentes des habitants va devenir une priorité pour la commune dans la construction du partenariat. Il est intéressant de constater que, sur Cenon, le directeur de cabinet du maire est le personnage le plus en vue, alors qu'au niveau du partenariat, il y a toujours un débat pour savoir qui occupe le poste de chef de projet. Les cellules de « veille » sont les instances les plus dynamiques. (Il faut noter que nos propos sont peut-être à relativiser car nous sommes surtout sollicités sur cette commune pour les questions liées à la sécurité.).

La commune est animée par une volonté affirmée de tisser du lien social mais qui semble être plus orientée vers des objectifs de contrôle social :

Nous pouvons mentionner cinq dispositions et/ou actions spécifiques pour caractériser cette volonté :

- la création des conseils de quartiers,
- la nomination d'habitants relais,
- des actions mises en place avec le CERSAU dans le cadre de la politique de la ville et, plus précisément, dans la perspective d'un travail sur la parentalité, pour travailler sur la mobilisation des habitants sur les quartiers de la Marègue, Beau Site et Palmer, et dont la mission principale tournait autour de la dynamisation de la fonction familiale. Ce travail a permis de :

- . créer le service de proximité sur le quartier Palmer, maintenant installé sur le quartier de la Saraillère,
- . redynamiser les associations sur le quartier de Beau Site,
- . mettre en place un groupe de réflexion composé d'habitants et de professionnels « civilité » qui est encore en action sur le quartier Palmer,
- ainsi qu'une forte implication de la municipalité dans l'organisation de la journée « immeubles en fête ».

Les associations de jeunes s'engagent de plus en plus dans la vie des quartiers, dans un système concurrentiel et dans des stratégies de recherche d'emploi :

Paradoxalement, l'absence de projet communal va faire émerger des opportunités et une concurrence entre associations. En effet, face à la question de la gestion complexe des problèmes des jeunes et le relatif échec des institutions dans ce domaine, certains jeunes des quartiers se proposent comme intervenants « compétents » dans le cadre associatif. Dans les faits, cette concurrence quasi « libérale » se manifeste entre les jeunes (qui ont constitué l'élite de l'époque précédente) plus à titre personnel qu'entre les associations elles-mêmes en tant qu'organisation.

L'AJHaG a été à l'origine de la création de beaucoup de ces associations dans la mesure où elle a soutenu les démarches effectuées par les jeunes concernés.

Les deux premières associations furent l'AJGP (Association des Jeunes du Grand Pavois) aujourd'hui dissoute et l'ACRIJ en activité depuis 1996 (Association de Création et de Réalisations d'Idées par les Jeunes) située sur le quartier de la Marègue dans l'ancien kiosque (anciennement structure communale). Il est à noter que certains jeunes issus de l'AJGP ont été embauchés comme animateurs municipaux. Parallèlement, la dissolution de cette même association démontre, si cela était encore nécessaire, que l'objectif des jeunes était bien l'emploi.

Durant cette période, d'autres associations de jeunes vont se constituer : PJPS (Promo Jeunes Promo Sports) sur le quartier de la Marègue, l'AJCP, aujourd'hui l'AJC (Association des Jeunes de Cenon), l'association des jeunes de Plaisance (la biche de Plaisance) aujourd'hui fusionnée avec l'AJC, l'association ABOS (Association Bras Ouverts Saraillère) dont le président est le responsable du BIJ et l'AJMF (Association des Jeunes Musulmans de France) dont le siège social est à la Saraillère.

4.3 Problématisation de la question sociale sur la commune et ses quartiers

- **La commune de Cenon doit faire face à un niveau de handicaps sociaux très lourd sans pouvoir s'appuyer sur un partenariat aussi performant qu'à Lormont**

Les différentes tentatives pour construire un partenariat institutionnel n'ont pu faire émerger une stabilité suffisante pour être efficace.

Nous pouvons nous interroger sur la réelle volonté du maire de structurer un partenariat autour de sa politique comme le suggère la politique de la ville. La manière dont se « grillent » les chargés de mission (fonctionnaire ou contractuels) démontre que son engagement politique, sur ces questions, est faible. Sur les questions qui lui semblent importantes, il s'appuie essentiellement sur son cabinet.

Cependant, l'équipe municipale a su mobiliser une partie de la population à travers les associations de jeunes, les adultes relais (médiateurs, collectif de pères, etc.), ce que n'a pas réussi à faire Lormont. À cette occasion, nous pouvons mesurer dans le temps les différences dans les stratégies politiques ou tout simplement entre les histoires très distinctes même si la proximité géographique est grande.

Malheureusement, cet atout est peut être devenu aujourd'hui un obstacle à cause de la concurrence non régulée entre les associations de jeunes elles-mêmes, et entre les associations de jeunes et les institutions. Cette situation montre bien les deux aspects des intentions municipales.

Nous avons l'impression que les pratiques de la Mairie balancent idéologiquement entre le développement social et le contrôle social qui semble être quand même sa préoccupation première.

Les problèmes de la commune sont traduits le plus souvent en terme de sécurité et non en terme de développement social (exemple de la Sarailière..). Il y a une différence entre comité de quartier (DSL) et comité de résidents (prévention sécurité).

Le cabinet et son directeur prennent trop d'importance dans la gestion du partenariat et surtout mettent en priorité les questions de sécurité. L'absence de MOUS et de visibilité du chef de projet, d'une part, et l'embauche d'un profil de chargé de mission comme le commissaire Monteil, d'autre part, confirmeraient notre hypothèse.

La stratégie du maire montre que les relations avec les chefs des communautés ne lui font pas peur idéologiquement... quels sont les objectifs poursuivis ?

Les principes républicains font moins référence et sont moins mis en avant qu'à Lormont...

➤ **La commune doit impérativement organiser le partenariat sur la commune**

La nécessaire consolidation (élections) de l'équipe municipale en place peut être une des explications. Cette consolidation existant actuellement, il faudrait que le maire s'engage en prenant des risques dans une véritable politique de développement. Le système mis en place a de grandes chances de se retourner contre lui par la déception qu'il engendrera.

Il peut s'appuyer sur le fruit de ses actions antérieures en ce qui concerne le rapport à la population. Pour réussir, il faut qu'il assume une animation du partenariat habitant-institution qui, aujourd'hui, se tend de manière très dangereuse (exemple du BIJ ...).

Globalement, le contexte socio-économique et politique de la commune de Cenon à laquelle nous sommes exposés peut se résumer de la façon suivante.

- En terme de handicaps sociaux :

- . une commune pauvre,
- . une commune composée de quartiers prioritaires classés comme les plus difficiles de l'agglomération,
- . un habitat social important et une forte concentration HLM,
- . un taux élevé de retard scolaire dans les établissements,
- . un nombre de chômeurs reparti à la hausse depuis 2005,
- . une délinquance toujours forte.

- En terme de dynamique sociale :

- . une dynamique partenariale faible,
- . un partenariat institutionnel connecté avec la population. mais principalement dans une dimension individuelle (atout limité),
- . une responsabilisation faible de la population en terme d'acteurs locaux (obstacle le plus négatif pour atteindre la dimension de développement),
- . des conflits relativement importants dans la vie des quartiers (obstacle négatif par le sentiment d'insécurité qu'ils provoquent).

4.4 Le projet d'intervention à travers les projets et actions développés par l'AJHaG

4.4.1 Rappel des axes d'intervention du projet de l'AJHaG

Le projet de l'AJHaG va, logiquement, se structurer autour des axes suivants en utilisant les ressources dont bénéficie la commune : les institutions, les associations et les dispositifs de la politique de la ville.

- **Axe 1** : Compte tenu de la situation de précarité extrême que connaît la commune (diagnostic), nous devons faire face aux « handicaps sociaux » comme tous les organismes, mais à la place que lui confère sa mission (Prévention Spécialisée - Aide Sociale à l'Enfance – Conseil Général) dans le champ de l'éducatif et dans le champ de l'insertion.

- **Axe 2** : En nous appuyant sur la légitimité acquise dans l'axe précédent et sur la dynamique communale, nous allons mettre tout en œuvre pour développer la responsabilisation et l'initiative des jeunes et des adultes : « considérer par exemple les parents aussi comme des habitants... ».

- **Axe 3** : Favoriser les différentes médiations dans les conflits existant dans la commune.

4.4.2 Stratégie d'intervention sur Cenon

Sur la commune de Cenon, en l'absence de partenariat structuré autour de la politique de la ville, l'équipe a principalement orienté sa stratégie d'intervention autour des axes 1 et 3. L'axe 2 prend un temps limité de travail à travers le groupe « civilité ».

En effet, comme dans de nombreuses communes, les élus, qui pilotent des territoires où s'exerce la politique de la ville conduite par l'État, cherchent légitimement à infléchir l'action de la prévention spécialisée, qui devient peu à peu par conséquent une action sectorielle dans une action globale.

Avec l'émergence des théories d'approche territoriale (intervention sur le milieu) de l'exclusion sociale dans les années 1980, la prévention spécialisée se trouve progressivement sollicitée pour agir de façon préférentielle dans le champ de la prévention de la délinquance puis de la prévention situationnelle. On lui demande d'être acteur de sécurité et garant de la tranquillité publique.

Le maillage partenarial qu'induit cette politique locale centralisée dans les mains du maire conduit les associations de prévention à expliquer leurs pratiques, leurs objectifs et à négocier leurs complémentarités avec les autres acteurs territoriaux au sein des instances de la politique de la ville, pour se dégager d'un objectif attendu, trop sécuritaire.

Mais ce maillage subit un des effets de la politique de la ville qui se traduit sur le terrain, par un repli des structures et acteurs sociaux sur leurs propres objectifs du fait du financement sur projet et du manque de repères pour un projet communal plus global.

Le maillage souhaité s'est transformé en une juxtaposition de partenaires sans projet commun à quelques exceptions près (MDSI, Mission Locale, Maison de Quartier G. Brassens, bailleurs) se traduisant par des collaborations ponctuelles.

➤ **Présence sociale et éducative en milieu naturel : le travail de rue**

L'équipe de Cenon utilise la même méthodologie des trois groupes que les équipes de Floirac et de Lormont pour analyser la dynamique des groupes de garçons qui occupent l'espace quartier contrairement aux filles qui sont peu présentes sur cet espace après 15 ans.

- Palmer

Comme nous l'avons précisé plus haut, ce quartier est partagé en trois entités :

- . Palmer Schweitzer, avec beaucoup de commerces tenus par des membres de la communauté turque,
- . Palmer Pelletan autour, de la place F Mitterrand avec son marché le mercredi matin et le centre Émeraude,
- . La Morlette avec la maison de retraite, son centre commercial et un cabinet médical.

On pouvait prévoir en observant la pyramide des âges notamment la tranche des 5-9 ans et celle 0-4 ans avec l'hypothèse d'une stabilité de la population, une nette augmentation des jeunes de 8 à 17 ans pour l'année 2007 sur le quartier Palmer.

Cette prévision se trouve confirmée par le travail des éducateurs et les observations régulières sur le quartier.

Depuis 2005, les éducateurs ont renforcé leur présence sur le quartier, à la fois en temps et en terme de rencontres avec les jeunes.

Le point sur l'occupation géographique des jeunes et sur les relations que les éducateurs entretiennent avec eux.

Le travail de rue comporte des phases incontournables : une observation de l'occupation du quartier par les jeunes, ainsi que leurs déplacements, une intégration des éducateurs dans le quartier par des prises de contacts avec ces jeunes et leurs lieux de fréquentation, les structures pour la jeunesse, les commerçants, etc. (voir carte ci-dessous).

- Le groupe G 3 (22-30 ans) qui fréquente à la fois le square du Docteur Schweitzer, le centre Émeraude, les entrées face au BIJ ainsi que le parc Palmer.

Ces jeunes sont nombreux, connus depuis longtemps par l'AJHaG et vivent sur le quartier sans aucune situation professionnelle. Le principal travail accompli par les éducateurs avec eux repose sur des aides ponctuelles pour des démarches de recherche d'emploi, de logement.

- Le groupe G 2 (18-19 ans) qui fréquente le BIJ, le city stade, le centre Émeraude.

Ces jeunes sont tous scolarisés et sont les aînés des familles. Ils ne fréquentaient ni l'association de jeunes AJC, ni le centre social.

Compte tenu du discours défaitiste sur leur avenir et, pour certains, d'un risque de dérive vers des conduites addictives, les éducateurs ont décidé de les suivre en collaboration avec les familles pour qu'ils obtiennent leur diplôme et s'assurer qu'après l'obtention de leur diplôme une suite serait mise place (poursuite des études ou entrée dans la vie active). Ces jeunes ont déjà participé à des chantiers éducatifs et ont fait un séjour en Ardèche.

- Un groupe G 2 (18-20 ans) qui est composé de jeunes étudiants et de jeunes qui travaillent.

- Un autre groupe G2 (16-18 ans) en partie composé des frères du groupe précédent des 18-19 ans. Ces jeunes étaient demandeurs d'un séjour à Paris qui n'a pas pu se faire à cause de deux d'entre eux ayant eu des démêlés avec la Justice. À ce jour le groupe est disloqué, mais des suivis individuels et un travail avec les parents a été mis en place pour suivre leur scolarité et construire des projets pour leur avenir.

- Deux groupes G 1 (12-14 ans) et (15-16 ans) que nous rencontrons principalement au city stade qui a été déplacé dans le parc Palmer, et avec lesquels nous avons développé des relations.

Ces jeunes font beaucoup d'activités avec le centre social et le pôle social de la Marègue. Ils suscitent chez les éducateurs une attention particulière compte tenu de carences éducatives repérées chez certains d'entre eux.

- La Saraillère-Grand Pavois

La Saraillère :

Ce quartier de la Saraillère est surtout marqué par le phénomène permanent de la présence des jeunes de 20 ans et plus (G3) à proximité de l'ancien local de l'AJHaG.

Compte tenu de la nouvelle composition de l'équipe en 2005 et 2006, nous avons décidé de faire le point sur l'histoire que ces jeunes ont et ont eu avec l'AJHaG.

Ils ne travaillaient pas et ne faisaient aucune démarche. Certains avaient des problèmes de justice et le groupe était en conflit récurrent avec les habitants, le gardien et le bailleur.

Afin de les redynamiser dans la recherche d'un emploi, nous avons décidé de monter un projet ski avec leur accord et de participer à diverses activités pour le financer.

Le projet s'est déroulé jusqu'à son terme, non sans difficultés durant le séjour, et des suivis individuels ont pu être mis en place pour certains d'entre eux pour la recherche d'un emploi et dans le cadre d'une médiation familiale. Les autres ont repris leurs vieilles habitudes.

Si nous faisons le recensement des groupes identifiés par l'équipe sur ce quartier, nous constatons que les jeunes appartiennent à des tranches d'âges qui vont de 12 à plus de 23 ans.

Si l'équipe est sollicitée par ces jeunes (les plus jeunes), nous pouvons l'attribuer au moins à deux facteurs :

- une bonne intégration sociale et professionnelle de l'équipe sur le quartier,
- l'absence de structures de prise en charge des jeunes sur ce quartier (fermeture du Centre social et la faible activité du CLJ)

Nous pouvons faire la description suivante du quartier par le prisme des jeunes. En plus des jeunes âgés de 20 ans et +, les éducateurs sont en contact avec :

- un groupe de garçons de 17-19 ans (G2) qui sont, pour la plupart, scolarisés et ne posent pas de problèmes majeurs. Le travail avec ces jeunes se traduit par des accompagnements individuels dans le cadre de la scolarité, de l'insertion professionnelle, en relation avec les familles,

- un groupe de garçons de 14-16 ans (G2) en conflits avec les habitants, la Police, le gardien, la femme de ménage, le CLJ, le collègue... Généralement, pour approfondir les relations, le support loisir permet de mobiliser collectivement ces jeunes, c'est ainsi qu'un séjour et des sorties ont été réalisés avec ce groupe.

Les éducateurs ont pu engager un travail individuel avec certains en relation avec le collège et les parents.

- un groupe de filles de 19-22 ans, connaissant l'AJHaG depuis longtemps, qui suivent des études, travaillent ou sont à la recherche d'un emploi. Les éducateurs maintiennent une relation permettant à ces jeunes femmes de les solliciter dans le cadre de démarches personnelles.

- un groupe de filles de 13-14 ans qui fréquentent les structures d'animation de la commune et qui sollicitent l'AJHaG pour des sorties. Ces sorties ont permis d'entrer en relation avec les parents et de suivre leur scolarité.

Le Grand Pavois :

Il y a beaucoup de déménagements sur ce quartier dans la mesure où les trois tours vont être démolies prochainement. Quelques jeunes, que l'équipe rencontre de temps en temps, habitent encore le quartier.

- La Marègue

Le quartier subit des changements importants avec le prolongement de la ligne de tramway, la construction de nouveaux bâtiments et le déménagement de familles de la barre A. Gide vouée à la démolition.

En effet, nous avons pu remarquer avec l'équipe de Floirac que certaines familles de ce quartier ont emménagé sur la commune de Floirac et notamment sur le haut. Le quartier va être modifié structurellement ainsi que dans sa composition démographique. Nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle d'en mesurer les effets.

Il possède deux structures de proximité à forte identité et au poids historique important : l'ACRIJ (fréquentée à la fois par les adultes et les jeunes) et le pôle social (structure municipale). L'équipe entretient des rapports réguliers et forts avec les responsables et professionnels de ces structures.

Si, durant des années, l'équipe faisait mention de squats de jeunes dans les entrées de la barre A. Gide, il semblerait que ce phénomène se soit estompé ou soit moins visible. Le parking ne semble plus être le théâtre de regroupements de jeunes et de voitures.

Concernant la dynamique des jeunes sur le quartier, nous avons observé :

- les plus jeunes (G1) principalement sur le city stade et au pôle social,
- un groupe (G2) composé de jeunes de 16 à 18 ans, scolarisés, fréquentant l'ACRIJ qui sollicite assez régulièrement l'équipe pour construire un projet collectif avec l'AJHaG.

- l'équipe est aussi en relation avec un autre groupe (G2) composé de jeunes de 18 à 20 ans fréquentant, eux aussi, l'ACRIJ et sollicitant principalement le pôle social pour organiser des départs autonomes.

- les grands (20 ans et plus) que l'on retrouve pour certains sur le quartier de la Sarailière et d'autres à Dravemont sollicitent les éducateurs pour des demandes ponctuelles. Ces jeunes fréquentent aussi l'ACRIJ et faisaient partie de ceux qui squattaient les entrées de la barre A. Gide.

- des jeunes femmes de 22 à 24 ans connues depuis plusieurs années avec lesquelles notre objectif consiste en des échanges conviviaux et le maintien d'une relation.

- Les autres quartiers

Pour les quartiers Beau Site, H. Sellier et Plaisance, l'équipe continue à rester vigilante quant à l'évolution de la dynamique du secteur par des passages espacés dans le temps.

➤ La médiation dans les conflits

Notre intégration sur les quartiers nous permet d'intervenir légitimement en cas de conflits entre les jeunes et les habitants.

Nous mettons en place régulièrement des chantiers éducatifs dont l'objectif est la mise en situation de travail des jeunes et qui constituent un excellent outil de médiations entre les jeunes, les familles, les gardiens et les bailleurs.

➤ La mobilisation des habitants et des jeunes : un exercice difficile à concrétiser sur une toile de fond sécuritaire trop prégnante

Comme nous l'avons mentionné plus haut, une opération, commandée par la Mairie dans le cadre de la politique de la ville, pour solliciter les habitants autour d'un travail réalisé avec le CERSAU sur le thème « Mobilisation de la structure familiale » a été engagée depuis 2000 sur les quartiers de La Marègue, de Beau Site et de Palmer, action dans laquelle l'AJHaG s'est investie.

Depuis octobre 2004, le CERSAU, avec l'appui de la ville de Cenon, a initié un projet d'anthropologie urbaine sur le quartier Palmer consistant en la rédaction et la mise en œuvre d'une « charte de civilité ».

Pourquoi « une charte de civilité » ?

Cette proposition fait suite à un diagnostic sur les rapports sociaux dans le quartier de Palmer. En effet, cette étude avait conclu à une augmentation sensible du sentiment

d'insécurité et des actes d'incivilités au sein du quartier, l'école elle-même n'étant pas épargnée.

Les auteurs de ces actes (violences, bagarres, vandalisme, injures, dégradations, vols, squat, ...) semblaient être principalement des jeunes adultes et adolescents dont les familles connaissaient de lourdes difficultés sociales.

Un autre élément était venu compléter ce diagnostic. On constatait une dégradation de la situation sur le quartier, la part prise par la population des plus jeunes ainsi qu'une généralisation des comportements incivils au niveau des adultes (constat confirmé à l'époque par les bailleurs et la police).

Un groupe de travail a ainsi vu le jour, composé d'élus, du centre social la colline, de l'AJHaG, ACE, CSF, la MDSI, la PJJ, l'Éducation Nationale, les bailleurs, l'AJCP, le BIJ etc. L'objectif consistait à mettre en place une méthodologie de travail en répondant, entre autres, aux questions suivantes :

- Comment faire participer les différentes générations à ce travail collectif sur la charte ?
- Quels sont les moyens les plus pertinents pour sensibiliser et favoriser l'implication des populations ?
- Comment avoir un impact à long terme ?

L'enjeu d'un tel travail nous contraignait à nous dégager de l'emprise de la psychose ambiante du quartier afin de favoriser les échanges entre les générations et les habitants.

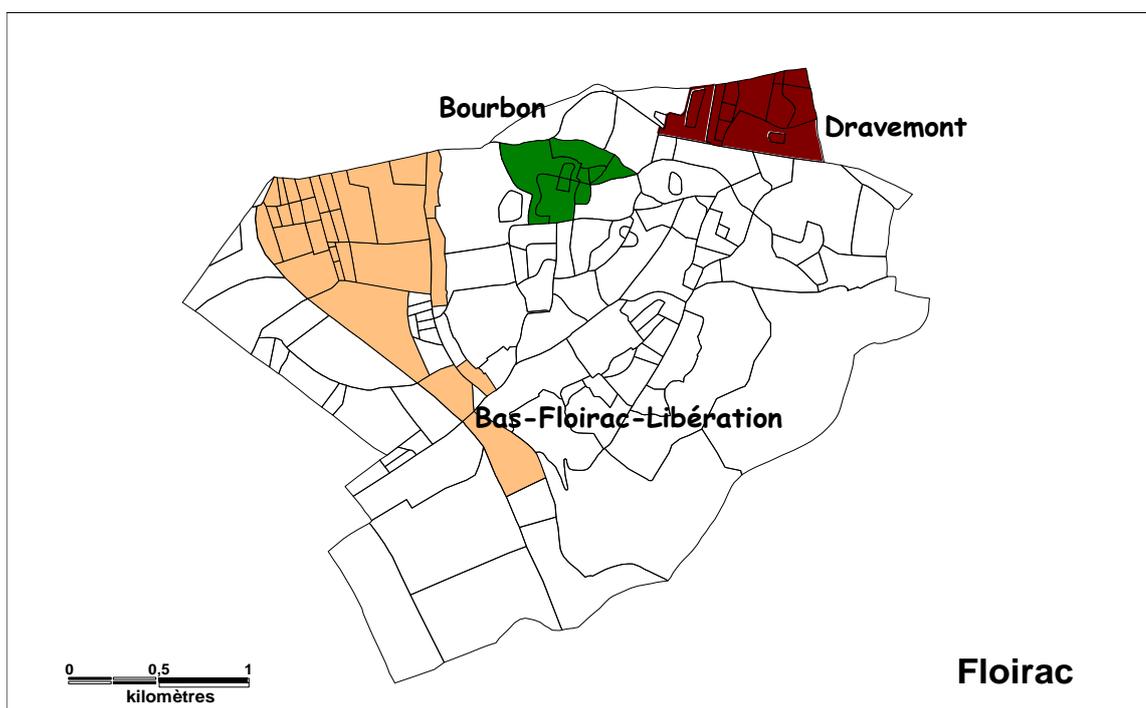
Mais des évènements alimentaient régulièrement ce sentiment de dégradation des rapports sociaux avec, entre autres, la soirée du 31 décembre 2004 très agitée, un mois de novembre 2005 dont les incidents étaient sans commune mesure avec ceux constatés dans d'autres villes en France.

Cette difficulté à nous dégager du sentiment d'insécurité qui accusait en permanence les jeunes, a eu pour effet de les voir éviter les rencontres.

Après décision du groupe de pilotage, ce groupe de travail rassemble essentiellement deux associations représentées par des femmes, les habitants médiateurs et la chef de service de l'équipe de Cenon de l'AJHaG.

Le travail d'élaboration de la charte se poursuit avec une réflexion sur sa diffusion, et nous pouvons dire que cette aide à l'initiative citoyenne se résume pour l'AJHaG à un renforcement de notre collaboration avec les habitants médiateurs et à un soutien à la dynamique des deux associations encore présentes.

5. Projet d'intervention sur la commune de FLOIRAC



L'activité de l'équipe de Floirac a débuté en 1994, le travail s'inscrit dans la continuité de notre mission de prévention sur cette commune de 16.156 habitants (recensement de 1999).

Sur la commune de Floirac, notre intervention géographique prioritaire découlant du diagnostic élaboré en 1999, concerne les quartiers de Dravemont et de Libération.

D'autres quartiers sont sous vigilance, ce qui signifie que nous sommes à l'écoute de la dynamique sociale et que notre présence y est moins régulière : Bourbon et les Vignes sur le Haut-Floirac, cité Fraternité et HLM du Midi sur le Bas Floirac.

5.1 – Le diagnostic socio-démographique et urbanistique de la commune et de ses quartiers

5.1.1 Le diagnostic socio-démographique et urbain de la commune de Cenon

➤ **Une situation spatiale doublement clivée**

La ville de Floirac, située sur la rive droite de l'agglomération bordelaise, se divise en deux entités délimitées par la présence importante du coteau de Monteyre. Au bord de la Garonne s'étend le Bas Floirac, le coteau étant dominé par le Haut-Floirac. Floirac demeure marquée par trois problématiques qui perdurent :

- une fragmentation du territoire en deux entités distinctes (clivage géographique entre le Haut et le Bas) qui influe directement sur l'organisation des rapports sociaux et urbains à l'échelle de la commune,

- des identités de quartiers très marquées qui restent la source du manque d'intégration sociale et urbaine d'une partie de la population notamment chez les jeunes,

- la faiblesse des liens entre le centre de la commune et sa périphérie au regard de l'organisation politique et sociale communale.

➤ **Un habitat social réparti sur l'ensemble de la commune**

Le logement HLM représente 43,4 % du parc logements contre 18,6 % sur la CUB. Nous comptons sur Floirac 2.785 logements HLM répartis de la façon suivante :

Le Haut Floirac

Quartiers	Nb de Logements
Jules Verne	286
Corneille	145
Blaise Pascal	202
Bourbon	169
Village des vignes	105
Clos des vergnes	17
Hameau du chêne	10
Total	934

Le Bas Floirac

Quartiers		Logements
Le quartier Léon Blum	Cité Fleurie	60
Le quartier Gaston Cabannes	Gaston Cabannes	140
	Lotissement Pinel	12
Le quartier J Jaurès	Cité Libération	790
	HLM du Midi	452
	Cité A Giret	50
Le quartier de la Sauve	Cité Fraternité	93
	Cité de l'Espérance	64
Le quartier centre	Résidence Pasteur	110
Le quartier Maupéon	Résidence P. Curie	80
Total		1.851

Nous constatons que les logements sont inégalement répartis entre le Haut et le Bas Floirac puisque 1/3 des logements se trouve sur le Haut et les 2/3 sur le Bas Floirac.

Lors de notre diagnostic de 1999, nous avons considéré qu'il existait sur Floirac trois grandes zones de logements sociaux :

- le Haut Floirac avec 901 logements sociaux,
- le Bas Floirac autour de Libération avec 1.475 logements,
- les résidences Cabannes et Pasteur avec 250 logements (Bas Floirac).

➤ Une commune pauvre selon les indicateurs CAF

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la commune de Floirac comme celles de Cenon et Lormont font partie des plus pauvres d'Aquitaine.

- D'après l'étude de l'INSEE¹, 10 % des ménages portent sur leur déclaration fiscale un revenu extrêmement faible : inférieur à 4.000 € pour l'année, environ 300 € par mois.

- À Floirac, la moitié des ménages est imposable, alors que sur Lormont et Cenon, la majorité des ménages n'est pas imposable.

¹ Le quatre pages, INSEE Aquitaine n° 159. Octobre 2006

Si le nombre d'allocataires CAF baisse, la proportion des allocataires les plus dépendants des aides de la CAF augmente entre 1999 et 2004 (indicateurs « évaluation de la politique de la ville »)

Les données récentes de la CAF de 2004 nous montrent une légère diminution du nombre d'allocataires CAF sur la commune de Floirac : 3.261 en 1999 et 3.146 en 2004 soit une baisse de 3,53 %.

Parmi ces allocataires CAF, 43,61 % concernent les bas revenus en 2004 alors qu'en 1999, ils représentaient 40,6 % sur l'ensemble de la commune.

La proportion de bénéficiaires du RMI augmente entre 1999 et 2004 de 1,54 % passant ainsi de 16,33 % à 17,87 %.

Les situations de précarité (allocataires à bas revenus), au mieux, sont stables avec un nombre qui reste élevé ou au pire s'intensifient sur la commune de Floirac. Ces allocataires CAF concernent les monoparents avec 19,33 % en augmentation par rapport à 1999, les bénéficiaires du RMI 17,9 % et 33,6 % sont des personnes dépendantes à 50 % ou plus.

➤ **Le chômage est un phénomène important et durable**

Évolution du nombre de demandeurs d'emplois de 2001 à 2005 sur la commune³.

Années	2001	2002	2003	2005
Total des demandeurs d'emploi	1.220	1.145	1.123	1.159
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	337	274	259	

D'après le recensement de 1999, le taux de chômage global à Floirac était de 19,9 % contre 15,6 % sur la CUB. Le taux de chômage des moins de 25 ans était de 39,4 % contre 30,3 % sur la CUB.

Les dernières données dont nous disposons font apparaître une diminution du nombre de chômeurs de 2001 à 2003, suivie d'une augmentation en 2005 qui ramène le nombre de demandeurs d'emploi (1.159) à un niveau supérieur à celui de 2002.

Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans suit la même évolution que le chômage global entre 2001 et 2003. Nous ne possédons pas de données pour les moins de 25 ans en 2005 mais tout laisse présager une situation analogue à celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

La part des chômeurs de moins de 25 ans passe de 27,6 % en 2001 à 23,1 % en 2003. Presque 1 chômeur sur 4 sur la commune de Floirac a moins de 25 ans.

On note que le chômage chez les jeunes baisse de 16,3 % alors que le chômage global ne baisse que de 8 % pour la période 2001-2003.

Nous ne tirerons pas de conclusions hâtives pour commenter les faits observés car nous savons que certains jeunes radiés de l'ANPE ne sont plus comptabilisés et que leur pratique par rapport au monde du travail passe par le travail intérimaire.

En revanche, le chômage demeure un problème majeur sur la commune de Floirac.

➤ **Un taux de retard scolaire important dans les collèges**

- La scolarité dans les deux collèges (collèges G. Rayet et Y. du Manoir)⁴

Notre attention se porte essentiellement sur les taux de retards scolaires comme indicateurs de risque de décrochages scolaires et de perturbations internes au sein des collèges ainsi que sur le nombre d'évènements graves recensés durant l'année scolaire 2005-2006.

Comme sur la commune de Cenon, nous constatons des disparités entre les collèges de Floirac. En effet, le collège G. Rayet montre un taux de retard scolaire (17,8 %) inférieur à celui du collège Y. du Manoir (28,8 %).

Ces taux sont supérieurs à la moyenne du département de la Gironde (16,1 %).

Le collège est une institution qui fait émerger les symptômes sociaux. Aucun système scolaire n'est jamais parvenu à se protéger parfaitement des inégalités sociales.

Entre autres symptômes, nous avons pris comme caractéristiques liées au retard scolaire, les perturbations recensées au cours de l'année scolaire 2005-2006.

Nous n'aurons pas la prétention d'affirmer qu'il y a un lien de causalité entre le niveau de retards scolaires et les évènements mentionnés par les collèges mais nous constatons que plus ce taux est haut plus le nombre d'incidents est important.

- Les caractéristiques du collège Y. du Manoir peuvent être résumées ainsi :

. taux de retards scolaires : 28,8 %

. nombre d'incidents graves : 52 dont 16 cas de violences physiques sans armes, 14 cas d'insultes ou menaces graves, 5 dommages au matériel, 3 violences physiques avec armes.

- Les caractéristiques du collège G. Rayet :

. taux de retards scolaires : 17,8 %

⁴ Données Inspection d'Académie de Bordeaux

. nombre d'incidents graves : 15 dont 10 cas de violences physiques sans armes, 5 cas d'insultes ou menaces graves.

➤ **La délinquance : un fait social réel et mesurable qui ne concerne pas que la commune de Floirac**

Présentation des quatre grands groupes d'infractions utilisés dans le tableau (Cf. tableau ci-dessous).

● Crimes et délits contre les personnes :

- assassinats et meurtres volontaires,
- coups et blessures volontaires,
- prises d'otages,
- autres atteintes volontaires contre les personnes,
- atteintes aux mœurs,
- infractions contre la famille et l'enfant.

● Vols (y compris recels) :

- vols à main armée avec arme à feu,
- vols avec armes blanches ou par destination,
- vols avec violence sans arme,
- cambriolages,
- vols simples,
- vols simples – vols liés à l'automobile et aux deux roues,
- autres vols simples,
- recels.

● Infractions économiques et financières :

- faux, contrefaçons et infractions économiques et financières.

● Autres infractions (dont stupéfiants) :

- stupéfiants (trafic et revente sans usage de stupéfiants, usage et revente de stupéfiants, usage de stupéfiants, personnes qui facilitent la toxicomanie ou vantent l'usage de stupéfiant),

- hygiène et santé (délits de débits de boisson et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac, fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène, exercice illégal de la médecine, etc.),

- incendies volontaires (incendies volontaires de biens publics –y compris de véhicules, incendies volontaires de biens privés –y compris de véhicules),

- attentats par explosifs,

- autres destructions et dégradations,

- délits à la police des étrangers (infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers, aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers),

- infractions contre l'autorité et la réglementation (outrages à dépositaires de l'autorité, violences à dépositaires de l'autorité, port ou détention d'armes prohibées, délits des courses et des jeux, délits d'interdiction de séjour et de paraître, destructions, cruautés et autres délits envers les animaux, atteintes à l'environnement, etc.).

Nombre, par années, de crimes et délits ventilés en quatre agrégats pour la commune de Floirac.

Cenon : 21.283 hbts, Floirac : 16.156 hbts, Lormont : 21.340 hbts, Bègles : 22.538 hbts, Bergerac : 2.6071 hbts.

Crimes et délits	(VA)	Commune de Cenon	Commune de Floirac	Commune de Lormont	Commune de Bègles	Commune de Bergerac
CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES	2000	108	57	155	54	101
	2001	99	56	130	73	136
	2002	78	64	115	78	114
	2003	80	72	148	73	131
	2004	118	95	134	110	198
	2005	134	89	132	117	155
AUTRES INFRACTIONS (DONT STUPEFIANTS)	2000	316	188	514	342	629
	2001	318	160	532	494	492
	2002	297	204	500	384	560
	2003	344	249	479	420	524
	2004	330	271	384	393	609
	2005	433	330	589	426	580
INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	2000	52	25	73	64	192
	2001	36	17	62	48	220
	2002	27	13	48	56	127
	2003	35	16	45	46	69
	2004	56	21	54	38	96
	2005	37	29	75	67	82
VOLS (Y COMPRIS RECELS)	2000	578	512	1003	923	1432
	2001	616	411	1298	1273	1455
	2002	684	440	1185	1032	1338
	2003	603	492	1039	1021	1319
	2004	607	546	917	999	1255
	2005	849	681	1323	1151	1161
ENSEMBLE DES INFRACTIONS	2000	1054	782	1745	1383	2354
	2001	1079	644	2022	1888	2303
	2002	1086	721	1048	1550	2139
	2003	1062	829	1711	1560	2043
	2004	1111	933	1489	1540	2158
	2005	1453	1129	2039	1761	1978

VA : valeurs absolues

Source primaire : DDSP 33

Source secondaire : CEDAS / RÉGOS / Socio-Junior - Université Bordeaux 2

Les infractions sont en constante augmentation depuis 2001.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'un des points spécifiques des quartiers d'habitat collectif des grandes agglomérations tient au débat récurrent sur l'insécurité. Le discours des acteurs de la sécurité tourne autour de l'idée que les actes violents sont, le plus souvent, le fait de groupes réduits d'individus qui sont pour leur grande majorité en rupture quasi-totale avec les autres institutions.

La précarité et l'exclusion qui en découle souvent induisent des comportements de déviance contribuant à créer un fort sentiment d'insécurité et des rapports sociaux tendus.

Le tableau de la page précédente, même si nous ne devons pas attribuer aux seules personnes habitant Floirac la totalité des données, relate les infractions recensées sur la commune. À tous ces actes, il est important d'associer la notion de victime qui est un moteur essentiel dans la construction et le développement du sentiment d'insécurité.

Dans le cadre de notre mission de prévention, nous ne pouvons ignorer que de tels comportements, même si nous n'avons aucune précision quant à l'âge de personnes responsables de ces actes, peuvent être l'œuvre de certains jeunes relevant de nos compétences.

Nous ne disposons pas de statistiques références en matière de délinquance au niveau national pour comparer avec nos communes.

Dans le cadre de la politique de la ville, le chapitre « Tranquillité publique » fait l'objet d'une attention particulière de la part des maires et de leurs équipes sur nos trois communes. La mise en place des CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) successeur des CCPD (Conseil Communal de Prévention de la Délinquance) démontre que le phénomène de la délinquance est un fait de société reconnu qu'il faut prendre en charge pour enrayer son évolution

Parmi les quatre agrégats choisis dans le cadre des crimes et délits, les deux chapitres qui attirent notre attention sont :

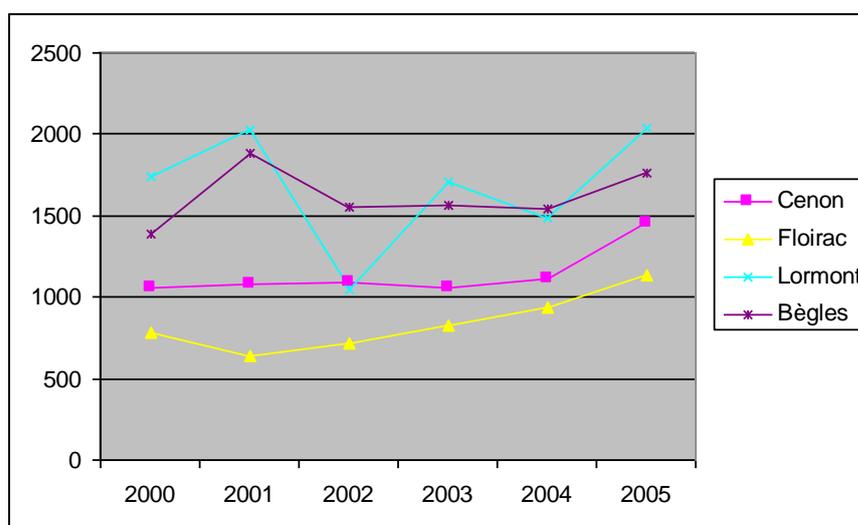
- les vols (y compris recels) avec 681 infractions en 2005 (chiffre en constante augmentation depuis 2001),
- autres infractions (dont stupéfiants) avec 330 infractions (en constante augmentation depuis 2001).

L'ensemble des infractions augmente depuis 2001 sur l'ensemble de la commune tous crimes et délits compris passant de 644 à 1.129 infractions.

Sur la commune de Floirac, les délits, toutes infractions confondues, ont augmenté de 44 % entre 2000 et 2005 passant de 782 à 1.129, sur celle de Cenon de 38 % (de 1.054 à 1.453) et de 17 % sur celle de Lormont (de 1.745 à 2.039).

- Les crimes et délits contre les personnes ont progressé de 56 %.
- Les autres infractions (dont stupéfiants) ont progressé de 76 %.
- Les vols y compris recels de 33 %.

Graphique d'évolution des infractions entre 2000 et 2005 sur les communes de Cenon, Floirac, Lormont et Bègles



Le nombre de jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est en augmentation depuis 2004 et concerne essentiellement les garçons

Tableau d'évolution du nombre de jeunes pris en charge dans le cadre de l'ordonnance relative à la délinquance (Ord.45)

Années	2004			2005			2006		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	2	0	2
14	0	0	0	1	0	1	1	0	1
15	0	0	0	2	0	2	3	0	3
16	3	0	3	0	1	1	4	0	4
17	1	0	1	9	0	9	5	0	5
18	1	0	1	1	0	1	9	0	9
19	4	0	4	0	0	0	1	0	1
20	1	0	1	2	0	2	0	0	0
21	0	0	0	1	0	1	0	0	0
22	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	10	0	0	16	1	17	25	0	25
	10			17			25		

Avec les données de la PJJ, nous n'avons connaissance que d'une partie des jeunes pris en charge dans le cadre de l'ordonnance 45 relative à la délinquance.

La plupart des jeunes pris en charge par la PJJ sur la commune de Floirac sont âgés de 16 à 19 ans. Leur nombre augmente depuis 2004 de façon significative avec 15 de plus en 2006.

Nous pouvons constater que nous assistons à un rajeunissement de la population relevant de l'ordonnance 45 dans le service de la PJJ.

➤ **Le Grand Projet de Ville va modifier en profondeur le Bas Floirac².**

Tout d'abord, la ville de Floirac, lors de la mise en œuvre du GPV, a fait le choix politique de concentrer son intervention en terme de renouvellement sur la ZRU du Bas Floirac (Zone de Redynamisation Urbaine). Ce choix s'explique par :

- la volonté de développer un territoire qui, ces 30 dernières années, avait fait l'objet d'un développement moins important que le Haut-Floirac (création sur ce dernier de l'ancienne ZUP, émergence de nombreux lotissements et de résidences),

- la présence de quartiers d'habitat social défavorisés (Libération) nécessitant une attention particulière,

- la disponibilité de terrains (friches industrielles) permettant de développer des opérations de constructions de logements et ainsi l'arrivée notamment de nouvelles populations.

Les objectifs généraux du projet de rénovation urbaine sont les suivants :

- développer une offre de logements afin d'augmenter la capacité résidentielle du territoire tout en introduisant une importante mixité sociale pour modifier en profondeur l'image générale de ce territoire,

- développer un maillage hiérarchisé, lisible et cohérent, à l'échelle du territoire.

Concernant la ZFU (Zone Franche Urbaine) du Haut-Floirac/Dravemont, ce secteur est situé entre deux poches en rénovation urbaine (le 8 mai 45 à Cenon et le Bas Floirac). Dans ce contexte, la ville de Floirac a décidé de ne pas faire l'économie d'une réflexion globale sur ce quartier qui connaît des difficultés socio-économiques, des problèmes de délinquance et un sentiment de délaissement.

De façon synthétique, les enjeux du quartier peuvent se définir autour du triptyque suivant :

² Convention cadre 2007-2009 CUCS de la commune de Floirac .

- faire en sorte que le quartier Dravemont ne soit pas vécu comme une « poche » non traitée entre deux territoires en rénovation urbaine (Bas Floirac et 8 mai 45),
- s'appuyer sur les projets structurants (arrivée du tramway) pour développer un projet urbain et social cohérent (enjeu d'une étude urbaine, économique et sociale),
- développer un projet de développement social et urbain en s'appuyant sur le maillage des équipements publics.

5.1.2 – La situation socio-démographique de la commune par quartier

- Dravemont

Quartiers	Nombre de Logements
Jules Vernes	286
Corneille	145
Blaise Pascal	202
Total	633

Ce quartier est composé, d'un côté, par les résidences Blaise Pascal gérées par Aquitanis et Corneille avec des bâtiments de 8 à 11 étages gérés par Coligny totalisant 447 logements et un petit centre commercial, de l'autre, nous trouvons la résidence Jules Vernes gérée par Aquitanis avec 286 logements.

En 1999, dans le quartier d'habitat social de Dravemont, la population était évaluée à 2.637 habitants.

La diversité des logements se traduit par une hétérogénéité sociale entre îlots. La population est relativement jeune avec un poids écrasant des moins de vingt ans dont une part importante de moins de 15 ans (23,9 % contre 19 % pour la commune entière), avec une forte présence de familles nombreuses (6,1 % contre 3,8 % sur la commune) et de familles monoparentales (26,7 % contre 18,8 % sur la commune).

Le niveau de formation y est faible notamment pour les chômeurs de longue durée et pour les jeunes de moins de 25 ans qui représentent un taux de chômage élevé (44 %).

➤ **Une paupérisation qui se stabilise à un niveau élevé et qui progresse chez les couples avec enfants**

Le nombre d'allocataires CAF baisse entre 1999 et 2004 en passant de 643 à 628 (soit une baisse de 2,33 %).

- En 1999, 1.684 personnes étaient couvertes par la CAF, soit 64 % de la population.

- La proportion de bénéficiaires du RMI reste à peu près stable, entre 17,7 % à 18 %.

- La part des ménages allocataires pour cause de bas revenus augmente passant de 43,4 % à 46,3 %.

- Parmi cette population, la proportion de familles monoparentales reste relativement stable, la part des ménages dépendants à 50 % ou plus est en baisse.

- Ce sont les couples avec un enfant ou plus qui enregistrent une hausse significative de 4,3 %, soit 30,7 % des allocataires CAF à bas revenus contre 24,5 % sur l'ensemble de la commune.

Comparé aux données concernant l'ensemble de la commune, le quartier de Dravemont concentre une proportion importante de ménages en situation de grande pauvreté.

➤ **Le chômage est un phénomène durable qui est reparti à la hausse depuis 2003 pour les deux catégories de chômeurs.**

Évolution du nombre de demandeurs d'emplois de 2001 à 2005 sur le quartier de Dravemont³

Années	2001	2002	2003	2005
Total des demandeurs d'emploi	247	222	216	225
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	58	47	57	

En 1999, le taux de chômage global était de 27,2 % contre 19,9 % sur la commune de Floirac et de 15,6 % sur l'ensemble de la CUB.

Pour les moins de 25 ans, ce taux se situait à 44 % contre 39,4 % sur la commune et 30,3 % sur la CUB.

Après avoir enregistré une baisse entre 2001 et 2003, le nombre de chômeurs tous âges confondus montre, en 2005, une progression tout en restant plus bas que le niveau observé en 2001.

Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans baisse entre 2001 et 2002 et augmente à nouveau en 2003 pour revenir au niveau enregistré en 2001.

Si nous constatons une amélioration du chômage global, le chômage chez les moins de 25 ans se maintient à son niveau. En effet, la part des chômeurs de moins de 25 ans passe de 23,5 % à 26,4 % entre 2001 et 2003.

La baisse du nombre de chômeurs de 25 ans entre 2001 et 2003 est de 1,7 % contre 8,9 % pour l'ensemble des chômeurs.

Sur le quartier de Dravemont plus d'un chômeur sur quatre a moins de 25 ans.

- Le Grand Projet de Ville

Dans le cadre du GPV, les démolitions-reconstructions ne sont pas à l'ordre du jour, la priorité est donnée à la redynamisation du quartier compte tenu de sa situation géographique et de l'arrivée du tramway.

Comme nous l'avons précisé dans les objectifs généraux, la ville a engagé une étude urbaine, économique et sociale destinée à :

- réaliser un diagnostic de fonctionnement social et urbain sur l'ensemble du secteur Haut-Floirac/Dravemont en tenant compte des études déjà menées et des projets en cours,

- à définir les enjeux, les besoins actuels et à venir, les perspectives, les actions ou les projets envisagés (à partir des rencontres avec les différents acteurs institutionnels ou du quartier : élus, techniciens, partenaires habitants, commerçants, ...).

L'étude doit en outre proposer des priorités dans les cinq rubriques suivantes :

- . l'habitat,
- . les équipements et le développement social,
- . les espaces publics et privés du quartier,
- . les déplacements,
- . l'activité économique et l'emploi.

- Le Bas Floirac – Libération

Le Bas Floirac

Quartiers		Logements
Le quartier Léon Blum	Cité Fleurie	60
Le quartier Gaston Cabannes	Gaston Cabannes	140
	Lotissement Pinel	12
Le quartier J Jaurès	Cité Libération	790
	HLM du Midi	452
	Cité A Giret	50
Le quartier de la Sauve	Cité Fraternité	93
	Cité de l'Espérance	64
Le quartier centre	Résidence Pasteur	110
Le quartier Maupéon	Résidence pierre	80
	Curie	
Total		1.851

L'habitat social sur le Bas Floirac est assez dispersé avec une forte concentration sur la partie Libération.

On compte 1.851 logements sur le Bas Floirac dont 790 dans la cité Libération, soit 43 % du parc logements.

D'après le recensement de 1999, les deux tiers des habitants qui résident dans le logement collectif social, se caractérisent par la forte présence d'enfants de moins de 15 ans (21 % contre 19 % pour la commune entière), de familles nombreuses, de familles monoparentales (24,9 % contre 18,8 % pour la commune de Floirac) et d'habitants nés étrangers.

Le tiers, occupant le logement individuel, est composé d'une population plus âgée.

Même si les proportions demeurent moins élevées que sur le quartier de Dravemont, cette situation socio-démographique laisse présager une situation socio-économique des ménages similaire à celle du quartier de Dravemont.

Contrairement aux autres quartiers et à l'ensemble de la commune, le Bas Floirac enregistre entre 1999 et 2004 une augmentation significative des allocataires CAF.

Alors qu'on constate une baisse des allocataires CAF vivant en couple avec un enfant ou plus, le nombre de bénéficiaires du RMI augmente ainsi que la part des allocataires à bas revenus.

Parmi cette population à bas revenu, ce sont les personnes de moins de 35 ans qui enregistrent la plus forte hausse (de 46,8 % à 49,8 %), ensuite les couples avec un enfant ou plus. Les monoparents représentent 68 %, les ménages dépendants à 50 % ou plus représentent 82 % des allocataires à bas revenus.

- **Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans diminue depuis 2001 alors que le nombre global de chômeurs, après avoir baissé jusqu'en 2003, est reparti à la hausse en 2005**

Évolution du nombre de demandeurs d'emplois de 2001 à 2005 sur le quartier de Bas Floirac – Libération³

Années	2001	2002	2003	2005
Total des demandeurs d'emploi	469	472	425	452
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	122	116	81	

En 1999, le taux de chômage global était de 27,8 % contre 19,9 % pour l'ensemble de la commune. Le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans était de 44,7 % contre 39,4 % sur la commune et de 30,5 % sur la CUB.

Les effets de la politique de la ville et de la zone franche urbaine sur le nombre total de chômeurs ne se sont pas concrétisés par une diminution significative du chômage.

Mais nous devons préciser que si le chômage global ne baisse que 9,4 % entre 2001 et 2003, celui des moins de 25 ans baisse de 26,5 %.

La part des chômeurs de moins de 25 ans passe de 26 % en 2001 à 19,1 % en 2003.

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, ces données méritent d'être confrontées aux pratiques des jeunes par rapport à l'ANPE et au monde du travail.

Même si nous constatons une régression du nombre de chômeurs de moins de 25 ans entre 2001 et 2003, la situation globale du chômage laisse présager la même évolution chez les moins de 25 ans pour 2005.

➤ **Une modification du bâti dans le cadre des démolitions–reconstructions et créations qui va entraîner un changement de composition démographique du quartier et du Bas Floirac**

Dans le cadre du GPV, en fonction des objectifs généraux fixés, ce quartier subira les opérations suivantes :

- démolition partielle de la cité Libération (bailleur Aquitanis) : 532 logements sur les 710 existants seront détruits (211 en 2008 et 321 en 2010),

- démolition de la cité des Étangs (bailleur Habitation Économique) : 10 logements début 2007,

- construction de logements sur les sites du projet : 327 logements sur le site Libération, 600 sur Black Clawson et 220 sur le site des Étangs,

- réalisation ou restructuration d'équipements :

- restructuration du centre social de la Gravette (2007 – 2008),

- restructuration et extension de la Maison des Savoirs Partagés (en cours),

- démolition et construction du collège Y. du Manoir (2007-2009),

- restructuration de l'école Pierre et Marie Curie (démarrage des travaux 2007),

- création d'une salle polyvalente (démarrage des travaux 2007).

Photo du Bas Floirac présentant les zones concernées par le GPV.



➤ La délinquance, une réalité sociale sur tous les quartiers de Floirac

Analyse secondaire des données de criminalité et de délinquance constatées⁵ - Novembre 2006

Tableau n°1 : Nombre de crimes et délits par années ventilés en quatre agrégats pour la commune de Floirac

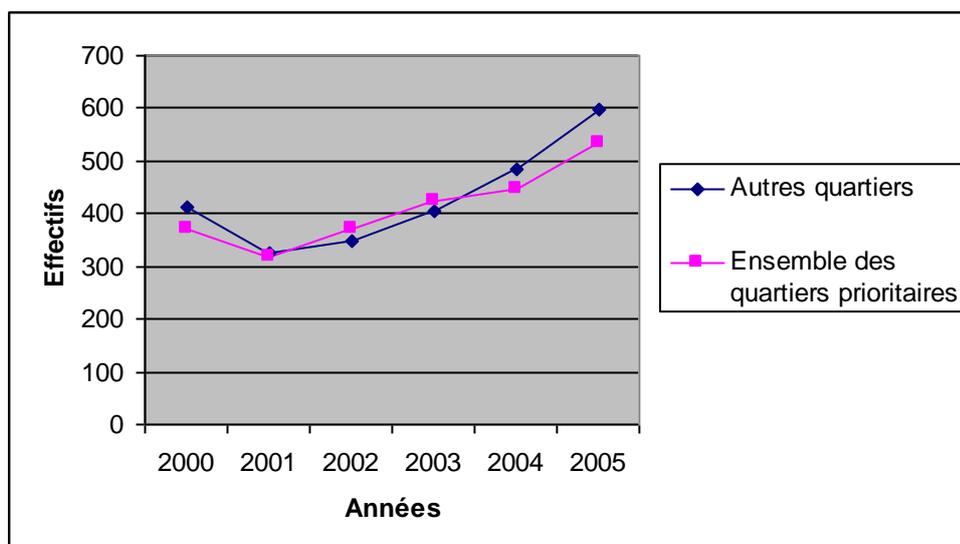
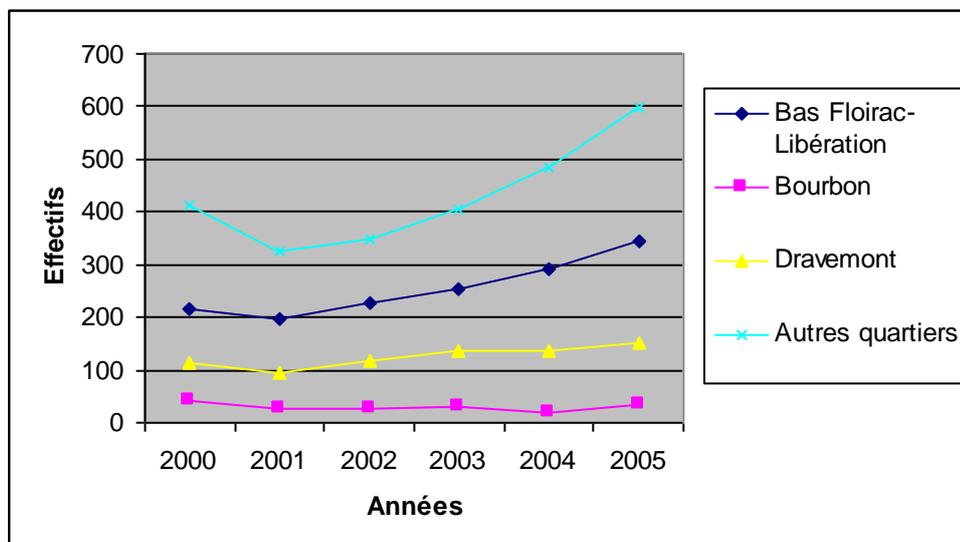
	(VA)	Quartiers prioritaires			Autres quartiers	
		Ensemble	Bas Floirac-Libération	Bourbon		Dravemont
CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES	2000	26	12	3	11	31
	2001	32	23	0	9	24
	2002	40	30	0	10	24
	2003	45	25	1	19	27
	2004	58	38	0	20	37
	2005	59	34	1	24	30
AUTRES INFRACTIONS (DONT STUPÉFIANTS)	2000	115	64	11	40	73
	2001	99	64	6	29	61
	2002	105	63	6	36	99
	2003	151	93	9	49	98
	2004	143	100	4	39	128
	2005	179	127	7	45	151
INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	2000	4	2	0	2	21
	2001	5	3	0	2	12
	2002	5	2	1	2	8
	2003	7	5	0	2	9
	2004	8	7	0	1	13
	2005	8	4	0	4	21
VOLS (Y COMPRIS RECELS)	2000	225	138	27	60	287
	2001	182	107	19	56	229
	2002	221	131	19	71	219
	2003	220	131	22	67	272
	2004	239	148	16	75	307
	2005	286	179	27	80	395
ENSEMBLE DES INFRACTIONS	2000	370	216	41	113	412
	2001	318	197	25	96	326
	2002	371	226	26	119	350
	2003	423	254	32	137	406
	2004	448	293	20	135	485
	2005	532	344	35	153	597

VA : valeurs absolues

Source primaire : DDSP 33

Source secondaire : CEDAS / RÉGOS / Socio-Junior - Université Bordeaux 2

⁵ Réalisation Université Victor Segalen Bordeaux 2 – CEDAS / RÉGOS / Socio-Junior



Même si Dravemont n'est pas le quartier le plus touché par les infractions, soit 14 % de celles commises sur Floirac, il n'en demeure pas moins que son nombre suit la même évolution constatée sur l'ensemble de la commune, (augmentation régulière de 2000 à 2005).

Parmi les agrégats utilisés pour construire le tableau, les vols (y compris recels) sont les plus nombreux avec 80 délits recensés soit 12 % constatés sur l'ensemble de la

commune, les autres infractions dont stupéfiants avec 40 délits constituent le deuxième poste d'infractions par son ampleur, soit 12 % pour l'ensemble de la commune.

Les infractions commises sur le Bas Floirac représentent 30 % de celles enregistrées pour l'ensemble de la commune.

Comme sur Dravemont, les deux agrégats les plus importants sont les vols (y compris recels) 179 soit 26 % de l'ensemble de la commune, autres infractions dont stupéfiants 127 soit 38 % de ceux recensés sur la commune.

5.2 Approche de la dynamique politico-institutionnelle de la commune de Floirac.

➤ **La commune de Floirac est fortement marquée par la rupture entre les zones géographiques du Haut-Floirac et du Bas Floirac**

1er constat : La commune de Floirac a la particularité d'être comme deux villes en une, puisqu'elle est composée de deux parties bien distinctes : le Haut Floirac et le Bas Floirac, séparés par les coteaux qui surplombent la Garonne. Cette situation géographique renforce un repli sur des dynamiques sociales propres à chacun des territoires.

À l'articulation entre le Bas et le Haut, nous trouvons le parc de l'observatoire régional et le domaine de la Burthe d'un peu plus de 60 ha sur lequel sont implantées la plaine sportive et des structures communales liées à la jeunesse.

2ème constat : Ces identités géographiques sont en rupture avec le centre ville où se situe la Mairie.

3ème constat : Sur le plan politique, la commune a vécu, à partir de 1995, le passage d'une gestion politique paternaliste avec l'ancien maire à une gestion politique plus bureaucratique qui a des effets sur les rapports qu'entretient l'équipe municipale avec les habitants des quartiers et dans la gestion du partenariat territorial.

En effet, ces 3 faits, ont eu et vont encore entraîner des conséquences qui sont inscrites dans l'histoire des quartiers.

En effet, c'est une banalité de relever que les quartiers ne « tiennent pas complètement debout » par eux-mêmes mais que c'est, depuis de nombreuses années, la présence d'un important dispositif d'encadrement social qui permet souvent d'échapper à des dérapages plus sérieux.

➤ - **Le problème ne se pose pas en termes de manque et de carence d'équipements et d'intervenants sociaux**

Il semble, au contraire, que la présence de nombreux intermédiaires, mais aussi un isolement souvent fort, font que beaucoup de gens ont des difficultés à se sentir représentés autrement que dans la prise en charge de leurs problèmes sociaux.

➤ **La conscience collective d'appartenance aux quartiers se trouve réduite à une appartenance géographique et non à une dynamique sociale positivement vécue**

En conséquence logique de la faiblesse du lien social, les quartiers manquent de capacités endogènes à générer des initiatives et actions collectives.

La vie associative est réduite à son strict minimum : association de locataires, parents d'élèves, associations des commerçants et associations d'usagers impliqués dans la gestion d'équipements institutionnels tels que les centres sociaux.

➤ **Une faiblesse des réseaux des acteurs institutionnels et de la vie collective**

Le maillage social est très lâche, les réseaux informels sont moins transversaux que catégoriels.

La paupérisation et la précarisation de la population ont pour effet de cantonner les intervenants sociaux vers le suivi individuel au détriment d'une réflexion globale.

La réponse à des sollicitations personnelles et d'urgence ont tendance à primer sur l'approche globale et les actions concertées.

La mise en place d'un groupe technique CCPD (1995) puis CLSPD composé des acteurs de terrains dont l'objectif est de faire remonter des propositions d'actions et des demandes n'a pas permis de dépasser le stade de connexions bilatérales entre les partenaires.

La principale carence à une telle initiative est celle d'un véritable élément ou acteur fédérateur pour développer des projets globaux de développement local.

➤ **Les jeunes : un facteur influent de crispation et de développement du sentiment d'insécurité**

La présence effective et voyante d'un certain niveau de délinquance, l'occupation collective d'espaces extérieurs ou d'entrées d'immeubles, certains conflits d'appropriation de l'espace alimentent fréquemment un réel conflit de générations, symptôme général d'un sentiment latent d'insécurité et de relations sociales problématiques.

Face à cette situation, il serait nécessaire d'impliquer et de mobiliser les jeunes dans des actions collectives à dimension communale.

5.3 Problématisation de la question sociale sur la commune et ses quartiers

➤ **En terme de handicaps sociaux**

- une commune pauvre,
- une commune composée de quartiers prioritaires classés comme les plus difficiles de l'agglomération,
- un habitat social important et une forte concentration HLM sur le quartier Libération et le quartier Dravemont.

Comme nous l'avons déjà précisé, la thématique du logement est la même que sur les communes de Lormont et de Cenon. La part de logements sociaux atteint des proportions très importantes au regard de celles atteintes dans les communes de la CUB, 43 % sur Floirac.

- Un taux de retard scolaire important dans les établissements scolaires,
- un taux de chômage qui remonte depuis 2005,
- une délinquance toujours forte.

➤ **En terme de dynamique sociale**

- une dynamique partenariale pas ou peu engagée dans des objectifs de développement local ou d'ambition communale mais concentrée sur ses propres prérogatives professionnelles.

- Par conséquent, un partenariat institutionnel connecté avec la population. mais principalement dans une dimension individuelle (atout limité),

- une responsabilisation faible de la population en terme d'acteurs locaux (obstacle le plus négatif pour atteindre la dimension de développement),

- des conflits relativement importants dans la vie des quartiers (obstacle négatif par le sentiment d'insécurité qu'ils provoquent).

5.4 Le projet d'intervention à travers les projets et actions développés par l'AJHaG

5.4.1 Rappel des axes d'intervention du projet de l'AJHaG

Le projet de l'AJHaG va, logiquement, se structurer autour des axes suivants en utilisant les ressources dont bénéficie la commune : les institutions, les associations et les dispositifs de la politique de la ville.

- **Axe 1** : Compte tenu de la situation de précarité extrême que connaît la commune (diagnostic), nous devons faire face aux « handicaps sociaux » comme tous les organismes, mais à la place que lui confère sa mission (Prévention Spécialisée - Aide Sociale à l'Enfance – Conseil Général) dans le champ de l'éducatif et dans le champ de l'insertion.

- **Axe 2** : En nous appuyant sur la légitimité acquise dans l'axe précédent et sur la dynamique communale, nous allons mettre tout en œuvre pour développer la responsabilisation et l'initiative des jeunes et des adultes : « considérer par exemple les parents aussi comme des habitants... ».

- **Axe 3** : Favoriser les différentes médiations dans les conflits existant dans la commune.

5.4.2 Stratégie d'intervention sur Floirac

Sur la commune de Floirac, en l'absence de partenariat structuré autour de la politique de la ville, l'équipe a principalement orienté sa stratégie d'intervention autour des axes 1 et 3. L'axe 2 prend un temps limité de travail à travers le groupe « collectif Floirac ».

➤ **Présence sociale et éducative en milieu naturel : le travail de rue**

L'équipe de Floirac utilise la même méthodologie que les équipes de Lormont et Cenon pour analyser la dynamique des groupes de garçons qui occupent l'espace quartier contrairement aux filles qui sont peu présentes sur cet espace après 15 ans.

La présence sociale à travers le travail de rue nous permet d'obtenir une connaissance et une photographie assez exhaustive sur l'occupation territoriale des jeunes.

La référence à la théorie des trois groupes permet aux éducateurs de pouvoir appréhender et comprendre la dynamique des jeunes.

L'entrée par le conflit nous conduit à être plus attentifs et vigilants vis-à-vis des jeunes de 15 à 20 ans (G2).

L'entrée par le territoire, la vie du quartier nous permet d'organiser notre travail en fonction de notre mission. Chaque année, nous réalisons un bilan qui nous permet ainsi de réactualiser notre diagnostic sur les problématiques, leur évolution afin d'adapter, de rectifier et de reconduire un travail.

▫ Le travail de rue sur le Haut Floirac

L'équipe intervient principalement sur le quartier Dravemont qui se compose de la cité Corneille, de la galerie marchande et de la cité Jules Verne.

Son action, mais de manière moins soutenue, peut s'étendre aux quartiers Bourbon, les Vignes et sur la plaine de la Burthe où se trouvent un complexe sportif et le centre d'animation la Suzanne.

Comme nous l'avons précisé plus haut, ce n'est pas le manque de structures qui posent problème sur Floirac. En effet, le Haut Floirac est doté d'un city stade, d'un centre social, de la junior des salles (salle d'animation municipale), d'éducateurs de l'AJHaG, d'une bibliothèque et d'un auditorium. Sur ce quartier, la galerie marchande dispose d'une multiplicité de commerces et de services (Mairie, banque, bureau de poste ...) et induit une dynamique sociale où se côtoient toutes générations.

▫ Les groupes constitués et le travail réalisé auprès d'eux sur le quartier Dravemont (voir schéma ci-contre) :

- Un groupe (G3) de 18 à 25 ans et plus est composé de jeunes de Floirac et de Cenon (La Saraillère et La Marègue). Ces jeunes sans emploi sont présents toute la journée dans la galerie marchande, ils sont inscrits dans différents trafics et, pour certains, rencontrent des problèmes avec la Justice.

Compte tenu de leur lourde situation personnelle et leur faible capacité à se détacher du groupe, le travail des éducateurs consiste en des accompagnements individuels dans la recherche d'emploi, de logement, pour des demandes ponctuelles.

Leur démêlé avec la justice nous a conduits à amplifier notre travail partenarial avec la PJJ. Pour faire face à la méconnaissance de leurs droits, l'association a décidé de solliciter un cabinet d'avocats.

- Un groupe G2 (17 – 19 ans) qui sont les frères du groupe précédent, présents eux aussi dans la galerie marchande (au bar, fermé maintenant).

Ces jeunes dont un seul est scolarisé fréquentent les structures du quartier et sont dans des recherches d'emploi et de formation. Certains d'entre eux sont connus par la

Justice. Le travail des éducateurs a consisté à utiliser un support loisir (séjour ski) afin de mieux les connaître et de bien cerner la problématique de chacun.

Grâce aux contacts réguliers, par la présence permanente des éducateurs sur le quartier, l'équipe a mis en place des suivis individuels pour les accompagner dans leurs recherches d'emplois et de formations.

- Un autre groupe G2 (17 – 19 ans) se retrouve dans le parc et non dans la galerie marchande. Les éducateurs connaissent ces jeunes sans n'avoir engagé aucune stratégie de travail avec eux. Ils sont originaires à la fois de Floirac et de Cenon (La Marègue).

- Un autre groupe G2 (14 – 17 ans) composé d'une dizaine de jeunes qui, pour le moment, demande à l'AJHaG uniquement des loisirs. Ce sont les petits frères ou les cousins des plus grands. Ils fréquentent la junior des salles, le centre social et sont encore tous scolarisés. Les éducateurs maintiennent des contacts réguliers avec ce groupe

- Un groupe de filles (7 à 8 filles de 14 à 16 ans), originaire de Dravemont et de la Marègue, fréquente la junior des salles. Ce groupe est très présent (visible) sur le quartier. Ces filles connaissent le groupe de garçons G2 présent dans la galerie marchande. Les éducateurs les rencontrent sur le quartier et discutent avec elles afin de mieux affiner leurs connaissances.

- Un groupe de 10–12 ans composé de filles et de garçons que l'on retrouve principalement sur le city stade.

- Le travail réalisé sur les autres quartiers (Bourbons et Les Vignes) :

Les éducateurs se rendent sur ces quartiers de temps en temps compte tenu du peu de présence de jeunes.

- Le travail de rue sur le bas Floirac :

L'équipe intervient sur trois quartiers : Libération, HLM du Midi et Fraternité.

À la suite d'un diagnostic, réalisé par le sociologue de l'AJHaG, à partir du recensement de l'INSEE en 1999, réactualisé en permanence par les observations de l'équipe éducative sur les différents territoires, l'AJHaG a décidé de concentrer au maximum son travail sur le quartier Libération. La présence des éducateurs sur les quartiers HLM du Midi et Fraternité s'effectue d'une manière moins soutenue.

Le quartier Libération va connaître dans un proche avenir une profonde restructuration urbanistique (GPV). Situé non loin de la Mairie et à proximité de la Benauges, ce quartier vit malgré tout en vase clos. La dynamique sociale a été profondément altérée par l'incendie du Lidl, privant ainsi le quartier de son principal pôle d'attraction.

En outre, l'ambiance du quartier se détériore à cause d'incidents fréquents (voitures brûlées, bagarres entre voisins, règlements de comptes, ...).

Pourtant, comme sur le Haut Floirac, Libération dispose d'un city stade, d'un gymnase qui est ouvert aux jeunes pour pratiquer le foot en salle tous les dimanches, d'un centre social proposant des activités aux parents, d'une salle municipale d'accueil et d'animation pour les jeunes et l'AJHaG, l'ensemble de ces structures offrant à tous les jeunes des activités en fonction de leurs âges.

Ce quartier est aussi marqué historiquement par un conflit entre la mairie et le centre social qui tend à s'estomper mais qui n'est pas sans conséquence sur les rapports que les jeunes entretiennent avec la municipalité (exemple de l'association de jeunes Del Prod).

Les groupes et le travail réalisé avec chacun d'eux sur le quartier Libération

(voir schéma ci-contre)

- Un groupe G3 (25-30 ans) dont font partie les jeunes de l'association Del Prod. Certains sont en rupture des circuits d'insertion et d'autres travaillent et fréquentent le quartier après 18 h. Ces jeunes ne bénéficient pas d'un suivi individuel de la part des éducateurs mais répondent à des sollicitations ponctuelles (emploi, justice, ..)

- Un autre groupe G3 (20-25 ans) occupe des entrées d'immeuble rue R. Guyon, lieu hautement symbolisé par l'insécurité et le trafic. Ces jeunes sont déscolarisés depuis longtemps et sans perspective d'emploi, les éducateurs sont amenés à répondre à des demandes ponctuelles dans le cadre de la recherche d'un emploi.

- Les 16-20 ans (G2) ne sont plus en groupe aujourd'hui (anciens groupes des 18-20 et des 16-18 ans). Ce sont des jeunes soit scolarisés, soit à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

Certains d'entre eux, surnommés à l'époque « les criquets », ont perturbé le Bas Floirac par leur agressivité envers les habitants, et des conflits avec le centre social et la saga cité. Ils ont été pris en charge par les éducateurs et en collaboration avec les parents dans le cadre de suivis individuels, certains de ces jeunes ont trouvé un apprentissage, une formation, un travail ou sont en recherche d'emploi et de formation.

Pour deux ou trois d'entre eux, la prison, les démêlés avec la Justice constituent leur principale problématique.

- Les 12-16 ans (G1) dont certains ont bénéficié d'une prise en charge PJJ sont encore scolarisés. Compte tenu de leurs histoires personnelles et de leur comportement,

l'équipe éducative a orienté son travail vers des prises en charge individuelles en collaboration avec les familles, le collège, le centre social et la Saga Cité.

- Un groupe de jeunes filles 12-13 ans, l'équipe éducative les connaît bien ainsi que leurs parents, est très en demande de loisirs.

➤ **Dans le cadre des suivis individuels : un partenariat en réseau difficile à consolider**

Un partenariat en réseau qui est difficile à consolider par manque de lieu de synthèse sur le champ éducatif au niveau de l'aide sociale à l'enfance.

Une situation au sujet d'un jeune connu par la MDSI, le Juge des enfants, la PJJ, l'AJHaG nous a montré les limites du partenariat souffrant d'un cloisonnement trop pesant des acteurs institutionnels aux tutelles multiples.

➤ **Le champ de l'insertion professionnelle : un renforcement de notre stratégie**

L'évaluation de nos pratiques face au contexte des jeunes dans le champ de l'insertion professionnelle a fait émerger la nécessité de renforcer notre stratégie.

L'équipe était confrontée à un paradoxe face à la demande croissante des jeunes pour trouver un travail et la grande difficulté de ceux-ci à intégrer les dispositifs de type « Lission Locale » ou « ANPE ». Le rapprochement des acteurs économiques et institutionnels (EDF, SNCF, la Poste, etc.) en faveur des jeunes des quartiers populaires, l'arrivée du tramway sur Dravemont, ont été des éléments déterminants pour répondre à cette demande des jeunes. L'équipe a donc pris l'initiative d'une rencontre directe avec un responsable des travaux du tramway pour impulser des possibilités d'embauche.

Misant sur la proximité des relations directes entre les jeunes, le responsable, les éducateurs et les possibilités d'un accompagnement régulier auprès de ceux-ci en situation de travail, l'équipe de Floirac a permis à certains d'entre eux d'intégrer le chantier du tramway, dans un premier temps sur la commune.

Devant les résultats positifs obtenus lors de cette première collaboration, nous avons décidé (employeur, équipe éducative) d'intensifier l'intégration d'autres jeunes. C'est ainsi que nous avons pu obtenir d'autres contrats (CDD et CDI) pour d'autres chantiers du tramway sur la CUB.

Notre travail en direction de l'insertion professionnelle ne se résume pas au seul exemple du tramway. En effet, en fonction de la situation des jeunes rencontrés, nous

avons utilisé plusieurs possibilités d'accès à l'emploi tels que l'accès direct, l'apprentissage, les formations, les chantiers éducatifs, les jobs d'été, les travaux saisonniers et le Service civil volontaire (SCV).

À titre d'exemple, en 2006, c'est ainsi que 36 jeunes de 18 à 25 ans ont pu bénéficier et intégrer ces supports dont le détail est présenté dans le tableau ci-contre :

➤ **L'intervention sur le milieu, une implication dans la dynamique communale sur le quartier Libération à Floirac**

*** La mobilisation des habitants :**

- La fête de quartier sur le quartier Libération

Depuis 2000, un repas de quartier avec méchoui est organisé au mois de juin sur le quartier Libération. Il est réalisé en collaboration avec le centre social, les services de la mairie et de l'AJHaG ainsi que le bailleur qui fournit du matériel.

Réunir des centaines d'habitants avec une participation active dans le déroulement de cette soirée est le pari réussi par ce partenariat auquel se joint en fonction des années des associations telles que le secours populaire, la CGL, les associations de jeunes (Del boucan, Del Prod, etc.).

Cette action est exemplaire parce qu'elle articule différents niveaux d'enjeux qui définissent notre travail en prévention :

- . **mobilisation** d'habitants dans l'organisation d'une fête réussie jusqu'à présent,
- . **médiation** entre toutes les générations présentes à cette manifestation et, en particulier, avec les associations de jeunes en conflit avec la Mairie,
- . **éducation**, parce que cette fête est l'occasion d'une implication des parents des jeunes que nous suivons et, notamment, des pères de famille.

- La création du collectif Floirac Libération (une initiative difficile et délicate à inscrire dans la durée).

Tout le monde a été surpris lors des événements de novembre 2005 par l'intensité des tensions qu'a manifesté le quartier à cette occasion. Il serait simpliste de croire que ces problèmes ne sont que l'expression locale d'un problème plus national. Une partie des explications peut se trouver dans l'histoire propre au quartier. Nous pensons, notamment, aux rapports conflictuels qu'entretiennent les jeunes avec les institutions (et pas seulement avec la police).

Nous avons tenté, en lien partenarial avec le Centre Social du quartier, de favoriser la communication entre les associations du quartier et la Mairie et de faciliter l'expression collective des habitants. Conscients de la difficulté partenariale d'une telle démarche (question du leadership), nous avons fait appel à une aide extérieure, en l'occurrence le CLAP.

La problématique de ce quartier se caractérise par la superposition de conflits ou de tensions de nature a priori très différente :

- manque de communication entre la population française ancienne issue des dynamiques ouvrières des années 70 et la population française issue de l'immigration. Cette question se matérialise très bien par la faible représentativité des associations de locataires (CGL, ULL, ...).

- conflit ouvert entre les associations de jeunes très centrées sur la musique (Delboucan, DelProd, ...) et la Mairie, celle-ci leur reprochant "un comportement non-citoyen" qui bloquerait les pourparlers, tandis que ces associations se plaignent de leur "non reconnaissance par la Mairie".

La situation est d'autant plus complexe que chacun a sa représentation du quartier et que c'est en son nom que chacun se positionne. L'opération de renouvellement urbain a permis, une fois de plus, de refaire émerger cette question.

Il est intéressant de constater que chacun des acteurs possède des atouts dont l'addition pourrait constituer une force considérable pour le quartier. C'est en s'appuyant sur ce constat que le Centre Social et nous-mêmes avons décidé d'agir.

En lien avec le CLAP, nous avons décidé une stratégie qui poursuit un double objectif :

- tenter une médiation dans le conflit entre une partie des associations et la Mairie,
- promouvoir un espace de mobilisation collective sur le quartier en essayant de réunir les forces vives actuellement dispersées.

Un collectif a donc été créé. Il s'est réuni plusieurs fois sur le quartier et, à chaque fois, dans des locaux différents. Ces rencontres ont été très intéressantes. Elles ont permis une meilleure connaissance entre des personnes du quartier qui ne faisaient auparavant que se côtoyer. Dans ce cadre, un certain nombre de décisions ont été prises : rencontre

avec l'association des locataires CGL et la Mairie, organisation de la fête de fin d'année, etc.

Plusieurs faits semblaient nous laisser croire que nous étions sur la bonne voie.

La fête du quartier de juin 2006 et 2007 organisée par le collectif a obtenu un grand succès. Cette manifestation a réuni plus de 400 personnes sans aucun incident. Tous les acteurs cités plus haut étaient présents durant cette soirée et la collaboration entre les différentes structures a été exemplaire.

D'autre part, depuis les associations de jeunes ont pu contractualiser avec la Mairie des projets d'animations, ce qui, compte tenu de la situation de conflit évoquée plus haut, est un fait objectif positif.

Évidemment, nous avons conscience que le chemin était encore long avant que nous puissions évoquer un succès définitif dans ce projet.

Plusieurs évènements peuvent être avancés pour expliquer la perte de la dynamique de ce collectif :

- une forte atténuation des tensions entre les associations de jeunes et la Mairie,
- la stratégie employée par le bailleur pour négocier le relogement de la population,
- la confirmation de la faible représentativité auprès de la population des associations de locataires,
- le départ de la directrice du centre social,
- la perte de la motivation des partenaires à maintenir le projet et les réunions.

Ce projet collectif Floirac Libération est au point mort à l'heure actuelle.